INSTITUTIONS
MILITAIRES

OU

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE
DE TACTIQUE.

INSTITUTIONS MILITAIRES

O U

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE TACTIQUE.

Précédé d'un Discours sur la Théorie de l'Art Militaire.

PREMIERE PARTIE.

AUX DEUX-PONTS,
A L'IMPRIMERIE DUCALE,
& se trouve :

Chez
- Lacombe, Libraire, à Paris.
- Marchal, Libraire, à Metz.
- Bauer Libraire, à Strasbourg.
- Gjörvel, Libraire, à Stockholm.

M. DCC. LXXIII.

AU ROI DE SUÉDE.

SIRE,

VOTRE naiſſance Vous appelloit au Trône, Vos vertus Vous y ont placé & Votre courage Vous y à affermi pour faire le bonheur d'une nation libre; je ſerois tròp heureux, ſi l'ouvrage que j'ai l'honneur de préſenter à VOTRE MAJESTÉ, &

dont elle à daigné accepter l'hommage pouvoit y contribuer.

Je suis avec un très profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très humble, très obéïssant & très fidèle sujet & serviteur.

LeBar. de SINCLAIRE,

Colonel commandant du Régiment Royal-Suédois, au service de France.

AVANTPROPOS.

Il manque aux jeunes militaires un livre, qui rassemble les principes de la tactique, épars dans un grand nombre d'ouvrages ; il leur manque de trouver réunis sous le même point de vue, les leçons & les préceptes de plusieurs Ecrivains habiles ; j'ai cherché à leur procurer cet avantage dans un traité court, exact & méthodique ; mon objet a été de leur sauver l'ennui & la lecture trop étendue des originaux, & d'en réunir toute l'autorité.

Il est important que ceux qui entrent dans la carrière des armes soient instruits dans les principes de la tactique ; cette connoissance doit nécessairement précéder l'étude des grandes parties de l'art de la guer-

re ; leur faciliter les moyens de les acquérir, c'eſt prévenir les dégoûts qu'ils éprouveroient dans une lecture trop vaſte, pénible & laborieuſe.

J'ai cherché à prévenir cet inconvénient ; j'oſe donc eſperer que l'on me ſaura gré d'avoir employé quelques années à compoſer l'ouvrage que je donne au public, uniquement en faveur des jeunes militaires ; cette conſidération mérite peut-être qu'on juge avec indulgence un travail entrepris dans cette vue, quelque peu propre qu'il ſoit en lui-même à faire honneur à ſon Auteur ; c'eſt en cherchant à inſtruire les hommes, que l'on peut pratiquer cette vertu générale qui comprend l'amour de tous ; je demande une ſeule grace à mes lecteurs, c'eſt de ne pas juger d'un travail de pluſieurs années par la lecture d'un moment, d'approuver ou de condamner l'ouvrage entier, & non

pas quelques idées ſeulement, enfin de pardonner des vices de ſtyle à un ancien militaire qui écrit dans une langue qui lui eſt étrangere, & qui au ſurplus s'eſt moins attaché à la forme qu'au fond; il ne trouveront point dans cet ouvrage ces traits ſaillants, qui caractériſent les productions de nos jours; pour peu que l'on examine les choſes avec une certaine étendue, les ſaillies s'évanouiſſent; elles ne naiſſent ordinairement que parce que l'eſprit ſe jette tout d'un côté & abandonne tous les autres; je ne leur préſenterai pas non plus des idées nouvelles, des découvertes ſingulieres, qui ſont le fruit d'une imagination brillante; je ne leur expoſerai que des vérités qui ont été connues & dites avant moi, que des préceptes avoués par nos maîtres, que des principes qui ſe rapportent à la nature des ar-

mes, & à la maniere de combattre aujourd'hui en usage; je conviens d'ailleurs de ne rien offrir qui m'appartienne, & d'avoir glané partout; je n'ai en propre que l'ordonnance & l'assortiment; si j'ai quelque mérite, c'est d'avoir traité la tactique sur un plan systématique & de l'avoir pliée à une instruction méthodique par la liaison que j'ai mise entre les principes & l'application continuelle que je fais de la théorie à la pratique. J'invite les maîtres de l'art à le perfectionner.

Au reste je suis bien éloigné d'avoir la présomption de vouloir former des généraux; je ne cherche qu'à initier aux principes vrais & reconnus les jeunes Officiers qui travaillent à acquérir les connoissances de leur métier; à cet effet, je leur offre le fruit de vingt-sept années de services & de théorie; mes vœux

feront remplis fi je parviens à abréger leurs peines, & fi je les mets en état de commencer l'étude de l'art militaire, là où je l'ai finie, & de perfectionner dans la fuite par leur propre travail une fcience dont je donne ici la premiere efquiffe ; il fuffit quelques fois de mettre fur la route ceux qui ont de bonnes difpofitions ; je me flatte d'avoir fait quelque chofe de plus, & de les avoir guidés pendant une partie du chemin.

Je ne crois pas qu'il y ait dans cet ouvrage, rien qui puiffe choquer qui que ce foit; naturellement je n'ai point l'efprit dèfapprobateur, & mon deffein n'a point été d'écrire pour cenfurer ce qui eft établi; je fais qu'il n'appartient de propofer des changements qu'à ceux dont le génie profond & éclairé pénétre toute la conftitution d'un Etat ; j'ai puifé

mes principes dans la nature des choses, & je les donne parce que je les crois bons, vrais & utiles, & que chaque nation y trouvera une grande partie de ses maximes.

Je n'ai rien de plus à dire sur le caractère propre & distinctif de cet ouvrage ; il me reste d'en exposer le plan.

Le discours qui suit cet Avant-propos donne une idée générale de la science militaire, & des moyens qu'il y auroit à prendre pour en faciliter la pratique, & favoriser l'éducation de la jeunesse destinée aux armes ; il est terminé par le tracé d'un plan d'études qui embrasse toute la marche qu'un militaire doit suivre dans son instruction.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La connoissance parfaite de tous les détails intérieurs d'une constitution militaire bien solide & bien

ordonnée, forme l'objet de la premiere ; la seconde renferme tous ceux qui concernent la discipline, l'exercice & tout le méchanisme des manœuvres & des mouvements, & en fait connoître les fondements, les applications & l'usage; je me suis particulierement attaché à ceux de l'Infanterie, parce que je les regarde comme la base de tout systême militaire ; j'avoue d'ailleurs qu'ayant toujours servi dans ce corps, j'en ai une connoissance plus exacte & plus étendue ; on trouvera dans la troisieme partie les détails d'une armée, & le méchanisme des ordres de bataille, des camps & des marches; après en avoir établi les principes, je les applique aux manœuvres qui préparent & assurent le succès des actions.

Tels sont les grands objets que je mets sous les yeux de ceux qui

ſont deſtinés à exercer l'art militaire; ils forment ce qu'on appelle proprement l'art de la tactique, c'eſt-à-dire, la ſcience de former de bons ordres de bataille & de faire manœuvrer les armées dans les regles les plus parfaites des mouvements, & la baſe de tous ceux ſuivant leſquels on dirige en général toutes les opérations de la guerre de campagne; on conduit un détachement ſur les mêmes principes qu'une armée, la différence n'eſt que dans l'étendue des objets, & non dans les principes qui leur ſont communs.

Si je ſuivois l'uſage, j'accompagnerois cet ouvrage d'un grand nombre de planches; il en exigeroit beaucoup; mais j'ai toujours remarqué qu'elles ſervent plutôt à augmenter le prix d'un livre qu'à le rendre plus intelligible; je me ſuis donc écarté de la route ordinaire en les ſuppri-

mant ; à leur défaut j'invite ceux qui voudront entrer dans la carierre que je vais leur ouvrir, d'employer des figures matérielles pour exprimer les mouvements dont je donne l'explication, ou de les dessinér eux-mêmes ; ils m'entendront mieux & s'instruiront avec plus de facilité & de méthode.

Puisse enfin cet Avantpropos faire voir à mes lecteurs les choses ainsi que je les considére, & ils me suivront dans ma marche avec une constance égale à celle que j'ai employée pour les guider & les instruire.

DISCOURS

ſur la Théorie de l'art Militaire.

TOUTES les ſciences ont été ramenées à des principes sûrs, à des regles invariables; elles ont toutes une théorie, qui facilite à ceux qui veulent s'y appliquer, les moyens d'y faire des progrès.

La ſcience militaire n'a point encore cet avantage; abandonnée à de lumieres incertaines, à une expérience aveugle, ſouvent équivoque, elle ne repoſe ſur aucun ſyſtême ſuivi & méthodique; vaſte par l'immenſité des objets qu'elle embraſſe, & qui ſe lient par une infinité de rapports qui demandent à être ſaiſis, variée par une multiplicité d'événements qui la ſurchargent, difficile par une quantité de détails, de combinaiſons, de réflexions qui exigent une application continuelle, elle a des regles certaines & des principes sûrs qu'on n'a point encore bien approfondis.

Semblable à un édifice irrégulier, imparfait dont certains morceaux ſe font admirer par leur hardieſſe, & d'autres que l'art n'a pas même ébauchés, attendent le génie ou le haſard, la ſcience

militaire a des parties brillantes que de grands hommes ont élevées, & d'autres qui n'attendent pour paroître que des mains habiles qui les mettent en œuvre.

De tous les objets qu'elle embrasse, la fortification, l'attaque & la défense des places, l'artillerie sont les seuls qui ayent l'avantage d'être traités méthodiquement & enseignés avec ordre & par des applications continuelles de la théorie à la pratique; la tactique qui en est la partie essentielle, puisque c'est par elle que se dirigent les mouvements des armées & toutes les opérations de la guerre de campagne, est la moins cultivée; cependant elle est susceptible d'une théorie exacte; mais elle est plus abandonnée à des conjectures que fondée sur des principes solidement démontrés; il est bien extraordinaire que dans un siécle de recherches & de méditation, on néglige cette partie importante de la guerre, & que de simples connoissances de routine tiennent lieu d'idées réflechies.

Si nous jettons les yeux sur l'histoire, le tableau militaire des Grecs & des Romains nous présente un exemple bien différent.

Les Grecs nos maîtres dans l'art de

la guerre étoient si convaincus de la nécessité d'une théorie & de l'insuffisance de la pratique, qu'ils avoient des écoles publiques où l'on enseignoit par principes & par regles la science de la guerre; la tactique en faisoit alors la partie principale, les Spartiates furent les premiers qui en firent un corps de science & qui établirent des écoles de tactique; d'autres nations imiterent les Grecs, non dans l'établissement de ces Académies militaires, mais on y trouvoit des Professeurs habiles qui enseignoient la tactique.

Les Romains qui suivirent les traces des Grecs & que l'expérience éclaira, avoient également un systême de tactique dont ils nous ont conservé les regles dans leurs écrits; il n'est pas prouvé qu'il y ait eu chez eux des écoles, des maîtres de tactique; mais sans doute leur généraux se sont formés par une étude privée, & il paroît certain qu'ils suivoient une théorie fondée sur des principes dont ils faisoient dépendre toute leur pratique de guerre.

Tournons maintenant nos régards sur les Gouvernements qui existent de nos jours; tous sentent que dans la constitution actuelle de l'Europe, ils ne peu-

vent ſe ſoutenir dans un certain degré de puiſſance & de conſidération ſans une milice formidable qui aſſurant la tranquillité au dedans les faſſe craindre & reſpecter au dehors ; mais ſi nous en exceptons la Pruſſe, loin de s'occuper à ſavoir faire la guerre avec le plus d'art, & à former des généraux & des Officiers habiles, ils portent toute leur attention à entrenir des armées nombreuſes & à calquer leur conſtitution militaire, leur diſcipline, leur maniere de combattre les unes ſur les autres, ſans aucun égard, ni au génie national, ni à leur politique intérieure ; les véritables principes de la tactique y ſont dans l'oubli & toute l'école de cet art ſe borne à apprendre aux Officiers l'exercice & les évolutions, ce qui ſe réduit à un ſimple méchaniſme, propre tout au plus, à leur donner les premieres notions de leur métier ; ſouvent même les manœuvres qui ne ſont d'aucune utilité pour la guerre en ſont l'objet le plus conſidérable, & celles qui ont un rapport direct à l'action y ſont négligées ou pratiquées ſuperficiellement.

La guerre eſt la pierre de touche des bons Officiers, elle les éprouve, mais la paix les forme ; il faudroit donc en

employer uniquement le loiſir à donner à l'Officier une idée nette, vaſte & ſublime de ſon métier, au lieu de le borner à une place d'exercice & de le concentrer dans une foule de petits détails qui retreciſſent ſon imagination & qui l'enchaînent au point de ne pouvoir s'élever au de là du ſervice journalier & d'une pratique d'exercice; tout militaire inſtruit conviendra que cette pratique n'eſt ni perfectionnée, ni aſſez étendue pour que les principes des mouvements, leur uſage & leur application véritable aux actions de guerre y ſoient auſſi évidents que le méchaniſme de ces mouvements.

Mais cet objet important ne peut être rempli, ſi l'on n'établit des écoles de tactique, dans leſquelles cet art ſoit enſeigné par principes & par règles depuis les plus petites opérations juſqu'aux plus grandes, & par des applications continuelles de la théorie à la pratique; il eſt de la gloire & ſans doute de la juſtice des Souverains de récompenſer les ſervices rendus à la patrie; mais leur permier devoir eſt d'exciter & de prévenir ceux qui peuvent être rendus, & il n'eſt pas de meilleur moyen que de faire des fondations toujours ſubſiſtan-

tes

tés & entretenues aux frais des Gouvernements.

La base de ces fondations sera un systême raisonné de tactique; il n'est aucune science qui ne repose sur un systême; toutes en ont besoin pour en faciliter l'étude, aider ceux qui s'y appliquent, mettre de l'ordre dans leur esprit, faire que tous les objets dont l'expérience les enrichit chaque jour, trouvent leur place naturelle dans leur mémoire, enfin pour abréger les peines que l'on est obligé de se donner, lorsque l'on est forcé de marcher sans guide & de travailler sans méthode; mais un systême de tactique, quelqu'il soit, ne sera jamais d'une utilité aussi étendue s'il n'est fondé sur une théorie applicable à une pratique sûre & solide, & à la maniere de combattre en usage. A cet effet, les principes de cette théorie seront fixés de maniere que la nécessité en soit démontrée, quand il sera question d'en faire usage, par le rapport direct qu'elles auront à l'action; tout ce qui n'y est point relatif est inutile & frivole.

La science militaire se rapporte à deux objets principaux: l'un est la guerre des sieges, l'autre est celle de cam-

pagne; ces deux eſpeces de guerres ſont ou offenſives ou défenſives; acquérir ce que l'on n'a pas ſe rapporte à l'offenſive: conſerver ce que l'on a appartient à la défenſive.

La tactique eſt la ſcience de ranger & de faire mouvoir & combattre les troupes dans le plus grand ordre; elle eſt donc la baſe fondamentale de la guerre de campagne qui nous paroît être aſſujettie aux mêmes principes que celle des ſieges.

En effet, un ſiege n'eſt autre choſe qu'une opération défenſivement offenſive; une armée s'établit devant une place, & n'avance vers cette place qu'en mettant devant ſoi des rétranchements de défenſe que l'on nomme *paralleles*; chaque parallele eſt un point d'appui qui couvre, ſoutient & met en sûreté les troupes & ſur-tout les batteries qui ne peuvent ſe ſoutenir par elles mêmes, puiſqu'elles ne ſont qu'offenſives.

Les opérations de la guerre de campagne ſont également défenſivement offenſives; on embraſſe, autant qu'il eſt poſſible, un pays par des détachements, des marches, des camps & des poſtes avantageux; ce ſont autant de points

d'appui qui soutiennent l'armée ; dans les batailles, on se met par-tout sur la plus exacte défensive qui loin d'être passive doit toujours être active & ne laisser échapper aucun avantage ; car pour vaincre, il ne s'agit pas d'aller en avant, mais d'opposer aux parties que l'on attaque une résistance supérieure à la partie attaquée.

En général c'est de la défensive que doit résulter l'offensive, elle en est le point fixe & l'appui, & doit toujours la précéder, l'accompagner & la suivre ; tout mouvement régulier part d'un point fixe ; il en est de même d'une armée qui trouvera dans la bonne disposition des troupes qui la composent, le principe de ses mouvements ; mais soit dans l'offensive, soit dans la défensive, les rapports qui existent entre la maniere de diriger un siége, & celle de conduire les opérations d'une campagne sont infinis : ce n'est pas ici le lieu de les analyser ; un volume suffiroit à peine ; nous nous contenterons d'exposer ici ceux qui peuvent répandre le plus de jour sur notre opinion.

Dans un siege, on ne commence pas par aller au corps de la place ; il seroit imprudent de laisser derriere soi les ou-

vrages extérieurs; on ruine les defenses, on les ouvre avec le canon, on les attaque ensuite, & si l'attaque réussit, on s'y loge; de là, on forme une autre attaque sur un autre ouvrage, & l'on avance ainsi par degrés vers le corps de la place; de même en campagne, il ne suffit pas de porter une armée en avant; il faut avoir préliminairement combiné les raisons pour lesquelles on s'y est déterminé & assuré les moyens de se retirer en sûreté; autrement une armée qui marcheroit toujours devant elle, en laissant sur ses derrieres des villes ennemies fortifiées, des forts, même des postes retranchés, courroit le plus grand risque d'être coupée & assaillie de toutes parts par les postes qu'elle auroit négligés d'attaquer & de prendre, si elle recevoit un échec, ou qu'elle fut obligée à des marches retrogrades.

Lorsqu'un siege est résolu, la premiere opération est d'examiner le plan de la place que l'on veut assiéger; il en est de même d'un projet de campagne; on commence par consulter la carte du pays dans lequel on veut porter la guerre, & l'on y employe autant de précautions que l'on en prendroit pour

reconnoître le terrain d'une place qu'il s'agiroit d'attaquer & devant laquelle on voudroit ouvrir la tranchée.

Dans la guerre des sieges, la ville que l'on attaque est le point où l'on veut arriver ; le dépôt général de la tranchée est un centre d'où partent les différents secours qui soutiennent & assurent les paralleles ; quand on veut avancer sûrement & méthodiquement sur une place, la droite & la gauche d'une parallele doivent être appuyées & sa communication avec son dépôt général bien ouverte & sur-tout très facile ; il seroit contre toutes les regles de songer à établir ni une seconde ni une troisieme parallele, si la premiere n'est bien établie, & si les entrepôts de tranchée, placés à portée des boyaux, ou zigzags que l'on pousse en avant pour former la seconde ou la troisieme parallele, ne sont bien assurés ; leur destination est de faire passer les secours nécessaires aux attaques des ouvrages extérieurs, & s'ils n'avoient point de communication libre avec le dépôt général, ils seroient bientôt épuisés & hors d'état de fournir les têtes des travaux de la tranchée ; d'un autre côté, si les batteries que l'on éleve pour réunir les dé-

fenſes d'une place, n'embraſſent pas les ouvrages attaqués, ſi elles ne communiquent pas directement avec le grand dépôt, ſi elles ne ſont pas appuyées & protégées par les paralleles, enfin ſi leur ſervice vient à manquer, elles ne peuvent faire taire le feu de l'ennemi & ſont expoſées à être détruites & enlévées.

Paſſons préſentement à la guerre de campagne; le pays dont on veut ſe rendre maître a toujours un point principal où le but eſt d'arriver; pour faire des progrès dans ce pays & parvenir à ce point, on forme une premiere parallele, & l'on prend pour le dépôt général des ſubſiſtances, les mêmes moyens qui ont été employés pour le dépôt général de tranchée, c'eſt-à-dire, que les communications à la droite & à la gauche de cette parallele ſoient libres & aſſurées; pour la former, on s'empare d'une droite ou d'une gauche, où l'on trouve un poſte avantageux, & ſans ſonger à aller en avant, on s'attache à appuyer ſolidement cette parallele, en s'emparant des rivieres & des villes qui ſont dans ſa direction, & en y formant des entrepôts de magazins, tant en vivres qu'en munitions, afin qu'ils cir-

culent du dépôt général dans toutes les parties de la parallele ; on ne travaille à l'établissement de la seconde qu'après que la premiere est bien assurée, c'est-à-dire, que la communication des rivieres & des villes qui s'y trouvent, avec le dépôt général est également sûre & libre ; c'est en suivant les mêmes principes que l'on avance d'une seconde à une troisieme parallele & ainsi des autres.

En se conformant à cette regle, quelques soient les événements imprévus qui peuvent retarder les succès d'une campagne, il ne peut jamais en résulter rien de funeste, & l'on reste toujours maître du terrain sur lequel on a établi cette premiere parallele ; quand même on auroit employé presque toute une campagne, à la bien assurer, on n'auroit pas perdu son temps, puisqu'on y trouve des quartiers d'hiver solides, & qu'elle facilite les mesures à prendre pour ouvrir avec succès la campagne suivante ; il arrive quelques fois que des succès inattendus fournissent les moyens de former deux & même trois paralleles ; mais il est de la prudence d'un homme de guerre de ne point se laisser éblouir par un début brillant ;

ſon objet fixe doit être d'établir ſes paralleles de maniere que les quartiers d'hiver qu'il prendra à la fin de la campagne ayent entre eux une communication égale & facile & ſur-tout avec le dépôt général des ſubſiſtances ; car alors, s'il a une parallele bien établie, elle formera la premiere ligne de ſes quartiers, & s'il a pu en établir deux, ils n'en ſeront que mieux diſpoſés, parce que les troupes ſeront d'autant plus à portée de ſe ſecourir & de ſe réunir facilement.

On peut encore comparer les détachements que l'on envoie à la guerre pendant le cours d'une campagne, aux différentes batteries que l'on éleve pendant la durée d'un ſiege.

Dans le nombre des batteries que l'on place ſur la premiere ou la ſeconde parallele, il en eſt qui ſont deſtinées à prendre des revers ſur les ouvrages de la place, & les détachements ont pour objet de prendre ſur l'ennemi des poſitions qui gênent ſes opérations & qui troublent ſa communication avec ſes dépôts.

Dans un ſiege, les batteries doivent en impoſer par un feu ſupérieur à celui de la place, & ſi elles ſont bien

ſervies, elles excitent l'ardeur du ſoldat. Les détachements bien conduits contiennent l'ennemi, le harcelent protegent les convois, couvrent les fourages, levent des contributions, & leurs ſuccès inſpirent de la confiance aux troupes.

Les batteries d'une tranchée ont encore pour objet de proteger l'attaque d'un ouvrage & d'aider à pouſſer en avant les boyaux qui menent à l'établiſſement de la troiſieme parallele ſur le glacis; les gros détachements ſont deſtinés à marcher en avant, à s'emparer de la droite ou de la gauche d'un pays pour couvrir le gros de l'armée dont ils ſont ſuivis, & pour y établir la parallele que l'on projette; mais une batterie que l'on auroit placée trop en avant d'une parallele pouroit être facilement enlevée, de même un détachement que l'on hazarde trop loin d'une armée eſt expoſé à recevoir un échec qui ſouvent dérange tout le plan d'une campagne.

On eſt quelques fois obligé d'abandonner une batterie, parce qu'elle eſt établie trop légérement & ſans communication avec les entrépôts de tranchée; c'eſt le cas d'un détachment en-

voyé à la guerre ſans avoir ſa communication ſoutenue ; il eſt obligé de ſe retirer ; ainſi , comme dans un ſiege, on ne doit jamais avancer des batteries qui puiſſent devenir inutiles dans la ſuite, un homme de guerre doit avoir pour principe de ne jamais haſarder de gros corps en avant, à moins d'être certain, pour ainſi dire, qu'ils ne ſeront pas forcés de ſe retirer ; ne ſe pas ſaiſir d'un poſte eſt une faute bien moins grave que celle de s'emparer d'un terrain qu'on eſt forcé d'abandonner , parce qu'on ne peut le ſoutenir.

On peut inférer de ces différents rapports qu'il eſt facile & même avantageux de conſerver dans les détachements qu'on envoie à la guerre, le même principe & à peu près les mêmes proportions que dans l'établiſſement des batteries de ſiege ; il en réſulte ſur-tout que les principes ſur leſquels eſt fondée la guerre des ſieges, ſont applicables aux opérations d'une ou de pluſieurs campagnes & qu'ils ne s'étendent pas ſeulement à la guerre offenſive , mais encore à la défenſive ; en effet celui qui défend une place eſt principalement occupé de retarder l'établiſſement des paralleles & des batteries de l'aſſiégeant : de même

celui qui défend un pays a pour but de retarder par des détachements les marches de l'ennemi, & en combinant les distances de s'emparer des lieux ou il se propose d'établir ses magasins; d'ailleurs une guerre défensive suppose que l'ennemi est supérieur en nombre de troupes; celui qui la soutient doit donc éviter, autant qu'il est possible d'en venir à une action, mais gêner par les positions qu'il prend la communication des subsistances de l'ennemi, & l'empêcher d'avancer & d'établir ses paralleles. Un Général qui, par une défensive bien conduite, empêche l'établissement d'une seconde parallele, remporte souvent plus d'avantages que par le gain d'une victoire.

Enfin l'art a été perfectionné au point que l'on est parvenu à être moralement sûr d'emporter une place, du moment que l'on peut en former le siege; pourquoi ne pourroit-on pas également dans la guerre de campagne s'assurer davance, de faire telles ou telles opérations, de les conduire au point que l'on aura projetté & d'en partir pour en former de nouvelles? l'un n'est pas moins possible que l'autre; mais pour y parvenir, il faut avoir des vues éten-

ducs, plus de génie que de bravoure; plus de prudence que d'intrépidité; s'il ne s'agissoit que d'aller en avant pour faire des conquêtes, le plus audacieux seroit le plus grand Capitaine.

Cette esquisse de la science militaire que nous venons de tracer est plus que suffisante pour prouver que ses branches principales dépendent d'une théorie exacte; les rapports sont aisés à saisir; & dès que l'on partira d'un point déterminé, on est sûr de parvenir à l'évidence; la guerre ne seroit pas un art, si elle n'avoit des principes fixes; mais ils ne peuvent être appliqués que relativement au terrain & aux circonstances; il y auroit donc de la témérité à vouloir les rendre entierement physiques & à prétendre vouloir conduire ses opérations, de maniere à en démontrer le succès.

Mais sans donner dans l'esprit de systême, on pourroit établir une méthode générale qui en s'accommodant aux circonstances des temps & des lieux, rendroit les opérations plus sûres & les succès moins douteux.

On nous demandera quels sont les moyens à employer pour parvenir à ce but désirable: nous le voyons dans l'é-

tabliſſement d'un Académie de ſcience militaire, compoſée d'un certain nombre d'Officiers de diſtiction & d'expérience & choiſis parmi les plus éclairés, les plus ſavants & les plus conſommés dans l'art de la guerre. Cette Académie reſpectable traiteroit à fond des ſujets de tactique utiles & faits pour exercer le génie de ſes membres; ce ſeroit un tribunal ſans appel où ſeroient adreſſés tous les mémoires, tous les projets, tous les ſyſtêmes & où ils ſeroient approuvés ou refutés, acceptés ou rejettés; cette ſocieté éclairée appuyeroit les maximes fondamentales de la ſcience militaire, du raiſonnement le plus fortement travaillé, & par là parviendroit néceſſairement à répandre la lumiere ſur un art qui n'eſt encore, ni aſſez connu, ni aſſez approfondi; ce n'eſt que par le raiſonnement aidé de l'expérience que l'on arrive à la conviction & au vrai. Le concours & l'harmonie des recherches de cette Académie, de ſes découvertes & de ſes travaux, découvriroient le germe vicieux qui infecte toutes les parties de l'art militaire, & préſenteroient le remede qu'il faut y appliquer; parties de détails, grandes opérations, tous les rapports ſeroient exac-

tement comparés & scrupuleusement approfondis ; enfin nous verrions naître un systême complet de théorie, une Encyclopedie militaire.

Les fruits que l'on a rétirés des différentes Académies actuellement existantes en Europe, suffisent pour démontrer l'utilité dont seroit celle que nous proposons ; c'est à la faveur de ces établissements que les sciences, les arts, les belles-lettres sont parvenus au point de perfection où nous les voyons ; les systêmes soumis au raisonnement n'ont acquis de la certitude qu'à l'aide de l'expérience ; le voile qui couvroit les matieres les plus abstraites a été déchiré ; les préjugés les plus enracinés ont été détruits & le flambeau de la vérité éclairé aujourd'hui l'Europe ; si ces Académies ont pu percer le cahos où étoit plongée la physique, si elles nous ont decouvert la belle ordonnance de l'univers, quel succès ne doit-on pas se promettre d'une Académie de science militaire, qui peut procéder sur des faits, & sur des positions existantes ? le local sera sa boussole, les opérations des plus grands Capitaines, leurs plans de campagne, leurs dispositions de camps, de

batailles, de sieges, lui serviront de guides.

L'établissement de cette Académie seroit insuffisant, si l'on n'y joignoit celui d'une école publique de théorie dans chaque grande ville de guerre & d'un camp d'instruction dans chaque province frontiere; par là l'instruction sera généralement répandue & le séjour des troupes dans les garnisons sera employé à les former par des exercices simulés, non-seulement aux évolutions, mais encore à l'attaque & à la défense des places; une attaque de chemin couvert, d'une piece de fortification, une descente de fossé & d'autres opérations de siege seront les exercices de garnison; & ceux des camps & des écoles de campagne, les marches, les déployements d'armée, la construction des retranchements, la maniere de les attaquer & de les défendre, &c.

On commenceroit dans ces écoles par démontrer méthodiquement aux Officiers toutes les opérations de la tactique au moyen de figures materielles plus ou moins grandes qui réprésenteroient des divisions, des bataillons & des escadrons & dont on se serviroit pour exprimer & rendre par les mouvements

qu'on leur feroit faire, tous ceux que peuvent exécuter les troupes; il n'eſt pas de voye plus sûre pour expliquer & faire comprendre avec autant de facilité que d'évidence, les manœuvres des troupes & les mouvements d'une armée dans leurs différentes combinaiſons; on en feroit enſuite l'application ſur le terrain avec des troupes réelles, & cette application exige des connoiſſances qui ne s'aquiérent que par la pratique, c'eſt-à-dire, par des exercices ſimulés.

Il ne faut pas s'imaginer que par théorie, on doive entendre ce qui a rapport à l'étude du cabinet; tout ce qui ſe pratique dans l'école des troupes ſur un terrain préparé, eſt encore de ſon reſſort; rien alors ne s'oppoſe à l'exécution des regles; le terrain même la favoriſe & l'on a tout le temps & toute la tranquillité néceſſaire pour les expliquer & les faire concevoir à ceux que l'on doit inſtruire. L'étude que l'Officier peut faire des manœuvres dans le ſilence, ne ſert que pour aquérir des idées nettes & préciſes ſur toutes les différentes opérations; mais l'exécution réelle qu'il en fait ou voit faire ſur le terrain, grave dans ſa mémoire, & laiſſe dans

dans son esprit des traces profondes : & ces traces rappellées & reveillées au besoin déterminent à agir dans les occasions avec la promptitude si nécessaire à la guerre; car il ne faut pas croire que cette exécution réelle des manœuvres puisse jamais répondre à l'idée réguliere que l'on s'en fait par la précision dont elles sont susceptibles dans la spéculation; c'est une expérience qu'auront fait plus d'une fois ceux qui ont eu occasion d'exercer des troupes avec réflexion & connoissance, & d'exécuter des manœuvres dans l'action réelle. Mais la base d'une véritable école militaire doit être une instruction revêtue de principes, de vues, & d'idées justes de la guerre; il faut donc que dans cette théorie pratique, tout se rapporte directement à l'action, & se bien garder de perdre inutilement le temps à des manœuvres compliquées, impraticables à la guerre, & parconséquent toujours mauvaises; plus une manœuvre est simple, plus elle est facile à exécuter, plus ses mouvements sont susceptibles de célérité & plus elle devient utile en présence de l'ennemi. Il est donc de la derniere importance que toutes les manœuvres soient établies sur un principe & un

ordre de combattre que la variété des lieux peut changer à la vérité, mais qu'elle ne doit jamais détruire; en un mot, l'ordre de bataille le plus ſimple & le plutôt formé doit toujours être regardé comme le plus parfait & le ſeul dont il ſoit poſſible de faire uſage à la guerre.

En parlant de ces grands principes, il ne faut pas borner l'inſtruction des troupes à une place d'exercice choiſie exprès; mais lorſqu'elles auront bien conçu les manœuvres qu'elles y auront eſſayées, on les tranſportera ſur un terrain pris au haſard, tels que ſont ordinairement ceux où l'on eſt obligé de combattre, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont coupés de bois, de montagnes, de rivieres, de ruiſſeaux, ſerrés, couverts, ſuſceptiples de chicanes, de ruſes & de difficultés, comme étant les plus propres aux excercices ſimulés de la guerre; autrement les images ſont imparfaites, & le militaire ne prend qu'une teinture ſuperficielle de ſon art, chacun ſuivant ſon talent & le corps où il ſert.

Delà, la néceſſité indiſpenſable & l'utilité reconnue de former tous les ans des camps d'inſtruction; le temps le plus propre que l'on puiſſe choiſir

eſt celui qui ſuit la récolte; quant aux dépenſes qu'ils peuvent occaſionner, elles doivent s'évanouir devant le bien qui en réſulte, ſur-tout ſi on l'employe uniquement à former les troupes pour la guerre au lieu de le perdre à des exercices de pure parade, plutôt faits pour amuſer des femmes que pour occuper des militaires qui ne doivent l'être que de leur métier.

Ces camps peuvent ſeuls remplir l'objet de l'application de la théorie à la pratique; ils ſeront la véritable école où ſe formeront les Officiers Généraux & ceux de l'Etat-Major, & l'unique moyen de donner aux troupes une idée auſſi réelle qu'elle peut l'être des actions de guerre; mais pour en rendre l'image véritablement inſtructive, il faut employer dans ces camps une quantité d'Infanterie, de Cavalerie, de troupes légéres & d'Artillerie proportionnée à celle qu'on employeroit à la guerre ſur telle ou telle frontiere, & un nombre d'Officiers Généraux, de l'Etat-Major, & d'Ingénieurs, relatif à celui des troupes, afin de pouvoir repréſenter toutes les opérations d'une campagne; le commandement en chef de ces camps ſera donné à des Généraux conſommés &

en état d'inſtruire les Officiers qui ſeront à leurs ordres; enfin le temps que dureront ces camps, ſera employé à reconnoître, ouvrir & ſuivre des marches, à choiſir des camps & des champs de bataille, à en faire lever les plans & les cartes des environs, auxquels on joindroit des mémoires raiſonnés, à faire rompre, marcher, déployer, décamper & camper l'armée, en un mot à pratiquer toutes les ruſes de la guerre, & en ſe conformant aux principes & aux regles de l'art, à exécuter toutes les opérations poſſibles de la guerre de campagne, telles que des batailles ou des combats, l'attaque & la défenſe d'un retranchement, l'inveſtiſſement d'une place, des fourages, des convois, &c. elles ont ſans doute des difficultés, mais on parviendra à les vaincre en s'appliquant eſſentiellement à bien juger de la véritable ſituation des lieux, & en ſe familiariſant avec l'art de ſavoir tirer d'un terrain tous les avantages poſſibles.

Ces ſimulacres ſeront d'une utilité d'autant plus réelle que quelle que ſoit la différence entre les lieux où l'on fait réellement la guerre & ceux où les opérations n'auront été que ſimulées, il

y aura toujours quelques circonſtances qui établiront entre eux des rapports directs; & quoique les actions ſimulées doivent être arrêtées là, où elles commencent à devenir même vraiſemblables, elles donnent toujours lieu à des ſuppoſitions de cas & à des réflexions ſur leſquelles les Officiers intelligents ſe forment des regles, & ces regles particulieres peuvent ſouvent être appliquées à des circonſtances que les ordres & les inſtructions générales ne peuvent ni prévoir, ni embraſſer.

Le ſuccès de ces opérations ſimulées eſt ordinairement attribué aux troupes qui ont manœuvré avec le plus de célérité & aux Officiers qui ont fait les meilleures diſpoſitions & montré le plus d'intelligence dans le choix des poſitions & d'habileté à profiter de la ſituation du terrain; ſouvent ils ſont dans le cas de ſe déterminer à agir ſans ordre; on ne ſauroit donc trop leur fournir l'occaſion de ſe rendre familieres les images qui repréſentent des actions de guerre; elles accoutumeront à voir que l'exécution réelle des manœuvres n'eſt ſuſceptible que d'un degré néceſſaire & eſſentiel de juſteſſe & de préciſion, auquel il faut ſe contenter d'arriver: en-

ſuite on leur apprendra qu'à la guerre tout mouvement exécuté avec précipitation & dans un terrain inégal, eſt néceſſairement ſuivi d'une certaine irrégularité que des troupes bien diſciplinées & rompues aux manœuvres ſavent réparer ſur le champ, dèſqu'elle eſt la ſuite de la hardieſſe & de la célérité d'un mouvement & qu'elle ne vient point d'ignorance de ce que l'on doit faire, de crainte ou d'irréſolution.

La tranquillité dont on jouit pendant la paix laiſſe tout le temps néceſſaire pour remplir des objets auſſi intéreſſants que le ſont l'inſtruction des Officiers, la diſcipline & l'exercice des ſoldats; mais on ne peut trop profiter de ce calme pour inſtruire les uns & exercer les autres; s'il ſurvient une guerre, il ne ſuffit pas ſeulement que les troupes ſoient rompues aux manœuvres, il faut encore qu'elles ſachent remuer la terre, faire des faſcines, des gabions, des clayes, en un mot tous les travaux des camps, & conſtruire des ouvrages de fortification paſſagere; ces ſortes de travaux deviennent preſque journaliers dans le cours d'une campagne, & il eſt de la derniere importance que les ſoldats y ſoient rompus d'avance & fa-

chent manier la bêche, la pioche, la pêle & la hache avec la même dextérité que leurs armes.

D'ailleurs un exercice conforme aux manœuvres réelles de guerre, est le seul moyen de prévenir le relâchement que l'oisiveté & la molesse entraînent après elles & l'anéantissement de l'esprit militaire, suites ordinaires de la paix; mais cet exercice rappellera constamment aux troupes, les opérations de la guerre, & nourrira parmi elles l'esprit qui doit les animer; de l'évidence des principes toujours fixes & inaltérables, elles arriveront sans effort au but des manœuvres qu'on leur fera exécuter, & verront naître les avantages des différentes façons de combattre suivant les occasions & les situations, enfin les bons effets qui doivent résulter de leur attention, de leur obéissance & de la conversation de leur ordre, moyens uniques pour produire & exciter en elles le courage; en effet lorsque les troupes sont bien convaincues de la justesse des mesures que prennent leurs chefs pour s'assurer du succès, lorsqu'elles sont bien persuadées de leur habileté & de leur prudence, elles sont remplies de cette confiance noble qui produit l'obéissan-

ce, la fermeté & la valeur; or la valeur n'eſt autre choſe que le ſentiment de nos forces; rien n'inſpire donc plus de courage à des troupes que la perſuaſion où elles ſont d'être plus habiles & de valoir mieux que toutes les autres troupes du monde.

Cette perſuaſion eſt d'autant plus eſſentielle à établir, à exécuter & à maintenir dans une nation, que l'on peut en tirer le plus grand parti dans l'occaſion; ſi l'on ſait la ménager & l'employer à propos, elle eſt capable de produire les plus grands effets par la gloire dont elle anime une nation en général, & par l'émulation qu'elle inſpire aux différents corps de cette nation en particulier; dans les premier cas, c'eſt ce qu'on appelle eſprit national; dans le ſecond, c'eſt eſprit de corps, & l'on ne peut trop l'exciter dans les hommes par tous les moyens poſſibles; ceux que nous venons d'expoſer, nous paroiſſent les ſeuls que l'on puiſſe employer pour former & entretenir de bonnes armées; un Etat eſt toujours bien défendu, lorſqu'il a des troupes choiſies avec diſcernement & exercées conformément à l'objet auquel elles ſont deſtinées.

Le courage n'a dégénéré dans aucune nation qui en a montré autrefois; celle qui a été redoutable l'est encore, pourvu que l'on prenne des mesures justes, & que l'on ne ménage pas les dépenses convenables; mais la sécurité qu'établit une longue paix, change l'esprit d'un peuple, si on n'en prévient les suites par les moyens les plus efficaces; on se partage entre les douceurs de l'oisiveté & les charmes d'une vie tranquille; insensiblement la discipline se relâche, les exercices deviennent fatiguants; on continue à les négliger, & par degrés à les oublier entierement, & une nation jusqu'alors formidable & victorieuse en tous lieux, oublie le métier de la guerre, & s'énerve au point qu'elle est exposée à chaque instant à éprouver les plus grands malheurs.

Lorsque les temps ont introduit dans une milice des abus aussi funestes à la gloire & à la sûreté des Etats, il n'y a pas un moment à perdre pour y remédier. Nous avons vu au commencement de ce siécle une puissance s'élever entre l'Oder & la Sprée, & résister aux forces de l'Europe entiere, pour ainsi dire, conjurée contre elle; quels moyens a t'elle employés? une pratique

continuelle réflechie des exercices militaires, & une attention constante à cultiver l'art de la guerre.

Toute puissance dont la supériorité à la guerre est connue est également respectable & respectée; mais ce n'est ni du nombre, ni d'une valeur aveugle qu'il faut attendre la victoire; elle suit ordinairement dans les combats la capacité & la science des armes; la connoissance du métier de la guerre nourrit le courage & fait que les troupes ne demandent que l'occasion d'exécuter ce qu'elles ont bien appris; d'ailleurs les bonnes troupes bien disciplinées, bien exercées ne coûtent pas davantage à entretenir que de mauvaises; & un petit nombre de troupes rompues aux pratiques de la guerre, & fortifiées par l'habitude du travail vole, pour ainsi dire à la victoire, tandis qu'une grande armée sans principes solides dexercice n'est autre chose qu'une multitude d'hommes que l'on traîne à la boucherie; enfin il est de toute vérité que le Souverain qui desire la paix, doit se préparer à la guerre; nous ajouterons que celui qui aspire à la victoire, doit s'appliquer à former de

bonnes troupes, à agir par principes & non au hasard.

Après avoir exposé mes idées sur les moyens qui m'ont paru les meilleurs, pour perfectionner l'art militaire, & pour en faciliter l'étude théorique & pratique, je vais porter mes vues sur l'éducation de la jeunesse destinée à la profession des armes.

Parmi toutes les fondations utiles qui pourroient honorer notre siécle, il en est une que je desirerois voir dans tout l'éclat dont elle est susceptible; c'est une Académie où la jeune noblesse destinée à servir la patrie, seroit élevée dans toutes les connoissances & tous les exercices convenables à l'état qu'elle doit embrasser, où les instructions & les encouragements lui seroient prodigués, qui seroit le berceau des talents militaires, & qui deviendroit un séminaire de héros sur lesquels la patrie se reposeroit comme sur une base inébranlable.

En jettant les yeux sur les différentes Académies militaires qui existent en Europe, je me sens pénétré du plus profond respect; cependant je fais des vœux, pour qu'il soit donné à des établissements aussi utiles, tout le lustre

qu'ils doivent avoir & je me dis à moi-même, » tant que l'amour de la véritable gloire ne sera pas éteint dans tous les cœurs, il se trouvera un Prince magnanime, un Ministre éclairé qui favoriseront, qui étendront des vues aussi utiles & qui choisiront les moyens les plus sûrs & les plus propres pour assurer les succès de ces Académies; peut-être même quelque citoyen vertueux aura le courage de sacrifier son temps, ses soins, & jusqu'à sa fortune pour faire fleurir un établissement pareil. »

En effet quel bien ne produiroit pas une Académie qui seroit fondée sur un plan réflechi d'éducation & d'instruction, où l'on formeroit des hommes, où l'on éleveroit, pour ainsi dire, une nation, où la jeune noblesse destinée au service de l'Etat, pauvre ou riche, recevroit indistinctement toute l'éducation nécessaire, l'une à ses dépens, l'autre aux frais du Gouvernement, où cette jeunesse seroit accoutumée de bonne heure à un métier qui demande beaucoup d'exactitude, d'application & les plus vastes connoissances, sur-tout pour ceux qui ont la noble ambition de s'élever au-dessus du vulgaire, & enfin où l'instruction seroit donnée sans aucune distinc-

tion & ſans aucun de ces abus de préference, ſuite trop ordinaire de la protection & des conſidérations? L'Etat y gagneroit à tous égards, les talents ſe développeroient, la nation prendroit un caractère; les jeunes gens entreroient dans ces Académies à douze ans, ils en ſortiroient à dixhuit; on choiſiroit les ſujets les plus formés & les plus inſtruits pour les placer, chacun ſuivant ſon talent & le corps où il ſeroit deſtiné à ſervir, & ce ſeroit dans le ſervice que ces jeunes Officiers ſe perfectionneroient dans leur métier, en ſuivant les écoles de théorie & de pratique.

Mais afin qu'un tel établiſſement produiſe le fruit que l'Etat eſt en droit d'en attendre, il faut que les éleves que l'on y forme, y ſoient méthodiquement inſtruits des premiers élements & des principes fondamentaux de la ſcience militaire, & préparer leur capacité par une étude préliminaire des mathématiques, de la fortification, de l'Artillerie, de la géographie & du deſſin; ces connoiſſances ſont pour eux la clef d'une infinité de choſes relatives à la guerre en général, & aux vues particulieres que chacun d'eux peut ſe pro-

poser dans la carrière qu'il veut suivre ; à cet effet on choisiroit pour ces différentes parties des maîtres habiles & éclairés pour les enseigner aux uns relativement à ces vues particulieres, & aux autres, de maniere à leur faire concevoir comment, en quoi & à quel point elles sont applicables à la science de la guerre proprement dite.

Les mathématiques, c'est-à-dire l'arithmétique, la géométrie & la trigonométrie, sont nécessaires à tout militaire; elles sont la base de l'art de la guerre qui n'est autre chose qu'une science de combinaisons & un art purement géométrique ; tout peut s'y calculer, tout y est supputation de temps & d'espaces, tout peut s'y demontrer ; une manœuvre en nécessite une autre, & chaque opération a des conséquences certaines ; mais outre l'avantage direct que l'on retire de plusieurs propositions mathématiques applicables aux mouvements des troupes, l'étude de cette science en général est la plus propre à faire acquérir cet esprit de précision si utile à tout homme de guerre.

Un Officier ne doit pas étudier avec moins de soin la géographie, le dessin,

l'Artillerie & la fortification, s'il veut ſe rendre capable de ſe conduire par lui-même, dans les différentes occaſions qui ſe préſentent journellement à la guerre.

La géographie fait connoître la ſituation locale d'un pays, de ſes frontieres, des frontieres voiſines, de ſon commerce, de ſa navigation, des mers qui l'environnent, des fleuves & des rivieres qui le traverſent; l'étude en eſt aiſée & agréable & ne demande que des yeux & de la mémoire.

Le deſſin apprend à repréſenter ſur le papier les différentes ſituations de pays, les poſitions de terrain & de poſtes, les plans & profils des retranchements; il procure d'ailleurs une grande facilité pour les diſpoſitions à faire, relativement à la connoiſſance qu'il faut en avoir.

En étudiant l'Artillerie, on apprend l'uſage, la force & la portée des armes, leur conſtruction & leur qualité, & à en tirer tous les avantages poſſibles.

De l'étude de l'Artillerie, il faut paſſer à celles de la fortification; en s'en rendant maître, on ſaura la maniere de fortifier, de défendre & d'attaquer les places, de retrancher un

camp, une position, un poste; d'en distinguer les différentes especes, leurs parties foibles ou fortes, de juger de leur disposition, de leur construction & de leur situation, afin de prendre en conséquence les mesures les plus justes pour les attaquer ou les défendre; elle donne le coup d'œil militaire, par l'application que l'on peut faire des regles sur lesquelles elle est fondée, aux positions d'armes & aux opérations de la guerre de campagne; elle indique les moyens de profiter de toutes sortes de terrains; elle apprend à connoître le fort ou le foible d'un ordre de bataille; à couvrir les flancs, à appuyer les aîles d'une armée, à prendre des positions susceptibles de défense, à juger des endroits foibles d'une position, soit par la situation désavantageuse du terrain, soit par la mauvaise distribution des troupes ou par le peu de défense qu'elle peut procurer.

Ces différentes branches de l'art de la guerre que l'on sépare mal à propos, ont une relation immédiate avec la tactique; car toute disposition de troupes est vicieuse, lorsqu'elle n'est pas fondée sur une connoissance parfaite des parties à attaquer ou à défendre.

Il

Il eſt d'autant plus eſſentiel de ne pas perdre de vue ce principe fondamental qu'il prépare les ſuccès, & contribue à ménager le ſang des hommes.

Les connoiſſances qui doivent marcher à la ſuite de celles que je viens de détailler, ſont les langues, le ſtyle, l'hiſtoire & la politique.

Toutes les langues ne ſont pas d'une premiere néceſſité ; la vie eſt ſi courte qu'en fait d'études, tout ce qui eſt inutile, eſt pernicieux ; mais on ne peut ſe diſpenſer d'apprendre les principes de la langue latine, d'où dérivent ceux de preſque toutes les autres langues ; ils conduiront avec facilité à la connoiſſance de la langue françoiſe qui, devenue celle de toute l'Europe, doit être ſue dans la derniere perfection ; quant aux autres langues, il n'y a que les vues particulieres de chaque individu, ou les vues politiques de chaque nation qui puiſſent indiquer celles auxquelles il faut s'appliquer de préférence.

La clarté, l'énergie, & la ſimplicité du ſtyle forment un talent indiſpenſable pour un militaire qui doit ſavoir s'exprimer avec netteté, tant par écrit que verbalement. Il eſt très poſſible de

bien combiner une opération de guerre, mais ſouvent elles ont manqué, faute de ſe faire entendre de ceux chargés de les exécuter, ou d'avoir clairement expliqué les ordres donnés; il eſt donc de la plus grande importance de former de bonne heure les jeunes gens à parler & à écrire purement & clairement.

L'hiſtoire eſt l'ame de la politique; dans cette étude tout dépend du choix judicieux que font ceux qui ſont chargés de l'enſeigner; s'ils n'ont pas du goût & des vues profondes, ils n'apprendront à leurs éleves que des dates & des faits ſans liaiſon. Le droit public, celui de la nature & des gens, de la guerre & de la paix, tiennent de ſi près à l'hiſtoire qu'ils doivent être enſeignés en même temps.

La politique qui eſt l'art de gouverner un Etat, & de diriger les affaires publiques, apprend à connoître & à démêler les intérêts des Puiſſances entre elles; de là, la néceſſité pour un militaire de l'étudier comme une ſcience qui a une relation immédiate avec celle de la guerre.

Telles ſont les ſciences qui doivent former l'objet principal de l'inſtruction

des jeunes militaires ; mais l'application seule ne suffit pas ; par elle on acquérra les connoissances qui menent au grand, mais elle n'apprend point l'usage du monde, si elle n'est accompagnée d'une bonne éducation morale, dirigée avec autant de goût que de sagesse ; la politesse, la douceur, l'aménité de l'esprit, l'art de gagner les cœurs en sont l'ame, & ces qualités si essentielles à quiconque veut commander aux hommes, ne s'acquiérent que pendant la jeunesse & par les soins continuels & l'attention la plus suivie de ceux auxquels l'éducation des jeunes gens est confiée, & qu'il est de la derniere importance de choisir avec le plus grand discernement.

Une Académie militaire, établie & dirigée dans l'esprit que je la conçois, feroit sans doute le monument le plus glorieux d'une nation ; mais elle n'existe encore que dans mon imagination; en attendant que mon projet se réalise, je vais tracer un plan d'études qui puisse être suivi, au moins par les jeunes gens de qualité aisés, & par conséquent en état de n'épargner ni dépenses ni soins pour acquérir des connoissances.

Je ne les effrayerai point par l'étalage d'une érudition immenſe ; cependant il faut être inſtruit, & poſſéder au moins cette portion de connoiſſances, néceſſaire à tout homme qui a l'ambition de remplir ſon état ; je vais leur indiquer les moyens qui m'ont paru les plus efficaces.

La ſcience théorique de la guerre n'eſt pas auſſi vaſte qu'on ſe l'imagine ; il n'en eſt pas d'elle comme de la ſcience pratique à laquelle la vie la plus longue ne ſuffit pas.

Je commencerai par ſuppoſer qu'un jeune homme de qualité, avant de prendre un état, a reçu une éducation convenable, & qu'il ſait les élements des mathématiques ; s'ils ſe ſont effacés de ſon eſprit, il faut qu'il s'y remette, c'eſt le premier pas. Sans géométrie, les idées ſont preſque toujours vagues & incertaines, l'eſprit ne compare, ne juge & ne calcule que difficillement; elle eſt, pour ainſi dire, la bouſſole du raiſonnement ; c'eſt la véritable logique, & la ſeule qui convienne aux militaires.

Mais le temps dont un jeune homme qui entre au ſervice peut diſpoſer, eſt précieux ; il ne s'appéſantira donc pas

ſur l'étude des mathématiques, & n'en embraſſera que les parties indiſpenſables, telles que l'arithmetique en général, les élements de géométrie, & la trigonométrie rectiligne ; une idée de la trigonométrie ſphérique & de la méchanique lui ſuffira ; de là, il paſſera à la planimétrie & à l'étude de la fortification & de l'Artillerie. Deux ans d'application ſous d'habiles maîtres ſuffiſent pour acquérir ces connoiſſances, ſur-tout quand on a paſſé cet âge pénible où la ſécchereſſe des élements rebute, & où l'on ſe traîne avec effort d'une vérité à l'autre.

Les problêmes de trigonométrie reſolus, la carrière s'étend & s'applanit; bientôt on ſait lever un plan, reconnoître un pays, une poſition, un poſte, une place, en rendre l'image ſenſible; ſavoir ſe rendre compte à ſoi & aux autres, eſt tout ce qu'il faut, quand on ne veut être ni Ingénieur ni Géographe.

Une autre étude qui doit marcher de front avec les mathématiques, & former en même temps une ſeconde branche d'inſtruction, eſt la connoiſſance parfaite de tous les détails intérieurs de diſcipline & d'exercice; ces détails ſi minucieux en apparence, quand on

ne considére pas leur but, si importants à ne point négliger, si dangereux quand on les outre, ou que l'on s'en occupe exclusivement, peuvent s'apprendre en très peu de temps, sur-tout si l'on y joint une pratique journaliere & réfléchie.

Alors la tactique n'est plus qu'un jeu; car à mesure que l'on connoîtra parfaitement l'organisation intérieure de la constitution militaire, les progrès dans les mathématiques étendront l'imagination qui embrassera les objets sous des rapports plus vastes; c'est le moment où le jeune militaire commencera à lever les yeux sur la géométrie de la tactique, sur le méchanisme des mauœuvres, sur les différents systêmes qui partagent les gens de guerre. Chaque jour la vérité naîtra devant lui, & le frappera d'une lumiere nouvelle.

Arrivé à ce point d'intelligence, il faut sans relâche exercer son imagination, parcourir le pays, le dessiner, accoutumer ses yeux à mesurer, sa mémoire à retenir, son génie à démêler, son esprit à rendre compte; il faut se former un style militaire, dresser des memoires & des projets, en un mot

ſe conduire comme Philoppœmen que la guerre occupoit ſans ceſſe à la promenade, à la chaſſe, en voyage & par-tout où il voyoit terre autour de lui.

Il ne me reſte plus rien à dire ſur cet objet ; au-delà des connoiſſances élementaires, c'eſt le génie qui fait tout, & il ne m'appartient ni de ſuivre ni de diriger ſon vol.

L'étude de la politique eſt immenſe, mais on en eſt dédommagé par celle de l'hiſtoire & de la géographie qui en ſont la baſe. La géographie s'apprend aiſement, mais il ne ſuffit pas de la connoître ſous le ſeul point de vue topographique, il faut l'étudier politiquement, & c'eſt là la partie la plus longue & la plus importante.

A l'égard de l'hiſtoire, le goût de la lecture, des livres bien choiſis, une bonne méthode de lire & d'extraire la feront bientôt connoître ; laiſſons les antiquaires & les ſavants ſe perdre dans les ténébres dont eſt couverte l'hiſtoire ancienne, ſacrée & profane, & ne jettons ſur ces temps obſcurs & incertains qu'un coup d'œil rapide ; l'étude de celle de l'Europe eſt la pre-

miere qui doit nous occuper ; nous la commencerons à la chûte de l'Empire d'Orient ; nous choisirons dans l'histoire de chaque peuple l'époque où elle commence à devenir relative aux temps actuels, & nous nous attacherons particulierement à celle de notre patrie, pour passer ensuite à celle des Etats qui ont le plus de liaison avec elle, & de là, successivement à celle de toutes les nations.

L'intérêt & l'attention doivent redoubler, à mesure que l'on se rapprochera de notre siécle ; c'est à l'époque de la guerre de trente ans que l'histoire de l'Europe devient vraiment intéressante ; c'est le berceau de toutes les idées & de toutes les combinaisons politiques qui la meuvent aujourd'hui ; de là, la nécessité d'employer à l'étude de chaque guerre & de chaque traité de paix, autant de temps qu'on en aura mis à chacun des siécles qui ont précédé le dix-septieme ; en lisant chacune de ces guerres, on étudiera les changements que les temps ont amenés dans la tactique, les campagnes des grands Généraux, & les mémoires des auteurs contemporains ; de même à chaque traité de paix, il

faut examiner les révolutions qu'ils ont occasionnées en Europe les nouveaux intérêts qu'ils ont produits, les négociations qui les ont fait naître, apprendre enfin avec Oxenstierna, Ossat, & Estrades comment on fait une dépêche, comment l'on manie les esprits, comment l'on fait jouer ces grands & secrets ressorts de la politique, ressorts souvent aussi décisifs que les victoires les plus complettes.

Un des objets principaux de l'étude de l'histoire, est la connoissance du caractère & des passions des hommes; il faut les étudier dans le monde, autour de soi, chez ceux qui gouvernent & qui commandent; par-tout la nature est la même, par-tout les mêmes passions dirigent les hommes & reproduisent les mêmes événements; il faut s'accoutumer à percer l'écorce qui les enveloppe, à pénétrer jusqu'au fond des cœurs, à porter sur tout un œil observateur; il en est de la connoissance des hommes, comme de celle d'un pays; on l'acquiért par l'usage, & l'habitude affine le jugement comme le coup d'œil.

L'histoire est bien connue; parcourons maintenant la carte généalogique & politique de l'Europe; examinons la

puiſſance de chaque nation, les intérêts ſi ſouvent oppoſés des gouvernements & des hommes qui en tiennent les rénes, les relations de parenté, de commerce & de beſoins que les Etats ont entre eux; de cette politique extérieure des peuples, nous paſſerons à leur politique intérieure, en commençant par notre patrie, & par les nations qui ont avec elle des rapports directs.

Ce ſont ces grands corps que l'on appelle Gouvernements qu'il faut examiner avec ſoin; leur organiſation, leur principe de vie ou de langueur, de force ou de richeſſe. La richeſſe eſt le ſang des Etats; les débouchés du commerce, la perception des impôts, le retour de ces impôts vers le peuple par les dépenſes de l'adminiſtration; enfin toutes les voyes de circulation en ſont les canaux; on ne peut mieux ſe peindre un corps politique & ſe former une idée de l'étude qu'on en doit faire, qu'en comparant l'un au corps humain & l'autre aux opérations de l'anatomiſte.

Des connoiſſances auſſi étendues ne peuvent s'acquérir que lentement; cependant il eſt aiſé d'y parvenir par des

obſervations journalieres, & on a le temps de les raſſembler; car ce n'eſt ordinairement qu'à un âge mûr que l'on arrive à la tête des grandes affaires, & les années de la jeuneſſe ſont bien longues, quand on a le bon eſprit de les bien employer.

Il y a des moyens d'acquérir ces connoiſſances preſque ſans peine & ſans effort, ſi l'on eſt curieux & actif, ſi on ne laiſſe autour de ſoi, ſans le voir & ſans le connoître, rien de ce qui peut-être analogue au plan d'étude qu'on s'eſt formé. Eſt-on dans un pays, dans une ville? Il faut étudier ſon commerce, ſon adminiſtration, le génie & les mœurs de ſes habitants, ſe ſuppoſer envoyé dans ce pays, & chargé de rendre compte au Miniſtre; interroger les étrangers, les voyageurs, ſe lier avec les gens inſtruits, ne remettre jamais au lendemain ce dont on peut s'inſtruire dans la journée, ſe dire enfin tous les ſoirs: qu'ai-je appris aujourd'hui?

La plupart des objets que je viens d'indiquer ne veulent être vus ni minucieuſement ni dans les détails, mais à vol d'aigle &, pour ainſi dire, en planant ſur eux, & moins pour ramaſſer des renſeignements que pour faire

des comparaiſons, & par là, étendre ſon génie & ſa capacité; enſuite le point eſſentiel eſt de s'accoutumer à penſer & à écrire; en effet ce n'eſt qu'en donnant l'eſſor à ſon imagination, ce n'eſt qu'en écrivant pendant long-temps, mal & beaucoup, qu'on apprend à rendre ſes idée, à leur donner de l'ame, à avoir l'élocution nette & facile; ce dernier avantage eſt très eſſentiel, ſoit que l'on vive au milieu des hommes, ſoit que l'on ſoit placé à leur tête.

Il me reſte deux articles importants à traiter, l'emploi du temps, & les moyens de développer ſa mémoire.

Fixer ſi bien le plan de ſon travail qu'il ne ſoit dérangé, ni par le temps, ni par les circonſtances; c'eſt là le fondement de l'édifice que l'on ſe propoſe d'élever; mais pour y parvenir, il faut avoir le courage de ſe tracer un plan de vie uniforme & ſtable, & donner à ſes études un certain nombre d'heures par jour, peu dans les commencements, afin de ne fatiguer ni rebuter ſon eſprit; inſenſiblement on en augmente le nombre; l'envie de s'inſtruire naît de l'inſtruction, le travail devient un beſoin, & l'on jouit avec plaiſir dans le

ſilence du cabinet, de toutes les heures, où fatigué du monde, on eſt bien aiſe de le quitter ; dans la vie même de l'homme le plus diſſipé, ces heures ſont bien fréquentes.

Les premieres années qu'un jeune homme paſſe au ſervice ſont les moments les plus propres à aſſeoir & à affermir ſon plan de travail ; il n'a alors aucun ſujet indiſpenſable de diſſipation & peut, ſans paroître ſingulier, vivre pour ſoi, partager ſon temps entre les devoirs de ſon état & ſon inſtruction, contracter enfin l'habitude d'une vie laborieuſe ; mais il doit ſe hâter & profiter de ce temps précieux pour acquérir au moins les connoiſſances élémentaires de la géométrie, de la tactique, de la fortification, de la géographie, de l'hiſtoire & des langues ; il ne faut plus y ſonger, quand on eſt dans les grades ſupérieurs, quand on commande aux hommes, quand un emploi preſcrit des devoirs plus étendus, on rougiroit alors de n'avoir aucune idée de ces connoiſſances.

Parvenu aux grades, il n'eſt pas moins d'obligation de continuer à travailler ; qu'eſt-ce autre choſe que la vie de l'homme, ſinon une école continuel-

le ? Mais arrivé à cette époque on étudie seul, dans la retraite & sur des éléments déjà connus, non parce qu'on est ignorant, mais parce qu'on veut savoir davantage ; & c'est alors que les grandes parties de la guerre & de la politique offrent des vues nouvelles sur lesquelles l'homme le plus laborieux & qui a le plus vécu, confessera qu'il lui reste encore beaucoup à apprendre.

Les hommes assez malheuresement nés pour craindre le travail, fondent presque toujours leur éloignement sur l'ingratitude de leur mémoire ; mais cet obstacle prétendu n'est l'ouvrage que de leur paresse. La mémoire est une qualité que tout homme apporte en naissant, & si, chez quelques uns elle n'est point développée, l'exercice lui donnera l'activité & la vie.

Il n'y a pas de meilleur moyen pour former & cultiver sa mémoire que celui de contracter l'habitude de la solliciter tous les jours, de la frapper le lendemain des objets qu'elle n'aura pas retenus la veille, de travailler une heure ou deux avant de se coucher, & de se demander compte de ce travail à son réveil ; par là, on assouplira

peu à peu cette mémoire que l'on croit si ingrate, & envers laquelle on est injuste, parce qu'on ne l'a jamais cultivée ; en effet, lire ça & là quelques ouvrages, mettre ensuite à ces lectures des lacunes de plusieurs jours, aller perdre dans le tourbillon du monde les idées qu'elles auront laissées, au bout de quelque temps se réveiller pour penser & être étonné d'avoir tout oublié ; tel est à-peu-près le tableau du travail & la marche de la vie de la plus grande partie des jeunes militaires ; si malgré tous ces efforts la mémoire ne devient pas vaste & heureuse, la maniere de lire & d'extraire y suppléera avec fruit.

Il faut charger tous ses livres de coups de plumes & notes marginales, & ces notes doivent porter sur les passages qui frappent & sur les réflexions qu'ils font naître ; mais ce n'est pas tout, il faut encore des analyses de chaque ouvrage, commenter ce qui paroît mériter de l'être, s'abandonner à son imagination, recueillir avec soin tous ces extraits, les mettre en ordre & en conséquence former pour chaque objet d'étude un cahier différent.

Par exemple, on divise la partie

militaire en cinq cahiers, ſavoir *tactique*, *fortification*, *artillerie*, *opérations de guerre*, *anecdotes hiſtoriques.*

La politique ſera ſéparée en deux branches, *politique intérieure* & *politique extérieure*; on formera donc pour chaque nation deux cahiers, avec l'attention de diſtinguer d'une maniere reconnoiſſable ce qu'on aura lu, & ce qu'on aura penſé.

Cette méthode offre des avantages certains; veut-on relire un ouvrage? les notes marginales fixent dans l'inſtant l'attention ſur les morceaux les plus intéreſſants, & ſi l'on ouvre ſon portefeuille, on y trouve l'extrait de pluſieurs volumes & le tableau toujours intéreſſant des penſées que la lecture à ſuggérées.

Je ne parle pas de l'utilité dont ces extraits peuvent être dans le cours de la vie, de l'intérêt inexprimable que cette maniere de travailler donne à l'étude, du ſentiment délicieux avec lequel on revient ſur ce qu'on a penſé & ſur la marche raiſonnée de ſon eſprit; il n'eſt point de plaiſir plus réel que celui qui naît du ſuccès de ſes travaux, & l'homme qui veut & ſait étudier, jouit de ſes progrès, comme le

le laboureur du coup-d'œil de sa moisson.

Il ne me reste maintenant qu'à parler des écueils qu'un jeune homme peut trouver dans le monde contre le plan d'étude que je viens de proposer; je n'en connois point de plus redoutables que les passions du cœur; la raison ne peut rien contre elles; tout l'art du pilote est inutile, quand le vaisseau est battu par la tempête; quant à ces demi-goûts, à ces intrigues éphémères que font naître les sens & les occasions, il est aisé de les éviter, en pésant le plaisir qu'elles procurent & la perte du temps qu'elles occasionnent; d'ailleurs il y a tant de motifs puissants qui doivent échauffer un jeune homme de qualité à l'exercice & à l'étude, entre lesquels on doit principalement compter la nécessité absolue d'être instruit; car enfin ce n'est qu'à force de génie, de travail & de réflexions que peuvent se former les grands hommes de guerre & d'Etat.

Je vais hasarder de donner un état des livres dont je conseille l'étude & la lecture; je les range par classes suivant les différentes branches d'instruction que j'ai indiquées.

ART MILITAIRE.

Auteurs Modernes.

J'ose placer à la tête de ces ouvrages celui que je donne au public, parce qu'il m'a paru propre à remplir le but que doit se proposer un jeune militaire ; il y trouvera des principes & des opérations faciles à concevoir relativement à la formation des troupes, à leur discipline & aux manœuvres qu'elles doivent exécuter ; son mérite, s'il en a, est que les opérations sont par-tout appliquées aux circonstances, où elles peuvent être d'usage, & que j'ai tâché de ne rien négliger pour bien faire sentir aux jeunes Officiers la nécessité & l'importance de la théorie de leur métier.

L'art de la guerre par M. le Maréchal de Puységur.

Quoique le méchanisme des mouvements des troupes en général, & particulierement des marches d'armée, ait bien changé depuis la publication de cet ouvrage, il est plein d'une infinité d'objets, de maximes, & de réflexions qui sont de la plus grande

importance ; la conduite de la guerre que l'auteur ſuppoſe entre la Seine & la Loire, eſt ſur-tout très propre à donner des idées fort étendues de la ſcience des Généraux.

Réflexions militaires & politiques de M. le Marquis de Santa-Cruz.

Cet ouvrage renferme des maximes excellentes ſur toutes les parties de la guerre.

Hiſtoire de Polybe commentée par M. le Chevalier de Folard.

Quoique l'eſprit de ſyſtême ait entraîné cet auteur célébre dans des erreurs ſans nombre, quoiqu'il ait défiguré les événements qu'il rapporte, pour établir ſes opinions, il faut convenir que nous lui avons les plus grandes obligations d'avoir oſé le premier ſécouer le jong du préjugé, en démontrant que l'art de la guerre, ainſi que tous les autres arts, avoit ſes éléments & ſes principes, d'ailleurs cet excellent ouvrage eſt rempli de grandes choſes ; mais pour bien l'étudier, il faut en extraire les préceptes, les faits, les exémples qui s'y trouvent répandues, ranger enſemble tout ce qui appartient au même ſujet, & donner

ensuite un ordre naturel aux différentes matieres qu'il contient.

Ce travail qui exige du goût & des connoissances très étendues de l'art militaire, pour discerner les choses vraiment utiles de celles qui le sont moins est au-dessus d s forces des lecteurs qui n'ont encore qu'une idée imparfaite de la science de la guerre; il est donc indispensable, avant de passer à l'ouvrage du savant commentateur de Polybe, d'acquérir les lumieres nécessaires pour bien l'entendre.

Il seroit à desirer qu'il y eût un bon abrégé de cet ouvrage; il en parut un dans l'avant derniere paix en trois volumes in 4°. ce qui est bien volumineux pour un abrégé; celui qui l'a suivi pendant le cours de la guerre derniere sous ce titre: *l'esprit de Folard, de main de maître*, ne nous présente qu'un foible extrait sans liaison, sans principes & par conséquent incapable de procurer la moindre instruction.

On trouve dans le journal Encyclopedique Décembre 1760, page 138, un plan très différent de ceux sur lesquels les abrégés que nous avons cités, ont été faits. Le militaire qui le traça

dans la paix de 1748 avoit commencé à le remplir, mais la guerre qui survint en 1757 & un enchaînement de circonstances l'ont détourné malgré lui de l'exécution de ce projet si digne à tous égards de notre reconnoissance.

Ce plan est sans doute le seul qui puisse faire connoître le commentaire de M. le Chevalier de Folard; en le suivant, il deviendra un corps dogmatique de science militaire, mais je pense qu'il faudroit écarter entierement la partie élémentaire de l'art militaire, & tout le systême de la colonne du commentateur; en effet, ce célébre Officier n'avoit aucune connoissance de la distribution de l'Infanterie, & d'ailleurs tout son systême de tactique étant établi sur une grande profondeur, porte sur un fondement ruineux, en ce qu'il suppose faussement que l'on combat à coups de main; il faudroit passer de même, tout ce qui regarde l'attaque & la défense des places; car en écartant, ce que M. le Chevalier de Folard nous a dit à ce sujet des anciens, il nous a laissé des matérieux bien foibles, & ce que l'on en pourroit recueillir ne sauroit être comparé à ce que l'on trouve

dans le grand nombre de bons livres, qui existent sur cette partie savante de l'art militaire ; il faudroit donc s'arrêter uniquement aux grandes parties de la guerre ; M. de Folard les a en général, traitées supérieurement, & les militaires qui aiment à s'instruire y trouveront des choses excellentes que cependant on peut reduire en un seul volume in 4°. distribué en 20 Chapitres. 1°. Du caractère d'un Général d'armée. 2°. Du coup d'œil militaire. 3°. De la guerre en général. 4°. Des préparatifs. 5°. De la maniere d'établir l'état de la guerre. M. de folard parle en maître sur cette matiere, & ce qu'il en dit est une leçon que les Ministres & les Généraux devroient savoir par cœur. 6°. De la guerre offensive & défensive. 7°. De la maniere d'asseoir les camps & de la science des postes. 8°. De la défense des postes & des maisons. 9°. Des marches d'armée. 10°. Des convois. 11°. Des fourages. 12°. De la guerre de parti. 13°. Des embuscades. 14°. Des surprises d'armées. 15°. De la défense & du passage des rivieres à gué & de vive force. 16°. Des combats. 17°. Des batailles. 18°. De la guerre de mon-

tagne; c'eſt une matiere neuve, mais qui n'a été juſqu'à préſent qu'effleurée. 19°. Des cantonnements, & de cette eſpece de guerre qui demande une grande connoiſſance du pays, beaucoup de vigilance & un calcul prodigieux. 20°. Des quartiers d'hiver.

Quelles obligations n'aurions nous pas au militaire qui conſacreroit ſon temps & ſon travail à nous donner un abrégé du commentaire de M. de Folard, fait ſur le plan que nous venons d'expoſer; mais en le ſuivant, il faudroit, ainſi que l'obſerve l'Officier à qui nous le devons, ne pas ſe borner à donner un extrait fidèle de l'ouvrage; il faudroit de plus diſcuter, analyſer, rétablir, d'après la vérité hiſtorique, les faits que M. de Folard a défigurés, pour établir ſon ſyſtême; il faudroit écarter ces diſſertations inutiles, ces répétitions ennuyeuſes, ces mauvaiſes plaiſanteries dont ſon commentaire eſt rempli; il faudroit enfin enrichir cet ouvrage des notes critiques & hiſtoriques qui pourroient être néceſſaires pour répandre un plus grand jour ſur les événements qu'il décrit & ſur les parties du métier qu'il a traitées ſuivant la méthode de ſon

temps, méthode qui a éprouvé des changements qu'il faut faire connoître. Je ne peux qu'inviter ceux qui travaillent à la perfection de l'art militaire à porter leur vues sur cet objet dont ils sentent comme moi, & mieux que moi, toute l'utilité.

Mémoires de Montecuculli.
Mémoires de Turenne.
Mémoires de Feuquieres.
Maximes de guerre de Kewenhüller.
Campagnes & mémoires de tous les grands Capitaines.

AUTEURS ANCIENS.

Tactique d'Arrien.
Les ouvrages d'Onosânder.
Les ouvrages de Xenophon.
Les guerre d'Alexandre par Arrien.
Les commentaires de César.
Les institutions militaires de Végece.

GUERRE DES SIEGES.

Essai sur l'usage de l'Artillerie.
Les ouvrages de Vauban.
La sûreté des Etats, par Mezeray.
La charge des Gouverneurs par de

Ville. Il feroit à defirer que l'on fit de cet ouvrage précieux une nouvelle édition revue & corrigée, par un Officier qui connût l'attaque & la défenfe des places.

POLITIQUE.

La meilleure hiftoire univerfelle.

La meilleure géographie.

Les meilleures hiftoires de chaque nation.

Inftitutions politiques par Bilefeld.

L'efprit des loix.

Les devoirs de l'homme & du citoyen par Puffendorff.

Droit de la guerre & de la paix par Grotius.

Les mémoires de Sully.

Hiftoire du traité de Weftphalie, par le pere Bougeant.

Les ouvrages de l'Abbé de Mably.

Négociations du Cardinal d'Offat.

——— d'Eftrades.

——— de Bafillon.

——— de Servien.

——— d'Avaux.

Je n'ai compris dans l'état que je viens de donner, que les ouvrages

essentiels & relatifs à l'objet d'une instruction solide; jusqu'à ce que l'esprit soit à une certaine hauteur, mon avis est d'éviter avec soin tous ceux qui ne menent pas directement au but, & sur-tout toute autre espece de lecture qui demanderoit une certaine application; quand on est dans une profession vaste & utile, il ne faut donner aux choses étrangeres à cette profession que le superflu de son temps.

FIN.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans cette premiere partie.

LIVRE PREMIER.

Principes fondamentaux de la tactique.

LIVRE SECOND

Compoſition & formation des différentes troupes.

LIVRE TROISIEME.

Compoſition & formation des différentes troupes. Cavalerie.

LIVRE QUATRIEME.

Constitution militaire.

LIVRE CINQUIEME.

Discipline militaire.

FIN.

INSTITUTIONS

INSTITUTIONS MILITAIRES

OU

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE TACTIQUE.

PREMIERE PARTIE.

Constitution & discipline Militaire.

LIVRE PREMIER.

Principes fondamentaux de Tactique.

CHAPITRE PREMIER.

Définitions & explications nécessaires.

PARAGRAPHE PREMIER.

LE terme militaire *troupe*, signifie un certain nombre d'hommes destinés à combattre ensemble.

Il y a deux especes de troupes: l'une combat

à pied, & l'autre combat à cheval; ces deux especes de combattants, ne sont nullement propres à former le même corps pour agir ensemble; en effet, des hommes qui combattent à pied, agiroient difficilement avec regularité, s'ils étoient melés avec ceux qui combattent à cheval; en conséquence, on en forme des corps distincts, dont les uns sont tous composés de combattants à pied, & les autres tous composés de combattants à cheval.

§ 2.

Le terme *soldat*, convient à tout militaire en général. Il est cependant d'usage de le particulariser, de le prendre dans un sens plus resserré, & de n'entendre par là, que les simples combattants. Il y a au-dessus de ceux-ci, des hommes préposés pour les commander, appellés *Officiers*, & d'autres pour aider les premiers, appellés *bas-officiers*.

§ 3.

Le terme *Infanterie* désigne les troupes qui combattent à pied. Il n'y a plus aujourd'hui qu'une seule espece d'Infanterie toute armée de la même façon; mais il y a deux sortes de soldats.

Les fusiliers, qui sont les soldats ordinaires de l'Infanterie, nommés ainsi à cause des armes avec lesquelles ils combattent, qui sont le fusil armé de sa bayonnette.

Les grenadiers, qui sont des soldats d'élite, choisis sur tout un corps, dans le nombre des fusiliers reconnus les plus braves, les plus ingambes, & les plus aguerris.

§ 4.

Le terme *Cavalerie*, déſigne les troupes, qui combattent à cheval.

Il y a deux eſpeces de Cavalerie, que l'on diſtingue l'une de l'autre, par la qualité des hommes, par celle des chevaux, & par celle des armes.

La groſſe Cavalerie, qui eſt la véritable, & la plus eſſentielle un jour d'action; mais comme elle eſt extrêmement coûteuſe, & qu'elle ne doit ſervir eſſentiellement que dans les combats, il n'en faut avoir que la quantité abſolument néceſſaire, & il ſuffit d'en avoir autant d'eſcadrons, que l'on a de milliers d'hommes ſur pied; elle doit être armée de cuiraſſes.

Il y a dans la groſſe Cavalerie des ſoldats d'élite que l'on nomme *Carabiniers*.

La Cavalerie légére, qui ſert également pour les combats; mais comme elle eſt plus particuliérement deſtinée à faire les détachements, les eſcortes, & toutes les courſes fatiguantes & penibles de l'armée, il faut en avoir le double de la groſſe Cavalerie; il y a au reſte preſqu'autant de ſortes de Cavalerie légére qu'il y a de nations; celles qui nous ſont plus connues, ſont *les huſſards*, qui ſont proprement Cavalerie Hongroiſe, & ne conviennent qu'à cette nation, & *les Dragons* qui ſont propres à toutes les nations, & ſans contredit, ce qu'il y a de mieux, & de plus utile en fait de Cavalerie légére, puis qu'ils ſont armés & exercés pour combattre à pied, comme à cheval.

Il y a dans les Dragons des soldats d'élite, que l'on nomme *Grenadiers à cheval.*

§ 5.

L'ordre & l'arrangement dans lequel les gens de guerre doivent agir, & combattre ensemble depend : 1. De la maniere dont ils sont placés les uns à côté des autres, afin qu'ils puissent se défendre mutuellement & se garantir réciproquement, d'être attaqués par les flancs, & n'avoir à combattre que devant eux. 2. De la maniere dont ils sont placés les uns derriere les autres, afin que leurs efforts soient plus considérables, & que ceux qui sont derriere, soutiennent ceux qui sont devant.

§ 6.

Les gens de guerre doivent être rangés sur des lignes droites.

On nomme *file*, un nombre de soldats placés les uns derriere les autres, sur une même ligne droite, le visage tourné du même côté.

On nomme *rang*, un nombre de soldats, placés les uns à côté des autres, sur une même ligne droite, le visage tourné du même côté.

Ainsi, en plaçant plusieurs files, les unes à côté des autres, les hommes de ces files formeront en même temps, & des rangs, & des files ; les lignes droites, sur lesquelles sont les rangs seront paralleles entre elles ; & les lignes droites sur lesquelles sont les files seront perpendiculaires à celles des rangs, par conséquent aussi paralleles entre elles.

§ 7.

Dans la formation des rangs & des files, il faut compter un eſpace égal, pour chaque homme, de ſorte qu'ils ayent tous la facilité de ſe mouvoir, & de manier leurs armes, & que les diſtances entre les lignes des rangs, & celles entre les lignes des files ſoient toujours égales entre elles.

De là, chaque homme a deux poſitions reſpectives à conſerver, celle du rang, & celle de la file; car, ſi un homme fait un mouvement en avant, ou en arriere, il ſort de l'allignement de ſon rang; & s'il fait un mouvement vers la droite ou vers la gauche, il ſort de l'allignement de ſa file.

§ 8.

Tous les rangs d'une troupe doivent faire face du même côté; & ce doit être celui qui eſt oppoſé à l'ennemi.

On nomme *front*, ou *tête*, le premier rang d'une troupe.

On nomme *queue*, le dernier rang d'une troupe.

On ſe ſert auſſi, du terme *front*, pour exprimer l'avant d'une troupe, ou le terrain qui eſt devant elle, & vers lequel elle fait face, & de même du terme *queue* pour exprimer l'arriere d'une troupe, ou le terrain qui eſt derriere elle, & auquel elle tourne le dos. En conſéquence, quand on dit *à la tête*, c'eſt devant une troupe; quand on dit *à la queue*, c'eſt derriere.

§ 9.

Le front, signifie encore l'étendue d'une troupe, ou sa longueur de sa droite à sa gauche.

La hauteur, signifie la profondeur des files d'une troupe, ou la distance du premier rang au dernier.

On estime le front d'une troupe par le nombre des files qu'elle forme, ou ce qui revient au même, par le nombre d'hommes qu'elle a à chaque rang. On estime la hauteur d'une troupe, par le nombre des rangs qu'elle forme.

Ainsi, pour connoître la force d'une troupe, dont l'on a le front, & la hauteur, il faut multiplier l'une par l'autre; le produit sera sa force, ou le nombre d'hommes, dont elle est composée.

De même, si l'on veut connoître le front d'une troupe; en connoissant sa force & sa hauteur, & divisant la force par la hauteur, le quotient sera le front, qu'elle doit former, ou le nombre d'hommes qu'elle doit avoir dans chaque rang.

§ 10.

On nomme *centre*, le milieu d'une troupe.

Aîle droite, les files, qui vont du centre vers la droite.

Aîle gauche, les files, qui vont du centre vers la gauche:

Flancs, les files qui terminent une troupe sur la droite, & sur la gauche.

Ces extrêmités d'une troupe, sont aussi nommées *aîles*, & l'on dit souvent dans ce sens,

placer quelqu'un sur l'*aîle*, au lieu de dire sur l'extrêmité droite, ou gauche.

§ 11.

Les hommes destinés à former une troupe pour combattre ensemble, y sont rassemblés par rangs & par files, afin qu'ils puissent se soutenir les uns les autres, & se défendre mutuellement, que tous ces hommes ne forment absolument qu'un corps, & que toutes leurs forces ne soient plus qu'une, pour attaquer & pour soutenir.

On nomme *chef de file*, le premier homme de chaque file.

Serre-file, l'homme qui termine une file.

Par conséquent les chefs de file forment le premier rang d'une troupe, & les serre-files en forment le dernier rang.

Les meilleurs soldats doivent toujours être placés au premier rang, ceux qui les suivent au dernier & les moindres au milieu. Cette disposition est conforme à la raison & à l'expérience ; car le premier & le dernier rang, étant les parties les plus exposées d'une troupe, les meilleurs soldats doivent y être placés, comme ils sont censés les plus braves, & les plus aguerris; afin d'animer par leur exemple, ceux qui le sont moins.

§ 12.

On représente avec des figures matérielles, ou dessinées sur le papier :

Un homme à pied, par un *quarré*, parce qu'il

eſt cenſé occuper autant de place par ſon epaiſſeur que par ſa largeur.

Un homme à cheval, par un *parallelogramme*, parce que le cheval occupe plus de place en longueur qu'en largeur.

Une file, par pluſieurs de ces figures placées les unes derriere les autres, ſur un alignement perpendiculaire au front.

Un rang, par pluſieurs des ces figures placées les unes à côté des autres, ſur une même ligne droite.

Une troupe, par un *parallelogramme* dont les deux grands côtés ſont, l'un le front, & l'autre la queue, & les deux petits côtés ſont les flancs.

Une colonne, par un *parallelogramme*, dont les deux petits côtés ſont, l'un la tête, & l'autre la queue, & les deux grands côtés ſont les flancs.

Une haye, par une ligne droite.

§ 13.

On nomme *troupe en bataille*, toute troupe, qui formant enſemble & des rangs & des files, eſt rangée ſur un front plus grand que ſa profondeur.

Troupe en colonne, toute troupe rangée ſur une profondeur plus grande que ſon front.

Haye, toute troupe rangée ſur un ſeul rang.

§ 14.

Toute troupe doit être diviſée en parties égales entre elles.

Toute troupe eſt diviſée naturellement par files; mais outre cette diviſion naturelle, il eſt d'ordre néceſſaire, que toute troupe ſoit diviſée encore en parties, dont chacune ſoit compoſée d'un certain nombre égal de files.

Ces parties ſont appellées du nom indéfini de *Diviſions*, & ce n'eſt abſolument, que par leur moyen ſeul, que l'on peut faciliter les divers mouvements des troupes. Elles ne doivent point être en trop grand nombre, ni d'un trop petit front, mais d'une étendue aiſée à ſurveiller & à commander; car, par un nombre juſte & médiocre de diviſions, on fait régner l'ordre dans les manœuvres, au lieu qu'un trop grand nombre ne fait que cauſer de l'embarras, & entraîne la confuſion dans l'action.

§ 15.

Si les diviſions d'une troupe ſont rangées les unes à côté des autres ſur une même ligne droite; on dit *une troupe en bataille.*

Si les diviſions d'une troupe ſont rangées les unes derriere les autres ſur une même ligne droite, perpendiculaire au front, on dit *une troupe en colonne.*

Les Officiers d'une troupe en bataille, ou en colonne, ſont partagés, ou à la tête, ou ſur les aîles, ou à la queue de la troupe. Ceux qui ſont à la tête ſont chargés de la conduire, & de l'encourager, par leur exemple, à bien faire. Ceux qui ſont à la queue, ſont chargés de veiller à ce que les ſoldats obéiſſent aux commandements, & de punir ceux, qui dans les occaſions périlleuſes, n'avancent pas ſuffiſamment, pour combattre & pour ſoutenir.

Les bas-officiers sont partagés sur les aîles, & à la queue d'une troupe, pour aider les officiers à y maintenir le bon ordre, & noter les soldats qui ne font pas leur devoir.

§ 16.

Le nombre d'hommes, celui des rangs & des files, que forme une troupe en bataille, constitue son front & sa hauteur.

Ce nombre d'hommes d'une troupe destinée à combattre, reunie dans un seul corps, doit être proportionné & reglé de maniere, que cette troupe ne forme, ni un trop grand front, ni une hauteur trop considérable; mais une étendue & une profondeur, qui lui donnent la facilité de se mouvoir avec beaucoup de légéreté, de vîtesse, & de précision, & de se servir de toutes ses armes avec avantage, de sorte qu'il soit aisé à ceux qui la commandent, d'avoir l'œil sur toutes ses parties, & à elle, de conserver constamment la ligne droite, & l'ordre inaltérable des rangs & des files, qu'une troupe doit toujours observer en combattant.

§ 17.

Le nombre d'hommes, celui des rangs & des files que forme une troupe, constitue encore l'espace, qu'une troupe doit occuper en bataille sur le terrain.

Comme il est essentiel, que cet espace soit déterminé d'une maniere invariable, on a établi pour principe fixe, de calculer à raison de 2 pieds par homme dans chaque rang d'une troupe à

pied, & à raiſon de 3 pieds par homme dans chaque rang d'une troupe à cheval. (*)

Il résulte de là, qu'une troupe d'Infanterie en bataille, occupe par ſon étendue ſur le terrain, autant de fois deux pieds qu'elle a de files de ſoldats dans ſon front, & que de même une troupe de Cavalerie en bataille, occupe par ſon étendue ſur le terrain, autant de fois trois pieds, qu'elle a de chevaux dans ſon front.

Donc, pour ſavoir l'étendue qu'une troupe que l'on veut mettre en bataille, peut occuper ſur le terrain, il faut diviſer la force totale de la troupe par le nombre de ſes rangs; on multiplie enſuite le quotient de cette premiere opération, qui eſt le nombre d'hommes qu'il doit y avoir à chaque rang, par le nombre de pieds fixé pour chaque individu dans le rang; le produit ſera l'étendue du terrain qu'une troupe occupe en bataille.

§ 18.

Il y a deux occaſions principales, pour leſquelles les troupes ſont rangées en bataille; pour le combat & pour la parade.

Elles donnent lieu à deux façons différentes de les ranger, relatives au plus ou moins de diſtance entre les rangs, entre les files; il ne doit jamais y avoir de diſtance, & elles doivent toujours être ſerrées de maniere, que les ſoldats ſe touchent bras à bras, que chacun conſerve conſtamment la liberté des coudes, afin

(*) Le *pied* eſt une meſure de 12 *pouces*. Six pieds ſont *une toiſe*.

qu'il puisse se mouvoir & manier ses armes avec aisance, & que chaque file n'occupe sur le terrain que 2 pieds.

Cependant, lorsque les files sont bien exactement serrées, elles n'occupent pas tout à fait 2 pieds chacune; car dans cet espace de 2 pieds fixé pour chaque file de soldats, il faut trouver, sur tout le front d'une troupe, la place des Officiers, & cette des bas-officiers dans les rangs, pour lesquels on ne compte rien; mais comme la différence qu'il y a, devient insensible dans la pratique, on n'a fait ce calcul, que pour les files des simples soldats seulement.

Les files d'une troupe de Cavalerie doivent être serrées de maniere, que chacune occupe 3 pieds sur le terrain.

§ 19.

Une troupe rangée en bataille pour la parade, y est ordinairement à rangs ouverts. Il suffit, qu'il y ait entre chaque rang, autant d'espace qu'il en faut, pour qu'un homme puisse y passer, & voir chaque rang en particulier.

Pour l'Infanterie 4 pas (*) suffisent pour la

(*) En tactique les distances se mesurent par pas, & ces pas sont évalués à 2 pieds ou 24 pouces chacun, ou au *tiers* d'une toise.

Les grandes distances se comptent par *lieues*, ou *heures de chemin*, c'est-à-dire, une distance qu'un homme à pied peut parcourir facilement en une heure de temps, en marchant son pas naturel, qui est un pas de 2 pieds.

diſtance entre chaque rang, à compter depuis la partie poſterieure des talons d'un rang, à la pointe des pieds du rang qui eſt immédiatement derriere lui.

Pour la Cavalerie, il faut 6 pas de diſtance entre chaque rang, à compter depuis la croupe des chevaux d'un rang, à la tête des chevaux du rang qui eſt immédiatement derriere lui.

Il réſulte de là, que la profondeur d'une troupe d'Infanterie en bataille à rangs ouverts, eſt d'autant de fois 8 pieds, qu'il y a de rangs devant celui qui eſt le dernier, en y ajoutant un pied pour l'épaiſſeur perſonnelle des hommes qui forment le dernier rang, & que la profondeur d'une troupe de Cavalerie en bataille à rangs ouverts, eſt d'autant de fois 12 pieds qu'il y a de rangs devant celui qui eſt le dernier, en y ajoutant 8 pieds, pour l'épaiſſeur du dernier rang, qui eſt la longueur ordinaire d'un cheval.

§ 20.

Une troupe rangée en bataille pour le combat, doit y être à rangs & files ſérrés.

Dans la Cavalerie, les rangs doivent être ſerrés de maniere, que chaque cavalier occupe 8 pieds dans ſa profondeur, qui eſt la longueur de ſon cheval.

Dans l'Infanterie, les rangs doivent être ſerrés de maniere, qu'il y ait entre chaque rang 1 pied de diſtance réelle, à compter de la pointe du pied d'un ſoldat, au talon de celui de la même file, qui eſt immédiatement devant lui; car, lorſque les rangs ſont ſerrés, chaque ſoldat doit

occuper 2 pieds dans sa profondeur, dont un, pour son épaisseur personnelle, & un, de distance réelle, entre le soldat qui est devant lui. Il y a, à la vérité des circonstances, où les rangs doivent être serrés davantage; mais alors, il s'agit plutôt d'une pression de files, que d'un serrement de rangs; dans ce cas, les soldats sont génés au point, de ne pouvoir se mouvoir avec aisance.

En toute autre occasion, il est indispensable, qu'il y ait toujours une distance réelle, & déterminée entre les rangs; car le mouvement le plus commun à une troupe étant de tourner à droite ou à gauche, il est nécessaire, que chaque soldat trouve assez d'espace entre celui qui le précéde ou le suit dans sa file, pour y placer son corps en se tournant. Or, 1 pied de distance réelle entre les rangs, suffit pour remplir cet objet; ainsi les soldats d'une même file doivent occuper, chacun 2 pieds dans la file comme dans le rang; en effet, dans le rang, il les occupe presqu'en entier, par sa largeur d'un coude, à l'autre, & la différence qu'il y a, devient insensible dans la pratique; mais dans la file, il n'occupe pas tout à fait 1 pied par son épaisseur de la poitrine au dos, & il reste un peu plus d'intervalle entre les soldats de la même file, par conséquent entre les rangs serrés d'une troupe en bataille.

Donc, la profondeur d'une troupe d'Infanterie en bataille à rangs serrés, est d'autant de fois 2 pieds, qu'il y a de rangs, & la profondeur d'une troupe de Cavalerie en bataille à rangs serrés, est d'autant de fois 8 pieds qu'il y a de rangs.

§ 21.

Les troupes, où l'on réunit aujourd'hui les hommes destinés à agir & à combattre ensemble dans un même corps, sont appellées *bataillons* & *escadrons.*

On dispose toujours l'Infanterie *par bataillons*, & la Cavalerie *par escadrons*, pour les actions de guerre.

On calcule aussi, *par bataillons*, la force de l'Infanterie, & *par escadrons*, la force de la Cavalerie dans les armées; mais dans les traités, le denombrement des troupes est toujours stipulé *par milliers d'hommes* de pied & de cheval, parce que c'est la façon de s'exprimer avec le plus de précision.

§ 22.

Pour rendre les détails de la discipline & du service sûrs, clairs, expéditifs, il est essentiel de distribuer les troupes en différents petits corps, dont plusieurs réunis puissent en composer d'autres plus grands.

En conséquence on les distribue en *escouades*, dont plusieurs réunies, forment *une compagnie*; de plusieurs compagnies réunies, on forme un bataillon, & enfin, de plusieurs bataillons réunis on forme des brigades.

§ 23.

On appelle *escouade*, une portion de compagnie, formant une troupe de soldats réunis,

pour vivre & servir ensemble sous la direction d'un chef appellé *caporal.*

§ 24.

On appelle *compagnie*, une troupe de soldats, faisant partie d'un bataillon, distribuée en plusieurs escouades réunies en un corps, pour être entretenus, disciplinés & exercés, pour vivre & servir ensemble, sous la direction d'un chef appellé *Capitaine.*

Cet Officier chargé principalement d'entretenir la propreté, la discipline, l'exercice, le bon esprit, & la bravoure dans cette troupe, doit avoir sous lui, des Officiers subalternes appellés *Lieutenants*, & des bas-officiers appellés *sergents*, pour l'aider dans ses fonctions. Dans une compagnie, le nombre des Officiers & des bas-officiers doit être proportionné à celui des soldats, de maniere qu'il y ait une gradation continuelle de commandants, depuis le plus petit, jusqu'au plus grand, dont chacun soit chargé de veiller sur un certain nombre de soldats.

C'est de l'ordre particulier des compagnies, que dépend ensuite l'ordre général du bataillon sous la direction en chef d'un Officier supérieur.

CHAPITRE.

CHAPITRE SECOND.

Idée générale de la tactique & de ses objets principaux.

PARAGRAPHE PREMIER.

Les hommes rassemblés pour combattre, ne doivent point former une masse confuse, mais être disposés de maniere, qu'ils puissent agir & se mouvoir ensemble, pour se soutenir mutuellement, & se fortifier les uns les autres.

Cette définition se rapporte à ce qui s'appelle ordre, c'est-à-dire, la disposition, & la situation de chaque chose, dans le lieu, la regle & la maniere qui lui conviennent ; ou ce qui revient au même, le rang que l'on donne aux choses, suivant leur quantité & leur qualité.

La science qui établit cet ordre parmi les troupes, & par lui le caractère distinctif d'une armée d'avec un assemblage confus de gens de guerre, est appellée *tactique*; elle tire son origine des Grecs, & sa dénomination d'un mot prononcé en cette langue *tacto*, qui signifie ranger ou mettre en ordre, & elle exprime l'art de former, & de mouvoir les troupes en ordre.

§ 2.

La tactique, n'est donc autre chose que l'art de disposer, & d'exercer les troupes, aux ac-

tions de guerre, par un ordre, & un arrangement avantageux, & la ſcience d'appliquer ces diſpoſitions, & ces exercices, aux opérations de la guerre.

L'expérience, & le raiſonnement s'accordent à nous prouver, que cet ordre, & cet arrangement, ont toujours été fondés ſur la nature des armes, dont on s'eſt ſervi. En effet, ſi nous conſultons les Grecs, & les Romains; ſi delà nous examinons, ce que nos prédéceſſeurs ont pratiqué ſucceſſivement; nous voyons avec évidence, que l'on s'eſt toujours conduit d'après ce principe, & que dans tous les temps, l'art de la tactique a conſiſté à ſe ranger dans un ordre propre à pouvoir ſe ſervir avantageuſement des différentes eſpeces d'armes dont on faiſoit uſage.

§ 3.

On ſe ſervoit anciennement de deux eſpeces d'armes offenſives: l'une étoit deſtinée à combattre de loin, & s'appelloit *arme de jet*, comme *dards*, *javelots*, *frondes*, &c. l'autre ſervoit à combattre de près, en joignant l'ennemi, pour le rompre & l'enfoncer, & s'appelloit *arme de main*, comme *épées*, *piques*, *lances*, &c.

Les ſoldats munis d'armes de jet s'appelloient *gens de trait*, ou *armés à la légére*, & étoient rangés en petits-corps, ſur une profondeur médiocre, propres à ſe mouvoir avec agilité & promptitude. Les ſoldats munis d'armes de main, s'appelloient *peſamment armés*, & étoient rangés en corps ſolides & maſſifs, pro-

pres par la profondeur & la pression de leurs rangs, à enfoncer l'ennemi, & à lui résister.

De ces deux especes d'armes, naissoient comme l'on voit, deux especes de troupes, dont chacune avoit une façon différente de se ranger, & de combattre; mais le tout ne se rapportoit cependant qu'à un seul objet principal, qui étoit le choc; car les armes de jet des anciens, peu meurtrieres, ne décidoient jamais les évenements des batailles; les gens de trait ne faisoient que préluder, & les combats, ne se terminoient, qu'à l'approche des corps pésamment armés, qui en venoient aux mains avec les armes de main, pour s'enfoncer par le choc.

§ 4.

On se sert encore aujourd'hui de deux especes d'armes offensives: l'une est *l'epée*, arme principale de la Cavalerie; l'autre est *le fusil* armé de sa *bayonnette*, arme principale de l'Infanterie, & d'autant plus avantageuse, qu'elle est en même temps arme de jet, & arme de main, ou arme à feu, & arme blanche, qu'elle sert par le feu à combattre de loin, & par la bayonnette à joindre l'ennemi, le combattre de près, le rompre & l'enfoncer, & qu'elle réunit ainsi en une seule, les deux especes d'armes offensives, dont se servoient les anciens.

Cela fait qu'il n'y a plus qu'une seule espece d'Infanterie, toute armée de la même maniere, & en conséquence qu'une seule façon de se ranger; mais il y a deux manieres de combattre; l'une par le feu, par lequel com-

mencent toutes les actions de guerre, & l'autre par le choc, qui doit les décider toutes les fois qu'il est possible.

Tels sont les deux objets principaux de notre tactique, c'est à eux seuls, qu'elle se rapporte, & que suivant la nature de nos armes, elle doit embrasser également. En effet, les armes à feu ont une très grande portée; leurs coups horizontaux sont suivis d'un effet très meurtrier; il y a des occasions à la guerre, où il arrive que l'on est sépaié de l'ennemi par quelque terrain inabordable, & où l'on ne peut se dispenser de combattre de loin; dans ces différentes suppositions, il est aussi important de pouvoir faire consister la force principale dans l'action du feu, qu'il est essentiel de la faire consister dans le choc, toutes les fois que l'on combat dans un terrain, où l'on peut aborder l'ennemi sans de grands obstacles, & le combattre de près. Dans des terrains de cette derniere espece, ce n'est point à coups de fusil, que l'on gagne des batailles : il ne faut même pas compter sur le feu, ni s'amuser long-temps à tirer; on ne peut répondre du succès d'un combat, qu'autant que l'on détermine une ligne d'Infanterie à marcher à l'ennemi, en lui présentant la bayonnette.

§ 5.

Cette esquisse de la tactique tant ancienne, que moderne, nous démontre, que le véritable fondement de cet art, réside dans la nature des armes dont on fait usage; si nous les comparons l'une à l'autre, elles nous prouvent,

que l'essence & la nature des principes de la guerre n'ont jamais varié, & que de tous les temps les ordres de bataille ont été formés conformément à la situation des lieux & du terrain, & à l'usage que l'on a pu faire de ses armes.

L'invention de la poudre, & des armes à feu, a produit quelques changements dans la maniere de combattre; chez les anciens elle se rapportoit à un seul objet principal, qui étoit le choc; chez nous, elle se rapporte à deux objets, qui sont le feu, & le choc, & nous faisons dépendre notre force, également de l'un & de l'autre, suivant les occasions & les circonstances.

Les anciens tenoient leurs armées le plus à portée les unes des autres qu'il étoit possible, afin de pouvoir s'observer de près, & de n'avoit que peu de chemin à faire, pour joindre l'ennemi, & le rompre par le choc. Nous agissons sur un principe contraire; la grande portée de nos armes à feu, nous oblige de tenir les armées bien plus éloignées les unes des autres, de commencer le combat de fort loin, & en conséquence, de ranger les troupes d'une maniere qui les rende également suscéptibles de tirer, & de charger leurs armes avec justesse & vivacité, & de se mouvoir avec agilité & promptitude, de conserver constamment dans tous les terrains, & dans tous les mouvements la ligne droite, & l'ordre serré des rangs & des files, & de marcher ainsi en bon ordre à l'ennemi, pour le joindre avec la plus grande vîtesse, l'enfoncer & le rompre par le choc, avant qu'il ait le temps de se reconnoître, &

de détruire par son feu, beaucoup d'hommes, que l'on sauve, par la célérité du mouvement.

§ 6.

Le Feu, & *le choc*, forment donc les deux objets principaux de notre tactique ; ces deux actions peuvent être considerées, ou séparement, ou dépendantes l'une de l'autre, ou réunies, ou l'une succedant à l'autre, suivant les circonstances, & les occasions.

Le feu est l'action la plus connue ; il n'en est pas de même du choc, malgré la prétention chimèrique d'un grand nombre de tacticiens qui voudroient nous faire considérer le choc des corps de troupes, comme celui des corps physiques.

Les tacticiens appellent choc, l'usage de l'arme blanche ; ou ce qui revient au même, l'action d'un corps de troupes, qui marche vivement à l'ennemi, avec la bayonnette au bout du fusil, ou l'épée à la main, pour le joindre, le rompre, & l'obliger à plier, & à se dissiper ; quoique cette action suppose nécessairement un mouvement, & un choc ; il est impossible de lui appliquer, par un paralléle absolument exact, les principes du mouvement & du choc des corps physiques ; dans ceux-ci, on suppose une certaine tenacité, & une adhérence intrinséque entre leurs parties, qui les rend propres au choc par leur solidité ; au lieu que dans une troupe, on ne peut, sans une supposition qui s'écarteroit trop de la réalité, se former l'idée de la même solidité.

Une troupe ne peut être considerée, que comme un corps composé d'individus, entre lesquels, cette union, cette adhérence physique ne peut

avoir lieu, & où il n'y a proprement qu'une union morale, dépendante de la volonté humaine.

§ 7.

Mais, quoique cette tenacité, cette adhérence étroite des parties de la masse d'un corps physique, qui en font la solidité, ne puissent avoir lieu dans le même sens, entre les parties de la masse d'un corps de troupes; il est néanmoins essentiel qu'il y ait entre les parties égales qui composent une troupe, une union qui donne à ce corps un certain dégré de Solidité; sans quoi, il seroit impossible de le rendre propre à acquerir une certaine force.

Nous avons à la vérité une masse dans le nombre d'individus, dont une troupe est composée; la vîtesse se trouve dans le plus ou moins de promptitude, avec laquelle on peut faire mouvoir une troupe; mais, il nous reste à déterminer les moyens de procurer aux parties de cette masse, une union capable d'un certain dégré de solidité & de force.

Ces moyens dépendent: d'abord, de l'union & de la pression, que l'on peut procurer aux files, & aux rangs d'une troupe; & ensuite de la vîtesse avec laquelle cette troupe peut être mise en mouvement.

L'union des hommes, qui composent une troupe entre eux, c'est-à-dire le serrement des files, & la pression des rangs, peut certainement être considerée, comme le moyen le plus essentiel de donner à une troupe, ce dégré de solidité & de force, qui naît nécessairement d'une adhérence étroite des parties; car, dans une troupe serrée,

les files & les rangs agissent par une réunion de forces ; & ces forces réunies font la force totale du corps entier ; au lieu que dans une troupe rangée avec des intervalles entre ses rangs, & ses files il ne peut y avoir de réunion de forces, puisqu'il n'y a point d'union entre les parties, par conséquent point de solidité, point de force, comme il y en a, lorsque les files, & les rangs sont serrés.

§ 8.

Cela est d'autant plus évident, que dans une troupe, où les files & les rangs sont serrés, les derniers rang pressent les premiers, & les soutiennent en leur communiquant, pour ainsi dire, leur force, mais, comme la force est égale à la masse multipliée par la vîtesse, celle que produisent dans une troupe l'union des files & la pression des rangs, seroit insuffisante sans la vîtesse, avec laquelle elle peut se mouvoir.

Il ne faut cependant point s'imaginer, que la vîtesse avec laquelle une troupe peut être mise en mouvement, soit susceptible d'être considerée, par rapport à son effet, dans le choc des corps de troupes, comme dans celui des corps physiques ; car, dans ceux-ci, la vîtesse une fois imprimée au corps, par la force motrice, se soutient toujours la même, jusqu'à la rencontre des corps qu'il doit choquer ; & les corps se choquent avec leurs quantités de mouvement entieres, qui sont les produits de leurs masses & de leurs vîtesses.

La comparaison est moins defectueuse dans le choc des corps de Cavalerie, la vîtesse avec laquelle un tel corps est mis en mouvement, peut

produire un certain effet physique ; parceque les chevaux une fois animés, emportent leurs cavaliers malgré eux ; mais dans le choc des corps d'Infanterie, il est impossible que la vîtesse avec laquelle ces corps peuvent être mis en mouvement, soit capable de produire l'effet physique, que plusieurs tacticiens s'imaginent devoir en attendre pour le choc.

§ 9.

Deux raisons l'empêchent : la premiere est, qu'indépendamment du choc physique, il y a encore une espèce de choc moral, fondé sur le raisonnement que fait le soldat soit par reflexion, soit naturellement & comme par instinct ; & ce raisonnement influe nécessairement sur la détermination de sa volonté ; de maniere, que lorsqu'une troupe en mouvement pour le choc, arrive sur l'ennemi, elle aura rallenti beaucoup de sa vîtesse ; car, les mouvements que les soldats sont obligés de faire, pour se servir de leurs armes, attaquer l'ennemi, & l'enfoncer avec la bayonnette, rallentissent nécessairement la célérité de la marche.

La seconde est, que la vîtesse ne peut jamais être assez considérable, pour procurer une force de choc completre ; car, si la vîtesse est trop accélerée, elle se trouve en opposition avec l'union des files, & la pression des rangs, essentielles à la force du choc ; les soldats ne pouvant marcher long-tems avec une certaine vîtesse, sans déranger cette union & cette pression, c'est-à-dire, sans qu'il ne se forme des intervalles entre les files, & sur-tout entre les derniers rangs.

§ 10.

Les avantages les plus réels & les plus solides, que la vîtesse procure à une troupe en mouvement pour tomber sur l'ennemi, consistent en ce que la célérité de la marche fait gagner du temps, décider une affaire plus promptement, & sur-tout, éviter le feu de l'ennemi, auquel elle seroit plus longtemps exposée, si elle marchoit d'un pas lent.

D'un autre côté, la vîtesse de la marche anime le soldat, augmente sa confiance, l'étourdit sur le danger; & par un effet contraire, étonne l'ennemi, de maniere, que voyant marcher à lui une troupe avec audace & célérité, il commence à s'ébranler, avant d'être réellement attaqué; tel est le cœur de l'homme.

§ 11.

Il resulte enfin de ces considérations sur les deux objets principaux de notre tactique, que la perfection de cet art consiste aujourd'hui à réunir, autant qu'il est possible, les avantages du feu, avec ceux du choc, dans l'ordonnance la plus convenable à l'éxécution de ces deux actions.

Or, comme ce n'est qu'après avoir déterminé la disposition la plus naturelle & la plus propre à chacun de ces objets, que l'on peut entrer dans le détail de leur pratique, nous allons déterminer l'arrangement de troupes relativement à ces deux objets distinctifs, afin de pouvoir dans la suite faire connoître ces deux actions en elles-mêmes, & établir la certitude de leurs avantages.

CHAPITRE TROISIEME.

Hauteur, front & division des troupes.

PARAGRAPHE PREMIER.

Nous avons prouvé, que par la nature de nos armes, notre tactique embraſſe deux objets eſſentiels, qui ſont le feu & le choc; il eſt donc néceſſaire, que ces deux objets ſoient réunis, autant qu'il eſt poſſible, dans une méthode de ranger les troupes, qui en rempliſſant l'un, ne prive pas des avantages de l'autre; le moyen le plus ſimple, & en même temps le plus sûr de parvenir à établir cette méthode de ranger les troupes, & à la fixer invariablement, eſt de poſer pour baze, une diſpoſition primitive, qui ſoit l'ordre naturel & ordinaire d'une troupe, dont on puiſſe faire réſulter telle ou telle diſpoſition ultérieure, que l'on jugera néceſſaire, ſuivant les occaſions, & les circonſtances.

Tout militaire éclairé, qui fait dépendre la découverte de ces principes, des faits & des obſervations qui en dépendent, ne peut diſconvenir que l'uſage du feu n'exige ordinairement beaucoup de front, & peu de profondeur; ſelon la nature de nos armes, toutes les actions de guerre commencent néceſſairement, & ſouvent même ſe décident par le feu. Ainſi l'ordonnance la plus convenable à l'action du feu,

doit être considérée comme la disposition primitive, & l'ordre naturel des troupes.

L'expérience & le raisonnement s'accordent à nous prouver, que si cette ordonnance étoit établie sur une grande profondeur des rangs, elle seroit défectueuse; elle priveroit une troupe d'une quantité considérable de son feu, puisque au-delà du troisieme rang, aucune troupe ne peut en fournir sans danger, ni difficulté; sans danger, parce que l'Artillerie nombreuse, qui est employée aujourd'hui dans les actions, détruiroit certainement une troupe rangée sur une trop grande profondeur, & cette destruction est d'autant plus importante à éviter, que c'est précisément l'effet meurtrier de cette Artillerie, qui a déjà fait abandonner successivement l'usage des piques, & prendre le parti d'étendre les troupes sur plus de front, & d'en diminuer la hauteur, afin que le canon détruise moins d'hommes, & que le feu des derniers rangs ne devienne pas inutile, & même nuisible aux premiers; sans difficulté, parce qu'une ordonnance sur une grande profondeur, nuit essentiellement à la marche, & que plus une troupe a des rangs, plus les derniers rangs, lorsqu'on marche avec une certaine vîtesse, laissent d'intervalle entre eux, & plus cette ordonnance se trouve en contradiction, avec les moyens dont on fait dépendre principalement la force d'une troupe, qui sont l'union des files, la pression des rangs, & la vîtesse du mouvement.

§ 2.

Les Tacticiens modernes sont aujourd'hui très

partagés sur la disposition primitive, & l'ordre naturel d'une troupe pour déterminer & fixer invariablement l'un & l'autre dans l'ordonnance la plus raisonnable pour le feu; mais il n'y a que ceux qui forment les troupes sur trois de hauteur, en faveur desquels l'expérience & le raisonnement s'accordent.

Les autres, ou travaillent sur des principes erronnés, qui se trouvent en contradiction avec la nature de nos armes, ou s'ils approchent même en quelque maniere, du point de perfection dont notre tactique est susceptible, pour réunir les avantages du feu & du choc, leurs principes sont purement speculatifs, par conséquent peu sûrs, peu susceptibles d'une application fixe, & tombent dans le vague des systêmes; car, quelque soin que l'on puisse apporter à exercer, & à dresser les soldats aux attitudes, & aux positions on trouvera des inconvenients insurmontables, à faire pratiquer le feu à une troupe, sur plus de trois de hauteur.

On ne rencontre déjà que trop de difficultés, même dans cette ordonnance, quoiqu'en effet la plus raisonnable, en ce qu'elle procure le plus de commodité, ou pour mieux dire le moins d'inconvenients pour le feu, & par conséquent qu'elle convient le plus à la nature de nos armes, à l'usage que l'on peut en faire, en un mot à la maniere de combattre praticable, & aujourd'hui généralement pratiquée.

§ 3.

L'ordre sur trois *rangs*, est donc celui, qui

doit être établi & fixé, comme la disposition primitive, & l'ordre naturel de toute troupe d'Infanterie, & par conséquent d'un bataillon.

Les Tacticiens même, qui dans leurs systêmes & leurs spéculations, réjettent cette ordonnance, & prétendent qu'elle est defectueuse, & que par cette pratique, on tombe dans un excès de foiblesse qui leur paroît dangereuse, ne peuvent lui réfuser l'avantage du feu; à la vérité ils, cherchent à persuader en même temps, que les bataillons sur trois de hauteur, ne sont bons que pour tirer, qu'ils ne sont formés que pour cet objet, & que par cet arrangement, on se trouve réduit à faire consister la force principale & unique de l'Infanterie, dans son feu; mais tout homme de guerre, qui posséde l'expérience & la pratique de son métier, saura toujours apprécier également, & l'avantage, qui peut résulter dans un terrain coupé & inabordable du feu, qu'une Infanterie bien rompue à cette partie de son exercice, est capable de faire, & le succès qu'une ligne d'Infanterie peut au contraire se promettre, dans un terrain, où l'on peut aborder l'ennemi, en marchant à lui sans tirer, & tombant dessus, en lui présentant la bayonnette.

Il est incontestable, que de deux bataillons égaux, destinés à combattre l'un contre l'autre, dont l'un marchera en ordre, avec hardiesse & célérité, & sans tirer, à l'autre qui tirera; celui, qui aura tiré en se flattant que son feu détruira l'ennemi, & qui verra ensuite, nonseulement le peu d'effet que ce feu aura produit, mais encore, que l'ennemi a conservé le sien; il est incontestable, dis-je, que ce batail-

ſon ne ſoit rompu & battu infailliblement, parce qu'il eſt dans la nature qu'une troupe qui s'eſt defaite de ſon feu, doit être déconcertée, lorſqu'elle voit marcher à elle, à travers la fumée, des gens qui ont conſervé le leur, & qui s'avancent au grand pas & en ordre. Or, cela n'eſt pas plus difficile à des bataillons ſur trois de hauteur, que s'ils étoient ſur une plus grande profondeur; car, ſi ceux-ci, ſont formés dans une juſte proportion de force & d'étendue, ſuivant les principes véritables d'une tactique bien entendue, & les vues d'une bonne pratique, ils auront toujours ſur les autres, les avantages de l'agilité, de la vîteſſe, & du feu.

§ 4.

Après avoir ainſi démontré, déterminé, & fixé la hauteur du bataillon; nous examinerons quel doit être ſon front, & par conſéquent ſa force.

Le front du bataillon doit dépendre de ſa force uniquement; car la hauteur en étant fixe & déterminée, le front en peut varier, en proportion de la force totale, pourvu qu'il en ſoit toujours le tiers, & que dans l'action ce ſoit une régle invariable, de maintenir conſtamment de même la hauteur des bataillons, aux dépens de leurs fronts.

Le front du bataillon étant égal au tiers de ſa force totale, cette force doit être reglée dans une proportion aſſez juſte, pour que le front n'en ſoit pas trop étendu; car, quoique le feu exige que les bataillons ſoient étendus ſur un grand front, cette extenſion doit avoir des bor-

nes, & il ne seroit pas convenable, que le front des bataillons fut si grand, que ceux qui les commandent, ne pussent avoir l'œil sur toutes leurs parties, & que les mouvements du bataillon entier, devînssent d'une exécution trop difficile.

La proportion la plus juste & la plus raisonnable, que l'on puisse mettre dans le front des bataillons, est sans contredit, celle qui en fixe l'étendue *à 160 files*; car, au moyen de cette étendue, la force totale des bataillons se trouve reglée de maniere, que ces corps ne sont jamais, ni trop foibles, ni trop nombreux. D'ailleurs, un front de 160 files, peut être considéré avec raison, comme le plus grand front possible des bataillons, par les soins & les attentions qu'il faut apporter à la marche, & à tous les mouvements du bataillon entier.

§ 5.

Tous les militaires qui ont eu occasion de manier des troupes avec réflexion & connoissance, ne pourront s'empêcher de convenir qu'un bataillon composé de plus de 160 files ne devienne non-seulement trop difficile à faire mouvoir, mais qu'il est même impossible d'éviter & de prévenir un flottement considérable dans ses mouvements, & ce flottement qui le prive de l'union, & de l'adhérence entre ses parties, essentielles à sa solidité, le prive aussi de la vîtesse, avec laquelle il doit se mouvoir, par conséquent de l'ordre, de la force, & de la résistance; car la maniere la plus avantageuse de résister, est de prévenir l'attaque en attaquant soi-

ſoi-même ? & cela n'eſt poſſible, qu'autant qu'un bataillon eſt en état, d'aborder l'ennemi, par un mouvement dont la vîteſſe ſoit plus grande, que celle du corps oppoſé, & exécuté avec ordre & fermeté, ſans qu'il y ait un flottement ſenſible. On nomme flottement, la ligne tortueuſe & ſerpentante, que prend le front d'un bataillon en mouvement, au lieu de la ligne droite qu'il doit toujours conſerver, quels que ſoient les mouvements qu'il faſſe. Les inconvenients en ſont très-dangereux, & il eſt eſſentiel de les prevenir, par toutes ſortes de moyens; car, ſi un bataillon eſt chargé, dans une telle ſituation, par un autre mieux en ordre, il ne peut éviter d'être rompu & défait.

Ainſi, plus un bataillon à d'étendue, plus il eſt expoſé à tomber dans ce defaut, même dans un terrain choiſi, par conſéquent à plus forte raiſon, dans un champ de bataille occupé au hazard, où l'on auroit à ſurmonter les obſtacles d'un terrain irrégulier; au lieu qu'un front médiocre conſerve plus aiſément la ligne droite; & s'il y arrive quelque flottement, il ſera plus aiſé à corriger & à prévenir. Enfin, une plus grande étendue de front empêche encore que ceux qui commandent un tel bataillon, ne puiſſent avoir une attention égale ſur toutes ſes parties en même tems, ni s'en faire entendre, pour remèdier à l'inſtant au moindre dérangement qui peut s'y gliſſer. Elle influe auſſi ſur celle des diviſions, de ſorte que les Officiers qui les commandent en particulier, ne peuvent faire agir leurs troupes aſſez facilement, ni s'en faire entendre; & ſi pour éviter cet inconvénient, on vou-

roit en augmenter le nombre, ce ne feroit que multiplier la confusion.

§ 6

* La hauteur & le front des bataillons étant connus & fixés, il nous reste à déterminer, le nombre des parties égales entre elles, qui doivent le plus les distinguer; car, quoique la disposition d'un bataillon en ordre de combat, suppose que ce corps doit rester en entier, il est absolument nécessaire qu'il y ait des parties distinctes, propres à se separer au besoin, afin qu'un bataillon soit toujours en état d'agir, suivant les circonstances, & qu'il y ait de l'ordre dans ses divers mouvements, & dans ses manœuvres.

Cette division du bataillon en ses parties, se trouve toute naturelle, dans le nombre de compagnies qui le forment; & il sera prouvé ci-après, qu'elle est en effet, non-seulement la plus naturelle, mais encore la plus avantageuse & la plus convenable.

Mais outre cette division naturelle du bataillon, par le nombre de ses compagnies, il en est une autre qu'il est important de mettre en usage; & qui est, de distinguer le bataillon en un certain nombre, & en différentes sortes de parties égales entre elles. En conséquence, on distingue le bataillon *en deux demi-rangs* ou *aîles*, en *quatre quarts de rangs* ou *divisions*, & c'est ici, où ce terme, qui exprime par lui même, l'action de diviser un tout en ses parties, est employé pour exprimer les parties mêmes; chaque quart de rang est distingué *en deux demi-rangs* ou *pelotons*; chaque peloton en *deux demi-rangs* ou

ſections; & enfin chaque ſection *en deux demi-rangs* ou *eſcouades*.

Au moyen de cet arrangement, tout bataillon ſe trouve diviſé *en deux aîles*, *en quatre diviſions* principales, & *en huit pelotons*, & cette diviſion eſt eſſentielle & indiſpenſable pour les manœuvres. Quant à la ſubdiviſion *en ſections*, & *en eſcouades*; elle n'eſt à la vérité d'aucune néceſſité eſſentielle pour les manœuvres, mais elle ſert avantageuſement pour l'ordre & les détails du ſervice, & pour différents mouvements de pure commodité, ou de convenance.

§ 7.

Voilà ce qui concerne l'arrangement des troupes d'Infanterie; paſſons à celui des troupes de Cavalerie.

La diſpoſition primitive & l'ordre naturel de l'eſcadron ne partagent pas moins l'opinion des Tacticiens.

Les uns forment les eſcadrons ſur trois rangs, & prétendent que cette ordonnance eſt la plus ſuſceptible de ſolidité.

Les autres propoſent de ne les former que ſur deux rangs, & cherchent à perſuader qu'une Cavalerie rangée ſur deux de hauteur joint toute la force néceſſaire, à une plus grande agilité, & peut par conſéquent en embraſſer aiſément par les flancs une autre, quoique ſur trois rangs, manœuvre la plus eſſentielle pour le ſuccès d'un combat de Cavalerie. En effet, le premier rang étant le ſeul qui choque, & le ſecond rang ne faiſant que ſoutenir, un troiſieme rang ne peut rendre aucun ſervice pour

l'attaque. Une troisieme classe enfin, veut que l'on forme la Cavalerie sur trois de hauteur, afin qu'elle puisse charger & combattre sur deux, & c'est en faveur de celle là que l'expérience & le raisonnement s'accordent le plus; car il n'est gueres possible, qu'à la guerre les escadrons soient toujours exactement complets : ou s'ils le sont, il y a mille occasions, où un escadron allant à la charge, s'ouvre, se désunit, ou est obligé d'augmenter son front pour déborder, ou pour ne pas être débordé; & alors un troisieme rang peut devenir d'une ressource infinie.

En conséquence, l'arrangement le plus juste que l'on puisse prendre, c'est de faire dépendre la hauteur de l'escadron de sa force totale, & d'en fixer le front, de maniere qu'il ne soit jamais ni au-dessous, ni au-dessus *de cinquante files*, & qu'il soit toujours, ou *le tiers*, ou *la moitié* de la force totale, suivant les différentes variations auxquelles cette force peut-être assujettie; par ce moyen, il se trouve toujours dans un escadron, une proportion de force & d'étendue assez juste, pour qu'il forme un corps, qui ait le nombre & la force nécessaires, & pour que ses mouvements entiers, ne deviennent ni trop difficiles, ni sujets au flottement, d'autant plus à craindre & à éviter dans la Cavalerie, qu'il est plus dangereux & plus difficile d'y remédier.

§ 8.

Quoique l'escadron doive être consideré, comme un corps destiné à combattre réuni, & que

ſa diſpoſition naturelle en ordre de combat ſuppoſe qu'il doit toujours reſter en entier, il eſt important que cette troupe ſoit diſtinguée en pluſieurs parties égales entre elles, & que ces parties diſtinctes ſoient propres à ſe ſéparer au beſoin, afin qu'un eſcadron ſoit toujours en état d'agir ſuivant les circonſtances.

Cette diviſion de l'eſcadron ſe trouve, à la vérité, toute naturelle dans le nombre des files dont il eſt compoſé.

Mais outre cette diviſion naturelle, on le diſtingue *en deux demi-rangs*, ou *demi-eſcadrons*, & *en quatre quarts de rangs ou diviſions.*

LIVRE SECOND.

Composition & formation des différentes troupes d'Infanterie.

CHAPITRE PREMIER.

Composition d'une compagnie.

PARAGRAPHE PREMIER.

UNE compagnie de grenadiers sera composée comme il suit :

Capitaine	1
Pr. Lieutenant	1
Sd. Lieutenant	1
Sous-Lieutenant	1
	4 Officiers.

Sergent d'affaire	1
Sergents	4
Fourier	1
	6 Bas-officiers.

Caporaux	8
Appointés	8
Grenadiers	104
Tambours	2

Fifres	2
Charpentier	1
Chirurgien	1

Total 136 hommes.

Les 8 caporaux, les 8 appointés, & les 104 grenadiers feront distribués en 8 escouades de 15 hommes chacune, y compris un caporal & un appointé.

§ 2.

Une compagnie de fusiliers sera composée comme il suit.

Capitaine	1
Pr. Lieutenant	1
Sd. Lieutenant	1
Sous-Lieutenant	1

4 Officiers.

Sergent d'affaire	1
Sergents	4
Fourier	1
Garde drapeau	1

7 Bas-officiers.

Caporaux	8
Appointés	8
Fusiliers	120
Tambours	3
Musiciens	2
Charpentier	1

Chirurgien 1

Total 154 hommes.

Les 8 caporaux, les 8 appointés, & les 120 fusiliers seront distribués en 8 escouades, de 17 hommes chacune pour l'ordre du service, & de 15 hommes, chacune pour l'ordre de bataille, y compris un caporal & un appointé.

§ 3.

Les appointés seront à l'instar des vétérans chez les Romains, les premiers soldats d'une compagnie, & commanderont les autres soldats en vertu de la primauté que leur donne leur ancienneté.

Ils seront toujours choisis entre les soldats les plus anciens de la compagnie, & distingués par une solde plus forte, & quelque marque extérieure sur l'habit.

Ils seront distingués encore des autres soldats dans le service journalier, en ce qu'ils n'en feront d'autre que la garde des drapeaux. Cette confiance particuliere, méritée par l'ancienneté des services, forme un sujet d'émulation dont on peut tirer les plus grands avantages.

Chaque appointé répondra au caporal, de la propreté, & du bon ordre d'une moitié de l'escouade.

§ 4.

Les caporaux seront des bas-officiers inférieurs aux sergents, & tenus de vivre, d'habiter, &

de combattre avec les soldats de leur escouade, afin de pouvoir veiller de près sur leurs actions.

Ils doivent à cet effet avoir pleine autorité sur les soldats de leur escouade pour s'en faire respecter & obéir.

Ils doivent être choisis, sans égard à l'ancienneté, entre les soldats de distinction les plus braves, les plus intelligents & les plus capables, sachant écrire & calculer, & autant qu'il est possible, parmi des enfants de bons bourgeois, qui auront reçu une certaine éducation.

Ils doivent être distingués des appointés par une solde plus forte, & des marques extérieures sur l'habit.

Chaque caporal répondra de la propreté & du bon ordre de son escouade, au sergent de la section.

§ 5.

Le garde drapeau sera un bas-officier égal aux sergents, mais choisi entre les caporaux les moins capables pour être sergents; toutes fois intelligent, brave, ingambe & vigoureux. Ses fonctions principales seront d'escorter le drapeau par tout, & de le porter en route & dans les marches ordinaires.

Outre ces fonctions principales, il en aura de particulieres, & ce sera d'aider le fourier dans quelques uns de ses détails, & de servir d'ordonnance aux Officiers supérieurs.

Il sera distingué des caporaux par la solde, & des marques extérieures sur l'habit.

§ 6.

Le fourier sera de même un bas-officier égal aux sergents; mais distingué du garde-drapeau par la solde, & des marques extérieures sur l'habit.

Comme le service journalier auquel il est particulierement destiné dans la compagnie, lui prescrit des fonctions qui s'étendent sur tous les détails de l'entretien, de l'armement, de l'habillement, de l'équipement, du logement & du campement, & en général sur toutes les distributions, il doit être exempt de tous autres services, & choisi entre les caporaux non-seulement les plus distingués & les plus intelligents; mais encore d'une fidélité & d'une probité reconnues, & sur-tout savoir écrire & calculer dans la plus grande perfection.

§ 7.

Les sergents seront choisis entre les caporaux les plus capables sans égard à l'ancienneté, & distingués des fouriers par la solde & des marques extérieures sur l'habit.

Chacun des quatre sergents d'une compagnie sera attaché à deux escouades formant une section, pour y veiller, & répondre de la propreté & du bon ordre de cette section, au sergent d'affaire

§ 8.

Le sergent d'affaire sera un bas-officier su-

périeur à tous les autres, lesquels seront tenus à la subordination & à l'obéissance envers lui.

Il doit être choisi entre les bas-officiers, les plus distingués & les plus capables sans égard à l'ancienneté, & uniquement suivant le mérite la conduite, & les talents.

Un bon sergent d'affaire peut être régardé comme l'ame d'une compagnie. Tous les détails de l'ordre & de la discipline intérieure de cette troupe roulent sur lui, & il en répond aux Officiers & particulierement au Capitaine.

§ 9.

Les Lieutenants doivent veiller sur tous les détails de la discipline, de la tenue, de l'instruction & de l'ordre du service, dont le Capitaine les charge dans la compagnie, & en répondre au Capitaine.

§ 10.

Le Capitaine est le chef principal de la compagnie, & doit être seul responsable aux Officiers supérieurs, de la discipline, de l'exercice, de la tenue, du bon ordre, du bon esprit, de la bravoure, & en un mot, de l'instruction la plus parfaite de sa troupe.

Il doit à cet effet avoir pleine autorité sur les Officiers subalternes de sa compagnie, & pouvoir de tenir la main par tous les moyens d'une subordination stricte & bien entendue, à ce qu'il soit puissamment aidé de ses Lieutenants, & que chacun remplisse exactement tous ses devoirs, dans la partie dont il est chargé.

CHAPITRE SECOND.

Ordre de bataille d'une compagnie.

PARAGRAPHE PREMIER.

La compagnie que nous venons de former, devant faire partie d'un bataillon, il est évident que c'est de la bonne disposition particuliere des compagnies, que peut résulter la disposition avantageuse du bataillon; ainsi chacune des compagnies qui doivent former un bataillon, doit être mise en bataille, pour que le bataillon puisse être rangé. Il s'agit donc ici de choisir l'arrangement le plus simple & le plus naturel que l'on puisse mettre en usage, comme le meilleur & le seul qui soit praticable avec régularité.

§ 2.

En conséquence une compagnie sera rangée en bataille sur trois rangs, suivant sa distribution par escouades.

Distribuée en huit escouades, dont chacune doit former cinq files; elle aura quarante files de front.

Le caporal de chaque escouade sera placé au premier rang de la premiere file; & l'appointé au dernier rang de la premiere file.

Le reste des rangs de chaque escouade sera formé de maniére, que le premier rang soit com-

posé des hommes les plus grands, les mieux faits, & autant qu'il sera possible, des plus anciens & des plus braves soldats; le troisieme rang de ceux qui suivent les premiers; & le second rang du reste de l'escouade.

On observera seulement, que dans les escouades impaires, c'est la file de la droite qui est la premiere file; mais que dans les escouades paires, la file de la gauche doit être la premiere file. Car, il est convenable que les sections des compagnies soient marquées, ainsi que les pelotons, par le caporal au premier rang, & l'appointé au dernier.

§ 3.

Les escouades doivent être rangées les unes à côté des autres, dans l'ordre où elles se suivent. En conséquence la premiere doit former l'aîle droite, & la huitieme l'aîle gauche de la compagnie.

Au moyen de cet arrangement, une compagnie se trouvera divisée en huit escouades de cinq files, en quatre sections de dix files, & en deux pelotons de vingt files de front.

La premiere & deuxieme escouade formeront la premiere section; la troisieme & quatrieme escouade formeront la seconde section; & ces quatres premieres escouades formeront le premier peloton.

La cinquieme & sixieme escouades formeront la troisieme section; la septieme & huitieme escouades formeront la quatrieme section; & ces quatre dernieres escouades formeront le second peloton.

Des quatre sergents d'une compagnie, il y

en aura deux à chaque peloton. Le premier sergent sera à l'aîle droite du premier rang du premier peloton. Le second sergent sera à l'aîle gauche du premier rang du second peloton, Le troisieme sergent sera à l'aîle droite du dernier rang du premier peloton. Le quatrieme sergent sera à l'aîle gauche du dernier rang du second peloton.

Le sergent d'affaire sera derriere le troisieme rang du premier peloton en serre-file.

Le fourier sera derriere le troisieme rang du second peloton en serre-file.

Le garde-drapeau, lorsqu'il sera à la compagnie, se tiendra aussi derriere le troisieme rang.

§ 4.

La compagnie étant en bataille pour la parade, les Officiers se placent à la tête de la compagnie.

Le Capitaine au centre de la compagnie à trois pas en avant du premier rang.

Le premier Lieutenant derriere le Capitaine à deux pas en avant du premier rang.

Le second Lieutenant au centre du premier peloton à deux pas en avant du premier rang.

Le sous-Lieutenant au centre du second peloton à deux pas en avant du premier rang.

Les tambours, les musiciens, & le charpentier à l'aîle droite de la compagnie, tous sur un seul rang, & alignés avec le premier rang de la troupe.

§ 5.

La compagnie étant en bataille pour le com-

bat, la diſpoſition des Officiers change. Partie entre dans les rangs; partie paſſe derriere la troupe en ſerre-file.

Le Capitaine ſe place à l'aîle droite du premier rang du premier peloton; & le ſergent qui y étoit, paſſe à la droite du ſecond rang.

Le premier Lieutenant ſe place à l'aîlé gauche du premier rang du ſecond peloton; & le ſergent qui y étoit, paſſe à l'aîle gauche du ſecond rang.

Le ſecond Lieutenant ſe place derriere le troiſieme rang, au centre du premier peloton, en ſerre-file avec le ſergent d'affaire.

Le ſous-Lieutenant ſe place derriere le troiſieme rang, au centre du ſecond peloton, en ſerre-file avec le fourier.

CHAPITRE TROISIEME.

Ordre de marche d'une compagnie

Une compagnie, lorsqu'elle se trouve dans le cas de marcher séparément pour se transporter, soit sur une place d'exercice ou à un rendez-vous quelconque, doit marcher par sections.

En conséquence, voici l'ordre de marche qu'elle doit observer:

Le charpentier.

Les tambours, & les musiciens.

Le Capitaine.

Suivi de la premiere section ayant un bas-officier à l'aîle droite du premier rang, & un à l'aîle droite du dernier.

Le second Lieutenant.

Suivi de la deuxieme section, ayant le sergent d'affaire derriere le troisieme rang en serre-file.

Le sous Lieutenant.

Suivi

Suivi de la troisieme section, ayant le garde drapeau en serre-file, s'il est à la compagnie.

Le premier Lieutenant.

Suivi de la quatrieme section, ayant un bas-officier à l'aîle gauche du premier, & un à l'aîle gauche du dernier rang, & le fourier derriere le troisieme rang en serre-file.

CHAPITRE QUATRIEME.

Composition d'un bataillon.

PARAGRAPHE PREMIER.

De même qu'une compagnie a été formée de plusieurs escouades réunies, de même un bataillon doit être composé de plusieurs compagnies réunies en un corps.

A la tête de ce corps il doit y avoir un commandant, dont les devoirs sont les mêmes relativement au bataillon, que ceux du Capitaine relativement à la compagnie; mais plus étendus en raison de ce que sa troupe est plus nombreuse, & moins minutieux, en raison de ce qu'ils sont plus étendus.

Ce commandant, qui sera un Major, doit avoir sous lui, outre les Officiers des compagnies, un aide-Major, & un Officier porte drapeau.

§ 2.

Un bataillon sera donc considéré comme un corps d'Infanterie, composé d'un certain nombre de compagnies réunies, sous le commandement & la direction particuliere d'un chef appellé Major.

Il n'importe, à la vérité, en quel nombre soient ces compagnies; mais il est évident que si le nombre en étoit trop grand, il en résulteroit trop de commandants de grade égal, pour le front d'un bataillon dont chacun auroit un trop petit nombre de soldats à commander; ce défaut est essentiel à éviter.

C'est pourquoi j'ai proportionné la force des compagnies dont je viens de détailler la composition, de maniere que quatre compagnies de fusiliers & une de grenadiers forment un bataillon.

Cet arrangement m'a paru d'autant plus convenable & avantageux, que par ce nombre médiocre de compagnies, il ne se trouve dans un bataillon que le nombre d'Officiers indispensablement nécessaire, & qu'une juste proportion dans le nombre d'Officiers de chaque grade, fait regner dans les détails du service, l'ordre & l'exactitude, donne à cet état la considération qui lui est due, & la lui conserve par la facilité qu'elle procure de le composer comme il convient.

§ 3.

Le trop grand nombre d'Officiers entraîne les plus grands inconvénients.

Il s'oppose absolument au bien du service, par la confusion qu'il met dans ses détails, par l'avilissement où tombe l'état militaire lorsque les grades, & sur-tout, celui de Capitaine sont trop multipliés, s'acquiérent trop facilement, par l'embarras où l'on se trouve dans une guerre un peu vive de choisir des Officiers, de sorte que l'on est souvent réduit à les chercher dans une classe d'hommes, qui n'est point faite pour y être admise, & dont il faudroit composer le corps des bas-officiers, je veux dire le bourgeois, & le marchand; & enfin par l'impossibilité où se trouve un Souverain quelque puissant qu'il soit, de faire un traitement convenable, à une quantité surabondante d'Officiers, qu'il est cependant juste & essentiel d'entretenir honorablement chacun suivant son grade.

§ 4.

Un bataillon sera donc composé comme il suit:

Compagnie de grenadiers . . 1
Compagnies de fusiliers . . . 4

Total 5 Compagn.

Lesquelles réunies doivent former un corps de:

23 Officiers y compris ceux de l'Etat-Major.
34 Bas-officiers.
40 Caporaux.
40 Appointés.
104 Grenadiers.
480 Fusiliers.
14 Tambours.
10 Musiciens.
5 Charpentiers.
5 Chirurgiens.

755 hommes.

De ces 755 hommes, il faut en déduire 136 qui forment la compagnie de grenadiers ; c'est une troupe d'élite, toujours séparée du bataillon, & qui ne doit point entrer en ligne de compte pour faire nombre dans ses divisions ; son poste est à la droite ou à la gauche d'un bataillon. Là, elle exécute séparément les feux & les mouvements que l'on juge à propos de lui faire pratiquer ; d'ailleurs, à la guerre elle est toujours détachée du bataillon pour former des corps de grenadiers.

§ 5.

Cette déduction laisse 619 hommes dont il faut encore retrancher 19 Officiers & 28 bas-officiers, uniquement occupés dans le combat & chargés de conduire les soldats, & de maintenir parmi eux l'ordre & la discipline ; 12 tambours, 8 musiciens, 4 charpentiers, 4 chirurgiens inutiles pour le combat ; & enfin 64 hommes qu'il faut compter pour les ho-

pitaux, le ſervice journalier & la deſertion, faiſant en tout 139 hommes.

Il reſte donc 480 hommes y compris les caporaux & les appointés, pour combattre avec des armes à feu; rangés ſur trois rangs, ils forment un front de 160 hommes, occupent ſur le terrain 160 pas, ſur leſquels on place encore les Officiers & les bas-officiers.

Moyennant cette compoſition, un bataillon forme un corps proportionné ſuivant les regles d'une bonne tactique, & capable de ſupporter les pertes inévitables à la guerre.

En joignant à cette diſpoſition des arrangements ſages & sûrs pour fournir les récrues néceſſaires, ce bataillon peut toujours être ſoutenu à 480 combattants ſous les armes; rangé en bataille, il formera un front de 160 files, & par conſéquent un corps capable d'efforts vigoureux pour attaquer & pour réſiſter.

CHAPITRE CINQUIEME.

Ordre de bataille d'un bataillon.

PARAGRAPHE PREMIER.

UN bataillon doit être rangé en bataille suivant sa distribution par compagnies ; & les compagnies doivent être rangées les unes à côté des autres, suivant l'ancienneté de leurs Capitaines.

Tout autre usage seroit mal fondé ; en effet, il n'y a aucune bonne raison de donner aux compagnies dans le bataillon un rang différent de celui que l'on donne à leurs Capitaines, car si le Capitaine a un poste d'honneur dans le bataillon, qui est de commander une des aîles, sa compagnie doit l'avoir aussi ; l'un ne doit pas être séparé de l'autre.

En conséquence la compagnie de grenadiers, comme troupe d'élite, doit occuper la droite du champ de bataille.

La premiere compagnie de fusiliers sera placée à la gauche de celle de grenadiers, pour fermer l'aîle droite du bataillon.

La troisieme à la gauche de la premiere.

La quatrieme à la gauche de la troisieme.

La seconde à la gauche de la quatrieme, pour fermer l'aîle gauche du bataillon.

§ 2.

La bataillon étant en bataille pour la parade, les Officiers se placeront sur le front du bataillon à la tête de leurs compagnies, comme il a été expliqué § 4 Chap. II, & formeront entre eux deux lignes parallеles au premier rang; les Capitaines à trois pas, & les subalternes à deux pas de distance du premier rang.

Le drapeau se placera au centre du bataillon, à la même distance & sur les mêmes allignements que les subalternes, ayant un garde à sa droite & un à sa gauche, à un pas derriere lui, & les deux autres derriere le bataillon.

Les tambours & musiciens à l'aîle droite du bataillon sur deux rangs allignés avec le premier rang. Les charpentiers à la droite des musiciens sur un seul rang, & allignés avec le premier rang. La place du Commandant doit être à trois pas en avant du drapeau.

Les autres Officiers de l'Etat-Major se placent aux aîles en avant du premier rang.

§ 3.

Le bataillon étant en bataille pour le combat, les Officiers & les bas-officiers prennent dans leurs compagnies les places désignées à cet effet § 5 Chap. II; avec cette différence que dans la compagnie qui ferme la gauche du bataillon, le Capitaine se place à l'aîle gauche du premier rang du second peloton de sa compagnie; le Pr. Lieutenant se place à l'aîle droite du

premier rang, du premier peloton; le Sd. Lieutenant & le sergent d'affaire en serre-file derriere le peloton du Capitaine, & le sous-Lieutenant & le fourier en serre-file derriere le peloton du Pr. Lieutenant.

Le drapeau entre ses deux gardes coude à coude, reste en avant du centre & à deux pas du premier rang du bataillon. Dans tous les mouvements du bataillon entier, le drapeau doit rester devant le bataillon, même quelque fois jusqu'à quatre pas de distance du premier rang. Dans les mouvements par divisions, le drapeau doit suivre, ou ceux de la troisieme division, ou ceux du ciequieme peloton. Dans l'action du feu, le drapeau doit s'approcher à un petit pas de distance du premier rang, & alors les deux files de la gauche du quatrieme peloton, & les deux files de la droite du cinquieme peloton, doivent observer de ne jamais tirer avec le reste du bataillon; ces quatre files devant être uniquement destinées à la defense particuliere du drapeau.

Les tambours & musiciens doivent se porter derriere le bataillon au centre, à six pas de distance des serre-files.

Le charpentiers doivent se porter aussi derriere le bataillon au centre, mais à deux pas de distance.

La place du chef est devant le drapeau. Les autres Officiers de l'Etat-Major doivent être derriere le bataillon.

§ 4.

Au moyen de cet arrangement, un bataillon ſe trouve diviſé naturellement en quatre diviſions principales, formées chacune par une compagnie, & en huit pelotons formés, chacun par la moitié d'une compagnie.

Cette diviſion du bataillon ſe trouve proportionnée à ſa force totale. Chaque troupe diſtincte forme un front d'une étendue facile à ſurveiller & à commander, ce qui ne ſeroit point ſi ces parties étoient plus fortes, ou ſi d'un autre côté elles étoient plus foibles & en plus grand nombre.

Dès que le bataillon eſt en battaille, le terme compagnie eſt ſupprimé, & on ne ſe ſert plus que de ceux de diviſions, pelotons, aîle droite & aîle gauche.

Lorſqu'il s'agit de chaque diviſion en particulier, le premier peloton eſt toujours celui de la droite, & le ſecond celui de la gauche.

Lorſqu'il s'agit des quatre diviſions & des huit pelotons du bataillon en général, on les dénomme par le nombre dans lequel ces parties ſe ſuivent dans le bataillon, de ſorte que la diviſion qui ferme la droite du bataillon ſoit la premiere, & celle qui ferme la gauche ſoit la quatrieme, de même le peloton qui ferme la droite ſera le premier, & celui qui ferme la gauche ſera le huitieme.

§ 5.

L'aîle droite est composée de la premiere & deuxieme division, & des quatre pelotons de la droite.

L'aîle gauche est composée de la troisieme & quatrieme division, & des quatre pelotons de la gauche.

La premiere division que forme la premiere compagnie, comprend les premier & deuxieme pelotons.

La seconde division que forme la troisieme compagnie, comprend les troisieme & quatrieme pelotons.

La troisieme division que forme la quatrieme compagnie, les cinquieme & sixieme pelotons.

La quatrieme division, que forme la seconde compagnie, comprend les septieme & huitieme pelotons.

Il y a dans un bataillon complet en Officiers, outre ceux de l'Etat-Major & de la compagnie de grenadiers, quatre Capitaines & douze subalternes.

Chaque Capitaine commande une division que forme sa compagnie.

Le premier Capitaine étant à la droite du bataillon, commande l'aîle droite & particulierement la premiere division que forme sa compagnie & le premier peloton. Son Lieutenant commande le deuxieme peloton.

Le troisieme Capitaine commande la deuxieme division, que forme sa compagnie & le

troisieme peloton. Son Lieutenant commande le quatrieme peloton.

Le quatrieme Capitaine commande la troisieme division, que forme sa compagnie & le cinquieme peloton. Son Lieutenant commande le sixieme peloton.

Le second Capitaine étant à la gauche du bataillon, commande l'aîle gauche & particulierement la quatrieme division, que forme sa compagnie & le huitieme peloton. Son Lieutenant commande le septieme peloton.

§ 6.

Il reste hors des rangs derriere chaque division deux Officiers & deux bas-officiers. Par conséquent chaque peloton a un Officier au premier rang, un bas-officier au second & un bas-officier au troisieme rang; un Officier & un bas-officier derriere le rang en serre-file.

Une partie des Officiers & des bas-officiers, ainsi placée derriere le rang, est d'un service aussi avantageux que sur le front, pourvu qu'il y en ait un au premier rang de chaque peloton pour commander; les autres doivent être occupés derriere à contenir les soldats dans les rangs, & à les faire agir en regle.

Mais comme la distribution des Officiers dans le bataillon doit toujours être faite d'après le principe du complet, & qu'il est rare qu'une distribution exacte & complette puisse continuellement avoir lieu, puisqu'il est impossible qu'il n'y ait des malades, des blessés ou des absens; il est nécessaire d'établir une regle pour le rem-

placement momentané de ceux qui peuvent manquer.

En conséquence le Major sera remplacé *ad interim* par le premier Capitaine, un Capitaine par le premier Lieutenant, un premier Lieutenant, par le premier second Lieutenant, & le sous-Lieutenant de cette compagnie restera alors seul en serre-file. Il faut seulement observer que les divisions des aîles, soient toujours commandées par des Capitaines, c'est une attention essentielle à avoir.

Quant aux bas-officiers, il seront remplacés par des caporaux.

Mais en général on observera qu'il y ait toujours au moins un Officier & un bas-officier en serre-file derriere chaque compagnie.

§ 7.

Cet arrangement des compagnies, des divisions, des pelotons, des Officiers & des bas-officiers dans ces compagnies, dans ces divisions, dans ces pelotons, est la premiere disposition qu'un bataillon doit observer toutes les fois qu'il prend les armes, & cette disposition doit être regardée comme la baze de toutes celles que les circonstances peuvent obliger de prendre, & comme l'ordre fixe & constant du bataillon le plus convenable à pratiquer dans l'action réelle.

Il s'y trouve une gradation continuelle, d'abord les appointés & les caporaux qui ont charge chacun d'un petit nombre de soldats; au-dessus d'eux il y a six bas-officiers, au-dessus de ceux-ci trois Officiers subalternes, sous un

Capitaine par chaque compagnie, & enfin le Major pour commander le tout; c'eſt cette gradation continuelle de commandant, depuis le plus petit, en remontant au plus grand, cette ſuite de gens qui ſe connoiſſent tous, & qui ont tous des fonctions relatives à leurs grades plus ou moins élevés, qui caractériſent la ſolidité d'une ordonnance militaire. Elle a été la même chez les nations les plus ſavantes dans l'art de la guerre, ainſi que nous pouvons le voir dans la tactique des Grecs & des Romains.

§ 8.

Cette ordonnance eſt ſimple, elle réſulte de l'ordre naturel qu'il eſt eſſentiel de conſerver.

Tous les Officiers & bas-officiers ſont à leurs compagnies, & commandent chacun leur troupe diſtincte dans le combat, comme par tout ailleurs.

Un ſoldat ne peut manquer un inſtant ſans être apperçu, puiſque les Officiers & les bas-officiers qui combattent tous avec les compagnies, auxquelles ils ſont particulierement attachés, ne quittent jamais leurs ſoldats, & les ſoldats ſont toujours commandés par leurs Officiers & leurs bas-officiers naturels.

Le Commandant ſait toujours à qui donner ſes ordres, & à qui s'en prendre ſi quelqu'un manque à ſon devoir. Quelque difficile que ſoit le pays où ſe paſſe une action, chacun retrouve aiſément ſa place; il eſt facile de rallier une troupe après un combat même dans une deroute; car chaque Officier & bas-officier connoît les

soldats de la compagnie ; & les soldats sont plus accoutumés à la voix de leurs propres Officiers, en ont plus de crainte & y ont plus de confiance.

La desertion devient plus rare & plus difficile, puisque les Officiers & les bas-officiers s'apperçoivent bientôt, si tel ou tel soldat de leur compagnie s'écarte, & veillent de plus près sur ceux qui leur sont suspects.

§ 9.

Cette disposition est non-seulement avantageuse dans les affaires qui se passent, lorsque l'on combat en ligne; elle convient aussi à toutes les autres actions de guerre, soit qu'il s'agisse de combattte en colonne, ou par parties détachées, soit qu'il ne faille employer qu'une partie du bataillon.

Alors c'est la nature de l'action & la quantité de troupes qu'il est nécessaire d'y employer, qui doivent déterminer la force & le nombre des parties qu'il faut détacher. Mais quelles qu'elles soient, elles ne marchent jamais que sous le commandement des Officiers ou de leurs bas-officiers naturels; car dans des occasions pareilles, on détache du bataillon, un peloton, une section, une escouade même des compagnies les plus à portée du lieu où doit se passer l'action, & ces différentes parties, marchent toujours avec les commandants qui y sont continuellement affectés.

§ 10.

Enfin cette composition des bataillons peut être considérée comme la plus avantageuse & la plus convenable à tous égards. Elle est juste dans toutes ses parties, & fondée sur un principe, qui mene le plus directement au but que l'on doit se proposer dans tout arrangement de troupes, & ce principe est une disposition simple & naturelle.

Toutes les choses ont un bon & un mauvais côté; ainsi il se peut que cet arrangement ne soit pas absolument exempt de quelque inconvénient.

Il seroit par exemple très defectueux, que les divisions principales d'un bataillon se trouvassent de force inégale, & que cette différence fut considérable.

Mais je crois avoir prévenu cet inconvénient par la composition des compagnies & leur ordonnance sous les armes.

Par ce moyen, les compagnies pourront toujours être maintenues en force égale sous les armes, d'autant plus que l'on pourra completter les compagnies foibles en ôtant aux plus fortes ce qu'elles auront d'excedent & conserver ainsi constamment le front du bataillon, par conséquent celui des divisions, qui sera le même & composé d'un nombre égal de files.

Cette attention est d'autant plus importante qu'il n'y a point de manœuvre, qui n'exige de l'égalité dans le front des divisions, pour être exécutée avec regularité & précision.

CHAPITRE SIXIEME.

Ordre de marche d'un babaillon.

PARAGRAPHE PREMIER.

Un bataillon, lorſqu'il ſe trouve dans le cas de marcher pour ſe tranſporter d'un lieu en un autre, s'il ne le peut de front & en bataille doit le faire, étant rompu par pelotons, & voici l'ordre de marche qu'il doit obſerver.

Les charpentiers.

Sur un rang.

Les tambours & muſiciens.

Sur trois rangs.

Le Major.

Le Capitaine de grenadiers, ſuivi du premier peloton de ſa compagnie.

Le Pr. Lieutenant de grenadiers, ſuivi du ſecond peloton des grenadiers.

Le Colonel ou Lt. Colonel.

Le

Le premier Capitaine de fusiliers, suivi du premier peloton.

Le Lieutenant, suivi du deuxieme peloton.

Le troisieme Capitaine, suivi du troisieme peloton.

Le Lieutenant, suivi du quatrieme peloton.

Le quatrieme Capitaine, suivi du drapeau & du cinquieme peloton.

Le Lieutenant, suivi du sixieme peloton.

Le Lieutenant de la deuxieme compagnie, suivi du septieme peloton.

Le second Capitaine, suivi du huitieme peloton.

L'Aide-Major.

Tous les pelotons impairs ayant un bas-officier à l'aîle droite du premier rang, un bas-officier à l'aîle droite du dernier rang, un Officier & un bas-officier en serre-file.

Tous les pelotons pairs ayant un bas-officier à l'aîle gauche du premier rang, un bas-officier à l'aîle gauche du dernier rang, un Officier & un bas-officier en serre-file.

Si c'est pour manœuvrer, on observera que les

charpentiers, tambours & musiciens doivent suivre les mouvements du bataillon dans la place où ils se trouvent suivant l'ordre de combat § 3 Chap. V, & que les Officiers de l'Etat-Major se transportent par tout où leur présence peut être nécessaire.

§ 2.

Un bataillon, lorsqu'il se trouve dans le cas de defiler en parade devant quelqu'un, doit marcher par divisions, les rangs ouverts à deux pas de distance.

Tous les Officiers doivent marcher à la tête de leurs compagnies, le Capitaine au centre à trois pas de distance du premier rang; les subalternes à deux pas de distance du premier rang sur le même allignement. Chaque division doit avoir deux bas-officiers sur chaque aîle, & deux en serre-file.

Voici l'ordre de marche qu'il doit observer:

Les charpentiers.

Sur un rang.

Les tambours & musiciens

Sur trois rangs.

Le Major.

La compagnie de grenadiers.

Le Colonel ou Lt. Colonel.

La premiere compagnie.

La troisieme compagnie.

La quatrieme compagnie.

Avec le drapeau au centre & sur l'allignement des Officiers subalternes. Les gardes-drapeau derriere le troisieme rang.

La seconde compagnie.

L'Aide-Major.

CHAPITRE SEPTIEME.

Composition d'un régiment.

PARAGRAPHE PREMIER.

Sous le nom de régiment, j'entens un corps composé de plusieurs compagnies, distribuées en bataillons réunis pour suivre la même discipline, porter le même uniforme, & être attachés aux mêmes drapeaux sous le commandement principal, & la direction d'un chef appellé Colonel.

Dans différentes constitutions militaires, on regarde la propriété des régiments, accordée aux Officiers-Généraux comme naturelle & juste, & comme une récompense glorieuse & éclatante de leurs services rendus.

Pour moi, je pense que la proprieté des régiments n'appartient qu'au Souverain & à l'Etat seuls.

Suivant ma façon de voir les objets, je crois qu'un Officier-Général doit être considéré comme un homme préposé pour commander plusieurs régiments, & qu'un Colonel doit être regardé comme un homme préposé pour commander un régiment.

En conséquence, il me paroît bien plus naturel & plus convenable, qu'un Colonel, dès qu'il est promu au garde d'Officicer-Général,

ſe démette du régiment dont il étoit le chef & le quitte. En effet cette promotion doit être conſidérée comme la récompenſe la plus glorieuſe & la plus éclatante de ſes ſervices, & comme le témoignage le plus sûr qu'il a ſervi avec diſtinction, à la tête du régiment qu'il a commandé, & qu'il y a donné des preuves publiques & notoires de ſa capacité, & de ſes talents pour une carriere plus vaſte & plus brillante.

Si les Officiers-Généraux ont des régiments, ou ils n'y réſident jamais, ou s'ils y ſont, ils ont des devoirs plus étendus à remplir & ſe debarraſſent du ſoin de commander leurs régiments ſur la vigilance des autres Officiers ſupérieurs. Car, outre le chef principal appellé Colonel, il doit y avoir dans un régiment d'autres Officiers ſupérieurs, dont un eſt appellé *Lieutenant Colonel*, & les autres *Majors*, & ces Officiers ſupérieurs, forment avec le Colonel, ce qu'on appelle l'Etat-Major d'un régiment.

Or, quand même ces Officiers qui ſont cenſés toujours réſider au corps, & ne le point perdre de vue, ſuppléeroient à l'abſence du chef principal, en l'inſtruiſant à la minute, l'informant journellement de tout ce qui ſe paſſe, & en lui détaillant juſqu'aux moindres circonſtances, de maniere qu'il ſache tout, qu'il ſoit au fait de tout; il y aura dans un jour d'action toujours un Officier ſupérieur de moins dans un régiment; & ſi pour remédier à ce grand inconvénient, on établit un Colonel commandant, on tombe dans pluſieurs autres bien plus grands encore, parmi leſquels celui du double emploi n'eſt pas le moindre; en fait de charges militaires, tout ce qui n'eſt point indiſpenſablement

nécessaire & absolument utile, devient superflu, onéreux à l'Etat, & contraire au bien du service.

§ 2.

Les régiments sont composés de quatre, de trois, de deux, ou d'un bataillon.

Ceux d'un bataillon ne peuvent se soutenir à la guerre.

Ceux de quatre & de trois bataillons, forment des corps trop nombreux, & offrent une composition pleine d'inconvénients; non-seulement elle se trouve en contradiction avec la possibilité de maintenir dans un tel corps, l'esprit de discipline & d'union qui doit regner dans un régiment, mais il est encore si difficile & si pénible de bien conduire des corps si nombreux, que les hommes capables de les commander sont nécessairement rares & en petit nombre.

Les régiments de deux bataillons sont sans contredit les meilleurs & les seuls bons pour la guerre.

Mais une composition admirable est celle des régiments composés de deux compagnies de grenadiers & de douze compagnies de fusiliers, distribuées en deux bataillons de campagne & un de garnison, c'est-à-dire, destiné à récruter & à completter les deux premiers.

Les avantages de cette composition sont dans la nature, & on peut la considérer comme la plus favorable au bien du service, & la plus conforme aux vues véritablement militaires.

Elle en remplit les deux objets les plus im-

portants, celui de ne faire la guerre qu'avec des hommes dressés, & en état de la faire, & celui de tenir en reserve & comme en pepiniere, ceux qui auront travaillé à le devenir.

En conséquence, les deux bataillons de campagne seront composés comme il a été reglé § 4 Chap. IV.

Les quatre autres compagnies de fusiliers formeront le bataillon de garnison, & ce bataillon differera des deux premiers, en ce qu'il n'y aura point de compagnie de grenadiers, & que dans les compagnies de fusiliers qui le composent, la force des escouades pourra être diminuée ou augmentée suivant les circonstances & le besoin.

§ 3.

Il y aura au reste dans chacune des quatre compagnies du bataillon de garnison, le même nombre d'Officiers, de bas-officiers, de caporaux & d'appointés, que dans celles des deux bataillons de campagne, & l'Etat-Major de ce bataillon sera de même composé d'un Major pour le commander, d'un Aide-Major & d'un porte-drapeau.

Il y aura de plus dans chacune des quatre compagnies de ce bataillon, trois cadets-gentilshommes qui deviendront Officiers, après qu'ils y auront fait pendant un an au moins le service de soldat, de caporal & de bas-officier; personne ne doit être admis au grade d'Officier, avant d'avoir passé par toutes ces classes, parce que c'est ainsi qu'en apprennant à obéir, on apprend à commander & à conduire des soldats.

On choisira pour composer les compagnies de ce bataillon, les Officiers, les bas-officiers, les caporaux & les appointés, parmi les sujets de tout le régiment, les plus capables & les plus en état d'être chargés des details de la levée & de l'instruction des soldats, & comme l'espece de service qu'ils doivent rendre dans ce bataillon n'est pas le moins important, il est juste qu'ils soient susceptibles des mêmes avantages que ceux des bataillons de campagne.

Enfin ce sera dans ce bataillon que se formeront les nouveaux Officiers, qu'ils s'instruiront sur tous les objets du service, & seront envoyés, dressés & formés tous les soldats de récrue, de sorte qu'il ne soit reçu aux drapeaux des bataillons de campagne, que des Officiers instruits & des soldats dressés & en état de manœuvrer dans des troupes destinées à faire la guerre ; il est de la derniere importance que tout le monde y soit formé, de maniere qu'il y ait un concert parfait dans tous leurs mouvements.

§ 4.

Il y a eu de tout temps des signaux muets, pour distinguer les différents corps de troupes, pour regler leurs manœuvres & plus particulierement encore pour les rallier & les remettre en ordre en cas de deroute. Ces signaux ont changé suivant les temps & les lieux de figure & de nom.

Nous les distinguons d'une maniere générale, par le seul nom d'enseigne, qui, outre cette signification générale, a son application & sa dé-

nomination particuliere relativement à sa forme, & au corps auquel elle appartient.

Dans la Cavalerie ces enseignes s'appellent étendarts.

Celles qui sont affectées à l'Infanterie s'appellent drapeaux.

Chaque régiment d'Infanterie doit avoir une dénomination qui lui soit propre & particuliere, & des drapeaux qui lui soient affectés.

Les noms des régiments ne doivent jamais varier, & à cet effet, rien n'est plus convenable que de leur donner des noms de provinces ou de villes, ou comme cela se pratique dans les troupes Angloises; les noms des numéros de leur ancienneté, les actions d'un corps qui porte toujours un nom stable se perpétuent dans la postérité, ou du moins s'oublient moins que celles des corps qui portent les noms de leurs chefs, ces noms changent & les actions s'oublient avec eux.

Quant aux drapeaux, il suffit que chacun des bataillons qui composent un régiment en ait un.

Les drapeaux n'ont été institués que pour le ralliement, afin de servir d'enseigne à un corps sur laquelle chaque combattant puisse se regler dans le combat, pour se rallier & se rejoindre à son corps; par conséquent un drapeau suffit à un bataillon pour remplir cet objet, & il n'y a aucune bonne raison pour qu'il y en ait plusieurs; un plus grand nombre n'est ni utile ni nécessaire pour être vu, & le seul moyen de rendre cet objet aussi important qu'il doit l'être est d'en avoir peu.

§ 5.

Les drapeaux doivent être distingués par des couleurs & par d'autres marques distinctives, faciles à reconnoître de loin.

Celui du premier bataiilon appellé le drapeau Colonel, doit être de la couleur unique du fond qui est celle du Souverain, orné des marques distinctives, affectées au régiment.

Celui du second bataillon doit être de la couleur distincte, affectée à chaque régiment, & orné comme le premier des marques distinctives du régiment.

Les drapeaux que l'on peut facilement remarquer & distinguer de loin sont de la plus grande utilité dans les combats; c'est par eux que l'on peut reconnoître & remarquer les actions des régimens, ce qui excite dans tous les corps une émulation merveilleuse; chaque troupe sait qu'elle est vue, que sa contenance & ses actions ne peuvent être ignorées; la premiere enseigne qui fuit, est reconnue sur le champ, de même le premier corps qui forcera un passage, qui emportera un poste ou un retranchement, ou qui fondra sur l'ennemi avec le plus de courage, est remarqué du général & de toute l'armée.

Ces drapeaux doivent être portés en tout temps par des Officiers portes-drapeaux, connus par une valeur & une fidelité à toute épreuve & escortés par des bas-officiers gardes-drapeaux, d'une bravoure & d'une fermeté reconnues.

Chaque drapeau doit être placé devant le premier rang au centre du bataillon, auquel il

est affecté, pour en guider la marche, & le chef principal doit se tenir à un pas de distance devant le drapeau pour en diriger la marche.

§ 6.

L'on ne sauroit s'attacher trop attentivement, à donner aux drapeaux tout le brillant & tout l'éclat dont ils peuvent être susceptibles, afin qu'ils en imposent par leur beauté, & sur-tout que l'on puisse les reconnoître de loin.

Il ne faut pas être moins attentif à imprimer aux troupes le plus grand respect, & la vénération la plus religieuse pour leurs drapeaux ; ils doivent leur être sacrés, & l'on ne sauroit à cet effet y attacher trop de cérémonies, pour les leur rendre respectables & précieux, & pour que les soldats de chaque bataillon se fassent une religion de ne jamais les abandonner.

En rendant cet objet de la plus grande conséquence aux troupes, soit par le serment qu'on leur fait prêter ou par les cérémonies imposantes que l'on y attache, ou par l'esprit qu'on leur inspire & fait prendre à cet égard, on doit raisonnablement compter sur les plus grands succès. Les soldats n'auront rien de plus sacré que leur drapeau & le chef qui est à leur tête ; enfin leur valeur en sera une suite nécessaire ; si dans une affaire périlleuse un chef déterminé prend alors un drapeau pour fondre sur l'ennemi, il rendra toute la troupe aussi valeureuse que lui & elle le suivra certainement.

CHAPITRE HUITIEME.

Etat-Major d'un régiment.

PARAGRAPHE PREMIER.

L'ETAT-MAJOR d'un régiment est un nombre particulier de quelques Officiers distingués du reste du corps.

L'on y comprend :

Un Colonel qui est le chef principal du régiment & qui en répond directement au Souverain & au gouvernement.

Il doit être considéré comme le centre du corps qu'il commande ; tout doit partir de ce point, tout doit y répondre

Il doit toujours rester au corps ou être censé y rester, & ce n'est que par une permission expresse du Souverain qu'il pourra s'en absenter. Tout entier à son métier & à sa troupe, il doit être comptable de ses actions, du bon ordre, du bon esprit & de la bravoure du corps dont il est le chef au Souverain, à l'Etat, à lui-même, au corps où il préside, où il commande, où il verse son ame, où il transmet son esprit & son cœur.

Il doit à cet effet être choisi avec discernement, animé par les plus belles espérences & recompensé avec justice. Lorsqu'il y a des places d'Officiers vacantes dans un régiment, c'est au Colonel à proposer au Souverain les sujets

les plus capables de les remplir, & cette proposition doit être agrée & accordée par le Souverain, toutes les fois qu'elle sera fondée sur l'exacte justice & denuée de toute partialité abusive ou révoltante, & qu'elle regardera des sujets faits pour être admis aux charges proposées.

§ 2.

Un Lieutenant Colonel, qui est chef du régiment aussi réel que le Colonel pour l'aider & le soulager dans une partie de ses fonctions.

Le bien du service l'attache essentiellement au corps, & ne souffre point qu'il s'en absente en même temps que le Colonel; il est indispensable que l'un ou l'autre y demeure.

Rien de ce qui se rapporte au bon ordre, au bon esprit d'un régiment ne doit échapper à son attention; sa vigilance doit s'étendre sur tous les objets de police, de discipline, de subordination, de tenue & sur la régularité & l'uniformité dans le service, dans l'exercice & dans l'œconomie du régiment.

§ 3.

Un Major par chaque bataillon, qui est le chef & le commandant particulier d'un bataillon.

Ces Officiers doivent être regardés comme l'ame d'un régiment.

Leurs fonctions sont fort étendues, & roulent sur tous les détails de discipline, de subordination, de police, d'œconomie, de régularité & d'uniformité dans le service, l'exercice, & la

tenue de tout le régiment en général, & particulierement du bataillon qu'ils commandent.

La réputation d'un régiment est entre les mains de ces Officiers; chacun d'eux répond particulierement d'un bataillon de ce corps, pour le préparer, l'exercer & le conduire aux actions de guerre, il dépend de leur capacité qu'un corps se distingue ou non dans les occasions.

En l'absence du Colonel & du Lt. Colonel, ils commandent le régiment, & c'est alors l'ancien d'entre eux, qui représente le chef principal.

Cet emploi doit être regardé comme le premier pas qui conduit aux honneurs de la guerre, & comme la pierre de touche des talents militaires.

Un bon Major doit nécessairement indiquer un excellent Lieutenant Colonel, & celui-ci, un Colonel admirable.

§ 4.

Le rôle de ces Officiers supérieurs & particulierement celui du Colonel est de sa nature trop important, pour qu'il devienne uniquement une affaire de tour d'ancienneté.

Mais il seroit bien plus dangereux encore, qu'il devint uniquement une affaire de choix.

Dans le premier cas, l'on verroit souvent à la tête des corps des hommes sans autre mérite que celui de vivre long-temps.

Dans le second cas, l'on verroit souvent ouvrir la porte à l'injustice, & placer à la tête des corps, des jeunes gens sans principes de

guerre, ſans théorie, ſans pratique, & qui n'auroient abſolument pour eux qu'une naiſſance illuſtre, une belle éducation, & le ſouvenir de la gloire de leurs ancêtres. Il eſt juſte de récompenſer dans les enfants les ſervices rendus par les peres, mais il faut que ce motif ſoit fondé ſur un mérite diſtingué.

Dans ces places, il faut néceſſairement des hommes conſéquents dans leur conduite, reſpectables par des mœurs, recommandables par des actions. Car la bonté, la valeur, l'eſſence d'un regiment dépendent de leurs qualités, de leurs lumieres & de leurs travaux; ce ſont eux qui l'élévent, qui le ſoignent, qui le conduiſent.

L'activité & le bien du ſervice, exigent dans ces emplois des hommes vigoureux de corps & d'eſprit, fermes ſans entêtement, ſolides ſans oſtentation, qui ſe faſſent obéir ſans dureté, qui corrigent avec bonté, qui donnent l'exemple par la douceur de leur caractère & de leurs mœurs, qui ramenent par des manieres affables, qui ſachent gagner les cœurs par une politeſſe aiſée, éclairent, par des talents utiles & qui ſe montrent avec diſtinction à la tête du corps qu'ils commandent.

Enfin le but qu'ils doivent chercher avec le plus d'attention, c'eſt la connoiſſance de ceux qui ſont à leurs ordres; & afin que chacun faſſe ſon devoir avec l'exactitude & la ſubordination convenable, ils doivent ſavoir parfaitement les fonctions que chaque ſujet a à remplir, connoître les caractères, le fond du naturel, les habitudes, la force, ou les foibleſſes des uns & des autres, s'en éclaircir ſans curioſité, écarter les flatteurs, fermer l'oreille aux rap-

ports indiſcrets, donner accès aux avis ſalutaires, proteger les bons, corriger & punir les méchants, en un mot gouverner & commander ſans dureté ni foibleſſe.

§ 5.

Un aide-Major par chaque bataillon, pour être chargé ſous le Major des différents détails relatifs à la diſcipline, à l'exercice, & à l'ordre du ſervice.

Ces Officiers doivent avoir rang de Pr. Lieutenants, & être choiſis parmi les Officiers ſubalternes ſans égard à l'ancienneté, & uniquement par les talents & qualités réquiſes pour cet emploi.

§ 6.

Un porte-drapeau par chaque bataillon, pour porter le drapeau.

Ces Officiers doivent avoir rang de ſous-Lieutenants, & être choiſis dans le corps des bas-officiers ſans égard à l'ancienneté, d'une bonne conduite, d'une bravoure & d'une fidelité reconnues.

Comme leurs fonctions principales ſe réduiſent à porter le drapeau, & que ce n'eſt point un ſervice journalier, il doivent dans l'intervalle etre employés à ſeconder les aides-Majors & le quartier-Maître dans quelques uns de leurs détails & diſpenſés de tout autre ſervice.

§ 7.

§ 7.

Un quartier-Maître pour être chargé de tous les détails de la comptabilité, des distributions, de l'habillement, du logement, & du campement.

Les fonctions de cet Officier sont extrêmement étendues & embrassent des objets dont l'importance exige qu'il tienne dans le régiment le rang de premier Officier subalterne; il est indispensable pour le bien du service qu'il y ait dans un régiment, une personne fixe, qui soit chargée seule & principalement de ces détails, mais comme ses fonctions ne lui permettent point de se trouver dans les occasions périlleuses de guerre, cet emploi est incompatible avec l'Etat d'un gentil-homme; il doit être choisi dans le corps des sergents d'affaire, ou dans celui des fouriers s'il s'en trouve dont les talents & la bonne conduite répondent aux qualités, que cette charge exige, & dont les principales sont, la fidélité, la probité, & une grande capacité dans l'administration des finances, & de l'économie intérieure d'un régiment.

Les fouriers des compagnies doivent être particulierement à ses ordres, pour tout ce qui concerne les détails économiques & pécuniaires, les distributions, le logement & le campement.

§ 8.

Un Auditeur pour tous les détails de police & de justice.

Ses fonctions principales se rapportent à faire

les informations ſur tous les crimes & délits ; d'en inſtruire le procés & de le rapporter au conſeil de guerre.

N'étant proprement qu'Officier de juſtice, il ne doit avoir aucun rang militaire déterminé, mais être conſidéré dans un régiment comme Officier ſubalterne.

Il doit être licencié en droit, & avoir une connoiſſance parfaite, tant des ordonnances militaires que des loix civiles.

Comme ſes fonctions principales ne ſont point journalieres, il doit être employé auſſi à la correſpondance du régiment, comme ſecrétaire né du commandant du corps, pour tout ce qui concerne le ſervice & les affaires du régiment.

§ 9.

Un chirurgien-Major, pour avoir ſoin des bleſſés & des malades.

A cet effet, il doit être auſſi ſavant médcin, qu'habile dans la pratique de ſon art, afin que l'on puiſſe ſe repoſer ſur lui des ſoins importants qui lui ſeront confiés.

Les chirurgiens des compagnies doivent être particulierement à ſes ordres, & ſous ſa direction, & le ſeconder dans ſes fonctions ; c'eſt à lui à les examiner, à les éprouver, & à ne les recevoir qu'après les avoir reconnus habiles & capables de travailler ſous lui.

§ 10.

Un Aumonier pour le culte de la religion

& les bonnes mœurs ; ce choix demande la plus grande attention.

§ 11.

Un tambour-Major pour avoir la direction & le commandement particulier des tambours & des musiciens.

Il doit avoir rang de sergent & répondre de tout ce qui concerne l'instruction, le service, & la discipline particuliere des tambours & des musiciens.

§ 12.

Un maître de musique pour instruire & former les musiciens attachés aux compagnies.

Il doit répondre de cet instruction sous l'autorité du tambour-Major, auquel il doit être subordonné, & à cet effet savoir jouer parfaitement de tous les instruments de guerre.

Une bonne musique militaire est utile & même indispensable à la tête d'une troupe ; elle anime & égaie les soldats, & contribue infiniment à favoriser les enrôlements & les rengagements.

§ 13.

Un prévôt pour être chargé de tous les détails de la police intérieure du régiment, répondre de tous les prisonniers détenus pour discipline du corps & autres cas, en rendre compte tous les jours aux aides-Major, & veiller à ce qu'ils soient bien gardés, & qu'il leur soit fourni exactement tout ce qui leur revient.

On choisit pour cet emploi un vieux sergent.

§ 14.

Un wague-mestre pour être chargé de la police des équipages, de chercher & de retirer à la poste les lettres du régiment & de les rendre chacune, à son adresse, excepté celles des soldats, lesquelles doivent toutes être rémises entre les mains du Capitaine ou du commandant de la compagnie, pour être examinées auparavant.

Les fonctions de cet emploi exigent beaucoup de probité & d'intelligence, & à cet effet l'on doit choisir pour cette place un vieux sergent d'une fidélité reconnue.

§ 15.

Un maître charpentier pour être le chef des charpentiers attachés aux compagnies, en diriger les travaux, & répondre de leur discipline; il doit à cet effet avoir rang de caporal.

§ 16.

Un maître armurier pour faire les réparations nécessaires aux armes, afin qu'elles soient toujours en bon état, & que jamais rien n'y manque.

CHAPITRE NEUVIEME.

Ordre de bataille d'un régiment.

PARAGRAPHE PREMIER.

Un régiment doit être rangé en bataille suivant sa distribution par bataillons, de maniere que chacun des bataillons qui le composent conserve en son particulier, & sans que rien y soit changé, la disposition & les divisions prescrites, Chap. V.

Je regarde les régiments de deux bataillons, comme les meilleurs pour la guerre; il n'est donc question ici que des deux bataillons de campagne d'un régiment.

En conséquence le premier bataillon occupera la droite, & le second bataillon la gauche du champ de bataille.

Les deux compagnies de grenadiers, lorsqu'elles seront au corps, fermeront le régiment de droite & de gauche, de maniere que la premiere compagnie soit à la droite du premier bataillon, & la seconde à la gauche du second bataillon.

Il n'y aura d'autre intervalle entre les bataillons d'un même régiment que celui qui leur est nécessaire, pour y placer les deux piéces de canon qui doivent être affectées aux bataillons, c'est-à-dire quinze pas.

§ 2.

Le régiment étant en bataille pour la parade.

Le Colonel se place à quatre pas en avant du centre du premier bataillon, devant son drapeau.

Le Lieutenant Colonel à quatre pas en avant du centre du second bataillon, devant son drapeau.

Le premier Major à l'aîle droite du premier bataillon, à quatre pas en avant du premier rang.

Le second Major à l'aîle gauche du second bataillon, à quatre pas en avant du premier rang.

Le premier aide-Major à l'aîle gauche du premier bataillon, à deux pas en avant du premier rang.

Le second aide-Major à l'aîle droite du second bataillon, à deux pas en avant du premier rang.

Les tambours, musiciens & charpentiers du second bataillon sont placés à l'aîle gauche de ce bataillon, comme ceux du premier bataillon son placés à l'aîle droite, Chap. V.

§ 3.

Le régiment étant en bataille pour le combat; les Officiers de l'Etat-Major occuperont les places designées à cet effet, Chap. V.

Dans le temps de la charge, le Colonel se portera à la tête du premier bataillon, & le Lieutenant Colonel à la tête du second bataillon pour le mener au combat.

Les Majors se tiendront derriere le troisieme

rang, chacun au centre de son bataillon ; ils y sont plus utiles que dans un autre poste, & plus à portée de veiller pendant l'action sur-tout ce qui se passe & de faire observer l'ordre nécessaire.

Les aides-Majors se tiendront aussi derriere les rangs, chacun à une des aîles de son bataillon.

Les Majors & aides-Majors, doivent toujours servir à cheval.

Toutes les fois que leur bataillon prend les armes, ils doivent y être à cheval, afin de pouvoir être sans cesse en mouvement de la droite à la gauche, & se porter promptement par-tout, où les circonstances peuvent le plus particulierement exiger leur attention & leur présence, pour faire exécuter les manœuvres, & donner par-tout les ordres nécessaires.

Le Colonel & le Lieutenant Colonel, lorsqu'ils sont devant le drapeau de leur bataillon, doivent toujours y être à pied.

CHAPITRE DIXIEME.

Ordre de marche d'un régiment.

Soit qu'un régiment doive se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'il doive defiler en parade, tel est l'ordre de marche qu'il doit observer :

Le maître charpentier, suivi des charpentiers du premier bataillon.

Le tambour-Major, suivi des musiciens & tambours du premier bataillon.

Le premier Major.

La premiere compagnie de grenadiers.

Le Colonel.

Les pelotons, ou les divisions du premier bataillon. Chap. VI. § 1 & 2.

Le premier aide-Major.

Le second aide-Major.

Les pelotons ou les divisions du second bataillon. Chap. VI. § 1 & 2.

Le Lieutenant Colonel.

La feconde compagnie de grenadiers.

Le fecond Major.

Les tambours & muficiens du fecond bataillon.

Les charpentiers du fecond bataillon.

LIVRE TROISIEME.

Composition & formation des différentes troupes Cavalerie.

CHAPITRE PREMIER.

Composition d'un escadron.

PARAGRAPHE PREMIER.

L'IDÉE que l'on attache ordinairement à un escadron, est celle d'une troupe de Cavalerie composée de plusieurs compagnies réunies en un corps.

Mais par cette définition on multiplie les êtres mal à propos ; je supprime donc ici le terme *compagnie*, & je lui substitue celui d'escadron en réunissant sous cette dénomination, le différentes idées, & les différents objets que l'on attache à chacune de ces troupes séparément ; ainsi j'appelle toute compagnie de Cavalerie escadron, & je lui donne en conséquence une composition qui la rend susceptiple de cette dénomination, par la force & l'arrangement qui conviennent à une troupe de cette espece.

§ 2.

Un escadron d'élite, c'est-à-dire, de carabiniers dans la grosse Cavalerie & de grenadiers à cheval dans la Cavalerie légére sera composée comme il suit :

Capitaine	1
Pr. Lieutenant	1
Sd. Lieutenant	1
Sous-Lieutenant	1
	4 Officiers.

Maréchal de logis d'affaire	1
Maréchaux de logis . . .	4
Fourier	1
	6 Bas-officiers.

Caporaux	8
Appointés	8
Carabiniers ou . . / Grenadiers à cheval . .	80
Trompette	1
Chirurgien	1
Maréchal ferrant . . .	1
Total	109 hommes.

Les 8 caporaux, les 8 appointés, & les 80 carabiniers ou grenadiers à cheval, seront distribués en 8 escouades de 12 hommes chacune, y compris un caporal & un appointé.

§ 3.

Un escadron ordinaire de grosse Cavalerie ou de Cavalerie légére sera composée comme il suit :

Capitaine	1
Pr. Lieutenant	1
Sd. Lieutenant	1
Sous-Lieutenant	1
Porte-étendart	1
	5 Officiers.

Maréchal de logis d'affaire	1
Maréchaux de logis . .	4
Fourier	1
Garde-étendart	1
	7 Bas-officiers.

Caporaux	8
Appointés	8
Cavaliers ou Dragons	128
Trompettes	2
Chirurgien	1
Maréchal ferrant	1
	160 hommes.

Les 8 caporaux les 8 appointés & les 128 cavaliers ou dragons, seront distribués en 8 escouades de 18 hommes chacune, y compris un caporal & un appointé.

§ 4.

Les appointés, les caporaux, & les bas-officiers de la Cavalerie doivent être considérés, choisis & distingués de même que ceux de l'Infanterie, & avoir dans l'escadron les mêmes fonctions & les mêmes devoirs à remplir, que ceux de l'Infanterie dans une compagnie.

Les Officiers subalternes, parmi lesquels se compte ici le porte-étendart, sont soumis aux mêmes obligations que ceux d'une compagnie d'Infanterie.

Le Capitaine, est de même qu'un Capitaine d'Infanterie à la tête de sa compagnie, le chef principal de l'escadron ayant les mêmes obligations, les mêmes devoirs à remplir & seul responsable de sa troupe aux Officiers supérieurs.

CHAPITRE SECOND.

Ordre de bataille d'un eſcadron.

PARAGRAPHE PREMIER.

Un eſcadron doit être rangé en bataille ſuivant ſa diſtribution par eſcouades.

Un eſcadron de carabiniers ou de grenadiers à cheval, diſtribué en huit eſcouades dont chacune formera ſix files ſera rangé & combattra ſur deux rangs.

Un eſcadrön ordinaire diſtribué en huit eſcoüades, dont chacune formera auſſi ſix files, ſera rangé & combattra ſur trois rangs.

Le caporal de chaque eſcouade ſera placé au premier rang, & l'appointé au dernier rang de la premiere file.

On obſervera que dans les eſcouades impaires, la file droite eſt la premiere file, & que dans les eſcouades paires, c'eſt la file gauche qui eſt la premiere file.

Les cavaliers les plus anciens, les plus braves, les plus aguerris, & les mieux montés, formeront le premier rang; ceux qui les ſuivent le dernier, & le ſurplus de l'eſcouade formera le ſecond rang dans les eſcadrons ordinaires.

Les eſcouades feront rangées les unes à côté des autres, dans l'ordre où elles ſe ſuivent, de maniere que la premiere eſcouade formera l'aî-

le droite, & la huitieme l'aîle gauche de l'escadron.

§ 2

Moyennant cet arrangement, un escadron forme 48 files de front, & se trouve divisé en 8 escouades de 6 files, en quatre divisions de 12 files, en deux demi-rangs de 24 files de front.

La premiere & deuxieme escouades forment la premiere division.

La troisieme & quatrieme escouades forment la deuxieme division.

La cinquieme & sixieme escouades forment la troisieme division.

La septieme & huitieme escouades forment la quatrieme division.

La premiere & deuxieme division forment le demi-rang de la droite.

La troisieme & quatrieme division forment le demi-rang de la gauche.

Quand il s'agit de chaque demi-rang en particulier, la premiere division est toujours celle de la droite, & la seconde celle de la gauche.

Mais quand il s'agit des quatre divisions de l'escadron en général, on les dénomme par le nombre dans lequel elles se suivent dans l'escadron, de sorte que la division de la droite est la premiere, & celle de la gauche est la quatrieme.

§ 3.

Des sept bas-officiers de l'escadron, il y en

aura deux ſur chaque aîle, un au centre & deux en ſerre-file.

Le premier Maréchal de logis ſera à la droite du premier rang de l'eſcadron.

Le ſecond Maréchal de logis à la gauche du premier rang.

Le troiſieme Maréchal de logis à la droite du dernier rang.

Le quatrieme Maréchal de logis à la gauche du dernier rang.

Le garde-étendart au centre de l'eſcadron à la droite du dernier rang de la troiſieme diviſion.

Le Maréchal de logis d'affaire, au centre du demi-rang de la droite en ſerre-file.

Le fourier au centre du demi-rang de la gauche en ſerre-file.

Les trompettes à l'aîle droite de l'eſcadron à à côté du bas-officier de cette aîle, & allignés avec le premier rang.

§ 4.

L'eſcadron étant rangé en bataille pour la parade, les Officiers ſe placent à la tête du premier rang.

Le Capitaine au centre de l'eſcadron à deux pas en avant du premier rang.

Le Pr. Lieutenant derriere le Capitaine à un pas en avant du premier rang.

Le ſecond Lieutenant au centre du demi-rang de la droite.

Le ſous-Lieutenant au centre du demi-rang de la gauche

Le

Le porte-étendard, au centre de l'escadron, à la droite du premier rang de la troisieme division.

L'escadron étant en bataille pour le combat, la disposition des Officiers ne change qu'en ce que le Pr. Lieutenant passe derriere l'escadron en serre-file ; les autres Officiers restent comme ils sont en parade à la tête de l'escadron, & ne font que s'approcher le plus près qu'ils peuvent du premier rang.

§ 5.

Par cette formation un escadron se trouve tout naturellement divisé comme il doit l'être, en deux & en quatre parties égales entre elles, & forme un front de 48 files, auxquelles il faut ajouter celles des deux bas-officiers des aîles, & celle du porte-drapeau & du garde-étendart au centre de l'escadron, de sorte que le total forme un front de 51 chevaux occupant sur le terrain $25\frac{1}{2}$ toises ou $76\frac{1}{2}$ pas.

Il n'y a dans un escadron de gens inutiles pour le combat, que deux trompettes, un chirurgien, & un maréchal ferrant, faisant en tout quatre hommes.

Il y a dans un escadron complet en Officiers, un Capitaine & quatre Officiers subalternes, dont un est le porte-étendard.

Le Capitaine commande l'escadron en chef, à la tête du quel est son poste.

Le Pr. Lieutenant aide le Capitaine dans le commandement de l'escadron, & se place derriere le dernier rang.

Le second Lieutenant veille sur le demi-rang de la gauche.

Il y a un Officier & un bas-officier au centre de l'escadron, & deux bas-officiers sur les aîles; tous les autres Officiers & bas-officiers sont hors des rangs, ou à la tête ou à la queue de l'escadron; en user autrement, c'est en faire de simples cavaliers.

§ 6.

Les Officiers & bas-officiers qui sont à la queue de l'escadron en serre-file, sont d'un service également avantageux pour contenir les cavaliers dans les rangs, & pour les faire agir en règle & obéir aux commandements.

L'Officier de serre-file doit sur-tout être occupé à ne jamais laisser l'escadron désordonné; quelque soit le succès heureux ou malheureux d'une charge, il doit le rallier avec la plus grande célérité, dès qu'il a été rompu, & à cet effet les trompettes doivent au moment de la charge se porter derriere l'escadron, & s'y tenir à portée de l'Officier de serre-file.

§ 7.

Dans les occasions où une distribution exacte & complette des Officiers ne peut avoir lieu, c'est-à-dire, lorsqu'il y a eu de malades, de blessés, ou d'absents; ceux qui manquent doivent être remplacés par ceux qui les suivent par gradation, pourvu qu'il y en ait au moins un à la tête de l'escadron pour le commander & le conduire, & toujours un en serre-file.

Quant aux bas-officiers, il eſt eſſentiel qu'il y en ait toujours deux en ſerre-file.

§ 8.

Enfin cette ordonnance de l'eſcadron eſt ſimple, & conſtitue la premiere diſpoſition qu'un eſcadron doit obſerver toutes les fois qu'il prend les armes.

Cette diſpoſition doit être regardée comme la baze de toutes celles que les circonſtances peuvent obliger de prendre, & comme l'ordre fixe & conſtant d'un eſcadron le plus convenable à ſuivre dans les actions réelles.

Il faut ſeulement avoir une attention ſuivie à maintenir les eſcouades d'un même eſcadron conſtamment de force égale, & le front de l'eſcadron toujours de la même étendue, quand même ce ſeroit aux dépens de la profondeur, afin que les diviſions ſoiens toujours les mêmes, & leurs fronts compoſés d'un nombre égal de files, s'il eſt vrai qu'il n'eſt point de manœuvre qui puiſſe être exécutée avec régularité & préciſion, ſans une égalité parfaite dans les fronts des diviſions.

CHAPITRE TROISIEME.

Ordre de marche d'un escadron.

Un escadron marche, ou de front en bataille, ou rompu par divisions.

Lorsqu'il doit marcher par divisions, voici l'ordre de marche qu'il doit observer :

Les deux trompettes.

Le Capitaine, suivi de la premiere division, ayant deux bas-officiers à l'aîle droite.

Le Sd. Lieutenant, suivi de la deuxieme division, ayant un bas-officier en serre-file.

Le Pr. Lieutenant, suivi de la troisieme division, ayant le porte-étendard, & le garde-étendard à l'aîle droite.

Le sous-Lieutenant, suivi de la quatrieme division, ayant deux bas-officiers à l'aîle gauche & un en serre-file.

Si c'est pour défiler en parade, les rangs s'ouvrent à six pas de distance.

⁂ ⁂ ⁂

CHAPITRE QUATRIEME.

Compoſition d'un régiment.

PARAGRAPHE PREMIER.

Un régiment de Cavalerie, eſt un corps compoſé d'eſcadrons réunis pour ſuivre la même diſcipline, porter le même uniforme, & ſervir ſous les mêmes étendards.

La compoſition qui me paroît la plus avantageuſe, eſt celle qui porte les régiments de Cavalerie à huit eſcadrons, dont un de carabiniers ou grenadiers à cheval, & ſix ordinaires deſtinés à faire la guerre, & le huitieme deſtiné uniquement à récruter & à remonter les autres.

§ 2.

Ces eſcadrons de garniſon ſont pour la Cavalerie, tout auſſi eſſentiels que les bataillons de garniſon le ſont pour l'Infanterie; leur compoſition ne doit différer en rien de celle des eſcadrons de campagne, ſinon que leurs eſcouades pourront être diminuées ou augmentées ſuivant les circonſtances, & ſuivant qu'un régiment ſe trouve dans le cas d'eſſuyer des variations, plus ou moins conſidérables, par la conſommation d'hommes & de chevaux.

§ 4.

Dans la Cavalerie comme dans l'Infanterie; le nom de chaque régiment doit être stable, & distingué par le nom d'une province, ou du numéro de son ancienneté. Les étendards doivent être distingués de même que les drapeaux par des couleurs & d'autres marques distinctives, particulieres à chaque régiment & faciles à reconnoître de loin.

Les cavaliers de chaque escadron doivent se faire une religion de ne jamais abandonner leur étendard, & de se rallier à lui dans tous les cas; à cet effet, on ne sauroit les leur rendre trop respectables ni trop précieux.

Les étendards doivent être portés en tout temps par des Officiers porte-étendards, choisis & considéres de même que les portes-drapeaux dans l'Infanterie.

§ 4.

L'Etat-Major d'un régiment de Cavalerie doit être composé comme il suit:

Un Colonel.
Un Lt. Colonel.
Un Major.
Un Aide-Major.
Un Quartier-Maître.
Un Auditeur.
Un Chirurgien-Major.
Un Aumonier.
Un Prévôt.

Un Wague-Mestre.
Un Armurier.

Ces Officiers ont dans la Cavalerie les mêmes fonctions & les mêmes devoirs à remplir, que ceux de l'Infanterie.

Un écuyer pour être chargé de l'équitation, & de toutes les parties qui y sont relatives; ses fonctions à cet égard sont extrêmement étendues, & l'on ne sauroit mettre trop d'attention à le choisir habile & consommé dans son métier; sa destination n'étant point qu'il se trouve dans les occasions périlleuses de la guerre, il n'est point nécessaire qu'il soit gentilhomme, par conséquent qu'il avance en grade ni qu'il acquiere de l'ancienneté dans le corps des Officiers; il suffit qu'il ait le même rang que le quartier-maître, c'est-à-dire, celui de premier Officier subalterne.

Un trompette principal, pour être chargé, & répondre de tout ce qui concerne le service, la discipline & l'instruction particuliere des trompettes.

Un maréchal expert, pour être le chef des maréchaux ferrants, & chargé de les choisir, de les examiner, & d'en répondre; c'est à lui à n'en recevoir que de bons, & qui sachent leur métier dans la derniere perfection.

Un maître sellier, pour le harnachement des chevaux, & pour l'entretenir constamment en bon état.

Un maître éperonnier, pour l'embouchage des chevaux.

Ces trois ouvriers sont absolument du ressort de l'écuyer, c'est à lui à les choisir, à les exa-

miner, à les éprouver, & à n'en recevoir que d'habiles & de consommés dans leur métier.

§ 5.

Je supprime ici le timbalier, & par conséquent les timbales, elles m'ont toujours paru être plutôt une affaire de pur usage que d'une utilité réelle.

C'est un pompon, auquel je sais que la Cavalerie est fort attachée, mais il n'y a selon moi, aucune bonne raison de le laisser subsister.

Les timbales ne servent à donner aucun signal essentiel, sont d'une déspense très considérable, exigent continuellement une garde qui peut être employée plus utilement, sont comptées pour trophées du premier ordre, lorsqu'elles tombent entre les mains de l'ennemi, & sont ordinairement prises, toutes les fois qu'un régiment de Cavalerie se trouve dans le cas de charger avec vigueur, souvent même dans les bons comme dans les mauvais succès.

Je supprime de même les tambours en usage dans les dragons, & je leur substitue des trompettes.

Le tambour est un instrument extrêmement embarrassant à cheval, au lieu que la trompette est l'instrument le plus commode & le plus convenable pour une troupe à cheval, & qu'elle est bien plus propre à donner tous les signaux nécessaires.

CHAPITRE CINQUIEME.

Ordre de bataille d'un régiment.

UN régiment de Cavalerie, doit être rangé en bataille suivant sa distribution par escadrons.

Chacun des escadrons qui le composent, doit conserver en son particulier, & sans que rien y soit changé, la disposition & la division qui lui sont propres. Chap. II.

L'escadron de carabiniers ou celui de grenadiers à cheval, occupera la droite du champ de bataille.

Le premier escadron se placera à la gauche de l'escadron d'élite, & le sixieme escadron occupera la gauche du champ de bataille.

Les escadrons d'un même régiment n'auront entre eux que douze pas d'intervalle; s'il y en a davantage, c'est multiplier les flancs, sans se procurer aucun avantage réel.

Le Colonel se placera au centre du régiment à trois pas en avant du premier rang.

Le Lieutenant Colonel se placera au centre des deux escadrons de la droite, à trois pas en avant du premier rang.

Le Major se placera au centre des deux escadrons de la gauche, à trois pas en avant du premier rang.

L'aide-Major se placera à l'aîle droite du régiment à deux pas en avant du premier rang.

Pour la manœuvre, les Officiers de l'Etat-Major n'ont point de poste fixe, & pourront être sans cesse en mouvement de la droite à la gauche pour donner leurs ordres par tout.

Dans le combat, ils peuvent quitter leur poste, & accourir à celui des escadrons où ils jugeront leur présence la plus nécessaire, pourvu qu'au moment de la charge, ils soient à la tête du régiment pour le mener au combat, & l'encourager par leur exemple.

CHAPITRE SIXIEME.

Ordre de marche d'un régiment.

LORSQU'UN régiment de Cavalerie ſe mettra en marche, il doit obſerver l'ordre ſuivant.

L'aide - Major.

Les deux trompettes de l'eſcadron d'élite.

L'eſcadron d'élite.

Le trompette principal.

Les douze trompettes ſur deux rangs.

Le Colonel :

Ayant à ſa droite le Lieutenant Colonel & à ſa gauche le Major.

Le premier eſcadron & ainſi de ſuite les cinq eſcadrons ſuivants : dont,

Le ſixieme fermera la marche.

Si c'eſt pour une marche ordinaire, chaque eſcadron défilera par diviſions ou par quatre.

Si c'eſt pour une grande parade, chaque eſcadron défilera en bataille.

LIVRE QUATRIEME.

Conſtitution militaire.

CHAPITRE PREMIER.

Pied des troupes.

PARAGRAPHE PREMIER.

DANS une Monarchie, il eſt eſſentiel, de concilier l'état des troupes avec l'économie, & d'établir à cet effet un pied de guerre & un pied de paix.

Il y a des Puiſſances, qui en temps de guerre ſont obligées d'entretenir des armées ſi nombreuſes, qu'il ſeroit onéreux, même nuiſible de conſerver ſur pied pendant la paix une auſſi grande quantité de ſoldats.

Elles ne ſauroient donc porter aſſez d'attention à choiſir les moyens les plus avantageux de reduire leurs troupes du pied de guerre au pied de paix.

§ 2.

La groſſe Cavalerie doit être conſervée con-

ſtamment ſur le même pied. C'eſt un corps ſolide, auquel l'on ne doit jamais toucher pour en diminuer les eſcadrons.

Il faut trop de temps pour former un bon cavalier; & il n'y a que les vieux cavaliers & les vieux chevaux qui ſoient bons pour la guerre. Tout ce qui eſt recrue n'y vaut abſolument rien.

C'eſt à la vérité une charge & une grande dépenſe pour l'Etat; mais elle eſt indiſpenſable; par cette raiſon il ne faut avoir que la quantité de Cavalerie abſolument néceſſaire.

Il eſt de la plus grande importance que la Cavalerie ſoit auſſi bonne qu'elle puiſſe l'être. Si cela n'eſt pas poſſible, il vaudroit mieux n'en point avoir, & préférer une bonne Infanterie à une Cavalerie médiocre.

§ 3.

La Cavalerie légére peut être diminuée d'un tiers en temps de paix. Elle ſera toujours bonne; mais il faut bien ſe garder de la mettre à pied.

Les régiments de Dragons doivent former une école perpétuelle de petite guerre. Cantonnés dans les bourgs, dans les villages, ils doivent s'y garder comme ſi l'ennemi étoit à portée.

Dès que la moiſſon a découvert les terres, ils doivent être en guerre ouverte, les uns avec les autres, ſe donner des allarmes de jour & de nuit, ſe tendre des embuſcades, faire ſemblant de s'enlever des convois, &c.

A cet effet, il eſt eſſentiel qu'il y ait dans chaque eſcadron, un certain nombre de Dragons, appellés patrouilleurs, choiſis dans tout ce qu'il y a de plus intelligent, de plus brave

& de plus sûr, sachant lire & écrire, dont le Capitaine puisse se servir, pour les envoyer reconnoître un village, le cours & la nature d'un ruisseau, fouiller un bois, prendre langue & rapporter des nouvelles de l'ennemi, afin de les stiler aux patrouilles qui se font à la guerre & qui sont de la plus grande conséquence.

§ 4.

C'est sur l'Infanterie que doit porter principalement la reduction du pied de guerre à celui de paix, pourvu qu'il y ait d'anciens soldats à la tête des compagnies, ils auront bientôt formé les recrues dont on les augmentera,

Mais lorsque il s'agit de reduire l'Infanterie du pied de guerre à celui de paix; il est essentiel que cette réduction soit fondée sur le principe invariable de conserver toujours le même nombre de corps, comme régiments, bataillons, compagnies; & dans ces corps le même nombre de divisions, de subdivisions & sur-tout, le même nombre d'Officiers & de bas-officiers; afin qu'on n'ait pas besoin de varier les manœuvres.

Ce principe doit servir de baze à toute constitution militaire; c'est sur lui seul, qu'est posé le fondement solide des troupes.

S'il s'agit d'une diminution quelconque, elle se fait dans chaque compagnie, dans le nombre de soldats de chaque escouade & cette réduction dans les queues des escouades, n'y fait rien puisque l'on conserve toujours le même nombre de divisions, d'Officiers & de bas-Officiers, & que la manœuvre peut toujours rester la même.

Si alors la guerre survient, on n'a pas besoin

de faire de nouveaux Officiers & des bas-officies, toujours les plus difficiles à former, ni de lever de nouveaux corps qui ne valent jamais rien, à moins que les têtes des compagnies ne soient formées d'anciens soldats & bas-officiers, sous les ordres de vieux Officiers qu'il faut tirer des vieux corps, ce qui les enerve au point, de les rendre aussi mauvais que les nouveaux.

§ 5.

Ainsi supposé que l'Etat soit armé, le pied de guerre seroit la composition & la formation des différents corps de troupes que j'ai proposé ci-dessus.

Si la paix se fait & qu'il s'agisse de diminuer les forces militaires, la réduction en sera aisée.

Il n'y a qu'à diminuer dans chaque compagnie d'Infanterie, & dans chaque escadron de Cavalerie légére, un certain nombre de soldats par escouades ; de sorte que chaque escouade d'Infanterie, sur le pied de paix, ne forme plus que 4 files, & que chaque escouade de Dragons, sur le pied de paix, ne forme plus que deux rangs.

On épargne au moyen de cette réduction, un grand tiers des soldats qui renvoyés chez eux, rentrent dans la classe ordinaire des citoyens, & se répandent dans les provinces, pour y être utiles à l'agriculture & à la population, & on ne diminue ni le nombre des bataillons & des escadrons, ni le nombre des compagnies dans les bataillons, ni celui des Officiers & des bas-officiers, qui ont servi pendant la guerre, & qu'il est de la plus grande importance de conserver sur pied.

§ 6.

§ 6.

Si la guerre recommence, les augmentations peuvent se faire avec secret & promptitude.

Les régiments d'Infanterie sont bientôt remis du pied de paix à celui de guerre.

Il n'y a qu'à incorporer & distribuer les soldats des bataillons de garnison dans les compagnies des deux bataillons de campagne de chaque régiment, & lever aussitôt le nombre de soldats qu'il faut pour completter celles des bataillons de garnison, lesquelles seront bientôt formées, parce qu'il y a des Officiers & des bas-officiers expérimentés.

Les régiments de Cavalerie légére, peuvent en cas de nécessité urgente, entrer en campagne sur le pied de paix, en attendant qu'on travaille à les remettre sur le pied de guerre.

Au reste, la force des compagnies des bataillons & escadrons de garnison peut-être augmentée en temps de guerre, relativement à la destination de chaque régiment, & la consommation d'hommes que l'on juge possible, & reduite à la paix proportionnellement aux besoins politiques & économiques de l'Etat.

Les travaux des recruteurs de ces bataillons, des recrues & des remontes de ces escadrons de garnison, peuvent en tout temps être accélerés ou retardés, suspendus ou mis en activité, en proportion du besoin que les régiments peuvent avoir d'hommes & de chevaux, & d'un calcul d'approximation de ce qui pourroit leur en manquer tous les ans.

§ 7.

Cet arrangement ne peut à la vérité avoir lieu qu'autant que le souverain fournit les recrues, les remontes & tout l'entretien de ses troupes.

Mais cette maxime est si évidemment démontrée que tout souverain doit la suivre, comme le seul moyen d'être bien servi ; il n'y a donc rien de meilleur que les bataillons & les escadrons de garnison attachés à chaque régiment, unis d'esprit & d'intérêt avec eux & dressés sur les mêmes principes.

Pendant la paix, ils sont toujours réunis à leurs corps, & c'est d'eux que les régiments tirent des recrues également bien dressées & formées. Pendant la guerre, ils sont établis sur la frontiére, la plus à portée, afin que les régimenrs en puissent recevoir des recrues, ou plutôt des soldats qui ne le sont plus, leur envoyer les malingres, les convalescenrs, les chevaux éclopés, les armes & les habits à réparer, & par ce reversement reciproque & continuel se soutenir complets & vêtus au milieu & à la fin, comme au commencement d'une campagne.

§ 8.

Par ce moyen les Généraux peuvent calculer avec quelque certitude les opérations des armées.

Un nombre médiocre de régiments ainsi entretenus, valent mieux qu'un nombre plus considérable, mêlé de recrues, de mal adroits, de malingres affoiblis au bout de quelques mois de

campagne, & n'ayant plus dans l'arriere saison, qu'une poignée d'hommes aux drapeaux.

On n'aura pas besoin de laisser en entrant en campagne dans les places les hommes & les chevaux hors d'état d'en soutenir les fatigues; car on peut faire avancer sur les communications de l'armée, les bataillons & les escadrons de garnison, successivement & à mesure que les armées s'éloignent des frontieres, tant pour garder ces communications, que pour y être à portée de leurs régiments & pour y former les nouveaux Officiers & les nouveaux soldats, y dresser les hommes de recrue & les chevaux de remonte.

Mais comme c'est principalement dans les quartiers d'assemblée de ces bataillons & de ces escadrons que doivent être les dépôts des réparations de l'habillement, de l'équipement & de la remonte de chaque régiment; il faut avoir grande attention à l'importance qu'il y a, de ne point priver sans des raisons essentielles, les frontieres de l'argent que ces objets versent dans l'Etat.

La guerre est bien moins à charge; lorsque les arrangements sont pris de maniere, que tous les besoins de l'armée peuvent être tirés du pays. Toute la dépense rentre alors dans la masse de l'Etat, & y procure une nouvelle circulation d'argent. Il n'y a que la solde & la dépense pour la remonte, si l'on est forcé de la faire hors du pays, qui soient perdues à jamais.

CHAPITRE SECOND.

Nouvelles levées.

PARAGRAPHE PREMIER.

L'Introduction des armées constamment soudoyées, a changé totalement la levée des soldats.

Ce ne sont plus des peuples entiers qui s'assemblent, qui se mettent tout à coup sous les armes, pour défendre leur patrie, ou pour attaquer d'autres nations, & qui retournent à leurs travaux ordinaires, dès que la paix est faite.

Le guerrier & le laboureur étoient alors le même homme, qui ne faisoit que changer dans l'occasion ses outils contre des armes; mais aujourd'hui la guerre est devenue un métier, qu'un grand nombre de citoyens exercent pendant toute leur vie, & ces citoyens sont pris dans la masse totale du peuple, & enlevés à l'agriculture & à l'industrie.

§ 2.

Les nouvelles levées se font par engagement; avec capitulation, sans capitulation, par force, & quelquefois par supercherie.

Celles qui se font par supercherie, sont odieuses & inhumaines.

Celles qui se font par force le sont également, c'est une calamité publique, dont le bourgeois & le riche se sauvent à force d'argent, & qui tombe seule sur le pauvre paysan.

Elles sont d'autant plus barbares & désolantes, qu'elles se font presque toujours dans les campagnes, par conséquent dans la classe d'hommes la plus précieuse à l'Etat. D'ailleurs quels soldats que des hommes entraînés par la violence comme des victimes !

Les Etats bien peuplés, mais où le commerce & l'industrie ne suffisent point pour employer les hommes nécessaires à l'agriculture, peuvent à la vérité avoir une meilleure espece de soldats, trouver de l'avantage à obliger les provinces à fournir les récruss en proportion de leur population, & du besoin qu'elles peuvent avoir d'hommes pour la soutenir & pour maintenir l'agriculture dans toute la vigueur qu'exige cet objet important ; mais encore quels soldats que des hommes, dont le sort a été décidé par un tirage !

§ 3.

Les nouvelles levées qui se font par engagement avec capitulation, sont généralement les meilleures & les moins onéreuses, parce qu'elles se forment de gens de bonne volonté.

Si elles s'étendent sur les étrangers qui se présentent, elles augmentent le nombre des sujets.

Si elles se bornent aux naturels du pays, elles n'enlevent que cette jeunesse vagabonde, qui dans les années du libertinage, court le

pays, cherche fortune, & est de peu de soulagement à ses parents, ou peu propre au moins depuis l'âge de 17 jusqu'à celui de 30 ans, aux professions sédentaires & aux travaux pénibles.

Les hommes qui s'engagent avec un goût, soit décidé pour le service en général, soit déterminé pour telle ou telle arme en particulier, ou par l'attrait de servir avec d'autres hommes qu'ils connoissent, sont les meilleurs soldats.

Il seroit bon que l'on pût exclure de la milice, généralement tous les hommes, qui exercent des professions sédentaires & molles; mais la nécessité oblige souvent de tirer des recrues des villes; alors on devroit au moins faire quelque attention aux métiers qu'exercent ceux que l'on cherche à enrôler.

Il faut en général récruter les armées le plus que l'on peut des gens de la campagne; on doit plus compter sur leur courage; comme ils ont moins goûté des douceurs de la vie, ils ont moins sujet de craindre la mort; d'ailleurs les gens de la campagne sont les plus propres à porter les armes, parce qu'ils sont déjà faits aux injures de l'air, nourris dans la peine, & endurcis aux travaux les plus pénibles.

§ 4.

C'est dans les nouvelles levées que réside la baze de toute constitution militaire.

Elles influent décisivement sur la tactique & sur le succès des opérations; elles exigent par conséquent l'attention la plus particuliere & la plus suivie, à prendre les meilleures mesures,

& à choisir les meilleurs moyens possibles pour les établir & les favoriser.

Le défaut le plus commun est que l'on se met peu en peine de la qualité des recrues.

Il faut pour la guerre, des hommes robustes & forts; il n'en n'est point qui, étant mal conformés, ne soient atteints de quelque vice de santé.

Un homme foible, trop jeune, trop petit, mal conformé ou valétudinaire, ne convient pas à l'état de soldat, qui exige dans celui qui doit l'embrasser, la force & l'activité tant du corps que de tous les sens; sans ces dons de la nature on travaille inutilement à en faire un soldat; ils influent d'ailleurs sur les succès des combats, parce qu'ils le mettent en état de mieux supporter les fatigues inséparables de la guerre.

§ 5.

Ainsi tous les détails des levées sont de la plus grande importance.

Les soins qu'ils exigent, forment une commission si delicate, & demandent de si grands talents, que l'on ne doit point la donner indifféremment à tout le monde.

Ceux qui en sont chargés, doivent s'attacher sur-tout à connoître par les yeux, par l'ensemble des traits du visage, & par la conformation des membres, les hommes qui peuvent faire les meilleurs soldats.

Il y a des indices certains & reconnus par les gens d'expérience, pour juger des qualités guerrieres dans les hommes.

Uu bon soldat doit avoir les yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & le pied nerveux.

Quand on trouve ces qualités dans un homme, on peut se relâcher sur la hauteur de la taille; elle est moins nécessaire à un soldat que la force & une bonne conformation.

§ 6.

Après ces attentions particulieres, la maxime la plus sûre & la plus analogue à la solidité de l'établissement des nouvelles levées, est de prescrire aux différentes especes de troupes, l'âge & la taille des hommes & le terme des engagements.

Il seroit bon de fixer aussi le prix des engagements; mais il dépend de tant de circonstances, qu'il est presqu'impossible de l'établir d'une maniere invariable; tout ce que l'on peut dire à ce sujet, est que le gouvernement qui donnera les engagements les plus forts, & qui renchérira à cet égard sur ses voisins, réussira le mieux dans ses levées. Une bonne précaution à prendre sur-tout, vis-à-vis des étrangers, est de ne jamais donner tout l'engagement à la fois; on divise la totalité de la somme fixée par le nombre des années du terme, & l'on donne à la fin de chaque année la portion de la somme qui revient au soldat par an, en lui distribuant toutes fois la premiere portion le jour de son engagement; c'est même en quelque sorte un moyen d'empêcher la desertion; ceux qui desertent, n'emportent au moins pas tout l'enga-

gement avant de l'avoir gagné ; ceux dont la fidélité peut chanceler sont souvent retenus par l'appas d'avoir tous les ans, une petite somme par devers eux, qu'ils auroient dépensée depuis long-temps, si on la leur avoit donnée toute à la fois.

§ 7.

L'âge le plus convenable à tous les corps, est celui depuis 17 à 30 ans.

Mais la taille doit être proportionnée à chaque espece de troupes.

La grosse Cavalerie qui doit être montée sur des chevaux forts & vigoureux de 4 pieds 10 pouces au moins, doit avoir des hommes, les plus grands de 5 pieds 6 pouces, & les plus petits de 5 pieds 4 pouces.

La Cavalerie légére doit avoir des hommes, les plus grands de 5 pieds 3 pouces, & les plus petits de 5 pieds 2 pouces; c'est la taille la plus convenable à une troupe qui doit être montée sur des chevaux faciles à remplacer de 4 pieds 8 pouces au plus, légers, mais munis de toutes les qualités qui caractérisent un cheval vigoureux, propres à la course, & dressés à toutes les fatigues possibles ; des corps plus grands fatigueroient & accableroient cette espece de chevaux.

L'Infanterie doit être composée d'hommes forts, robustes & ingambes ; les plus grands de 5 pieds 7 pouces, & les moindres de 5 pieds 3 pouces ; c'est la taille qui convient le plus à ce corps, où il ne faut ni des trop grands

hommes, communément peu propres aux fatigues d'une marche longue & pénible, ni de trop petits hommes peu propres aux manœuvres & aux marches, qui exigent de la vigueur & de la célérité.

§ 8.

Le terme des engagements le plus convenable, est de 7 ans pour l'Infanterie, & de 9 ans pour la Cavalerie.

Autrement un soldat est à peine formé, qu'il faut le congédier; car il est essentiel de tenir scrupuleusement les capitulations.

Le terme une fois stipulé, il faut licencier le soldat à son expiration, ou le renouveller de son consentement; cet homme étoit libre avant de contracter un engagement qui le lie; il seroit donc injuste & inhumain de ne pas lui tenir exactement ce qu'on lui a promis.

Les engagements doivent être d'autant plus sacrés, que si on ne les tient pas, & qu'un soldat à qui l'on a manqué de parole, deserte, on ne peut avec justice lui faire subir aucune punition, puisqu'on a violé la bonne foi.

Cependant si on ne fait pas des actes de sévérité, on perd la discipline; si l'on en fait, on commet une action odieuse.

Il faut donc remplir exactement envers le soldat, toutes les conditions auxquelles il s'est engagé; alors on peut, on doit même, surtout en temps de guerre, être très sévére sur la désertion; autrement un Etat se trouveroit bientôt sans défense, & un Général ne pourroit

plus compter sur son armée, si les soldats n'étoient retenus à leurs enseignes, par la crainte du supplice.

§ 9.

Telles sont les maximes qui m'ont paru les plus propres, pour établir solidement les nouvelles lévées ; voyons maintenant celles qui peuvent convenir le plus pour les favoriser ; je vais exposer celles qui me paroissent conduire le plus directement à ce but.

Tenez exactement en tout temps, paix ou guerre, les capitulations.

Portez une attention particuliere à la conservation du soldat, & à ce qu'il soit vêtu, nourri, logé, payé & entretenu de maniere qu'il ait tout le nécessaire physique.

Etablissez la discipline sur un principe qui ait pour baze, l'honneur, la justice, la crainte des châtiments & l'appas des récompenses, & qui loin de se borner à ne faire au soldat ni tort ni grace, fasse toujours marcher de niveau, la punition & la récompense.

Donnez de temps en temps des gratifications aux bas-officiers & aux soldats, qui auront montré le plus de capacité, d'intelligence & de zèle, à lever & à dresser des récrues, ou qui d'ailleurs se seront distingués par quelque action de bravoure & d'intelligence ; c'est dans cette classe subalterne, qu'il y a toujours trop peu de récompenses, & que souvent les petites récompenses font faire de grandes choses.

Attachez à l'état du soldat une considération, sinon particuliere, au moins égale à celle dont jouit tout citoyen utile à la societé, & ne le confondez pas dans la classe des hommes la plus vile de la societé, je veux dire les valets.

Ne forcez pas les soldats à vivre dans le célibat; accordez-leur une liberté modifiée de se marier, & en même temps prénez soin des orphelins & des veuves des soldats tués à la guerre, & donnez quelques secours aux femmes & aux enfants des soldats, qui doivent rester en arriere lorsque les troupes entrent en campagne.

Accordez des distinctions & des prérogatives quelconques aux soldats, qui après avoir servi leur temps avec honneur, ont obtenu leur congé, & rentrent dans la classe ordinaire des citoyens; rendez ces distinctions & ces prérogatives plus éclatantes, en proportion du temps qu'ils auront servi.

Stipulez que ceux qui auront servi 25 ans dans l'Infanterie, & 30 ans dans la Cavalerie, puissent jouir en se retirant du service, leur vie durant chez eux, de la solde entiere qu'ils tiroient au moment de leur retraite, & d'un habit complet de l'uniforme du régiment d'où ils sortent, l'une payée tous les mois avec la plus grande exactitude, & l'autre fourni tous les quatre ans.

Fondez enfin des établissements pour les invalides, afin d'y recevoir & entretenir convenablement les soldats mutilés & estropiés à la guerre, ou ceux qui, par vieillesse ou à cause des infirmités gagnées au service, sont hors d'état de

le continuer, & n'ont pour tout asyle qu'une famille éloignée ou misérable.

La réputation glorieuse que ces maximes donneroient à un gouvernement, lui vaudroit des milliers de bons & de braves soldats.

On verroit combien il seroit rare, qu'un homme qui auroit servi & fini un premier engagement, voulût quitter un métier qui lui seroit pour ainsi dire devenu naturel.

Tout le monde se feroit insensiblement un honneur & un devoir de servir un certain temps, & ceux qui auroient servi verroient avec mépris ceux de leurs concitoyens, qui par mollesse & sans avoir d'ailleurs été d'une plus grande utilité à la société, auroient répugné à porter les armes.

CHAPITRE TROISIEME.

Armement des troupes.

PARAGRAPHE PREMIER.

L'ARMEMENT des troupes, est un sujet qui, outre les soins & les attentions les plus particulieres, exige de grandes depenses; il faut les prodiguer: toute espece d'épargne à cet égard est déplacée.

La confiance qu'un bon soldat met dans ses armes est incroyable; son courage naturel s'accroît en raison de la persuasion où il est, que celles dont il est muni sont excellentes, & il est de la plus grande importance pour le succès des combats, que les troupes soient armées dans la plus grande prefection.

Toutes les armes neuves doivent être fournies aux troupes des arsenaux; c'est au gouvernement à fournir & à prescrire les meilleurs modeles, & à porter l'attention la plus suivie à ce que toutes les armes soient parfaites dans leurs especes; il ne doit être reçu dans les arsenaux ni delivré aux troupes que des armes achevées, justes dans toutes leurs proportions, à l'épreuve, & dont toutes les parties qui les composent soient reconnues pour avoir été travaillées avec soin, & poussées au plus haut degré de perfection.

Tout gouvernement doit, s'il eſt poſſible, faire fabriquer les armes dans ſes Etats; ſi les manufactures d'armes ſont bien conduites, ſi elles excellent dans leurs ouvrages, outre l'avantage de répandre l'argent dans le ſein d'un Etat, on eſt certain que les armes qui en ſont tirées, ſont bien faites, que l'on peut être aſſuré de leur bonne trempe & de leur bonne qualité, qu'elles peuvent toujours être prêtes au temps précis, & que l'on épargne les fraix du tranſport.

§ 2.

La groſſe Cavalerie doit être armée d'une bonne épée, propre à frapper d'eſtoc & de taille, dont la monture ſera de fer bronzé, & conſtruite de maniere, qu'elle couvre & garantiſſe le poignet, point trop péſante & d'une longueur bien proportionnée, le fourreau garni d'anneaux & de fer battu, & attaché à un ceinturon à la Hongroiſe de buffle blanc, dont la ceinture ait deux pouces & les courroies neuf lignes de largeur; d'une bonne carabine ou mouſqueton, & de deux bons piſtolets garnis en cuivre jaune, d'une bandouliere à porte-mouſqueton de buffle blanc, large de trois pouces ſix lignes, d'une bandouliere de buffle blanc large de deux pouces ſix lignes avec une cartouche aſſez ample pour contenir 24 coups à tirer; d'un plaſtron de cuiraſſe à l'épreuve de la balle, ajuſté à la taille fixée des cavaliers, de maniere que la partie baſſe du corps juſqu'à la ceinture ſoit couverte autant qu'il ſera poſſible.

Les bas-officiers doivent être armés d'une épée, de deux piſtolets & d'un plaſtron du

même modele, que celui des simples cavaliers.

Les Officiers doivent être armés de même que les bas-officiers, mais leurs armes doivent être belles, bonnes, finement & légérement travaillées.

§ 3.

La Cavalerie légére doit être armée d'une épée tant soit peu courbe, en forme de sabre, à peu près du même modele, mais plus légére que celle de la grosse Cavalerie, attachée à un baudrier de buffle blanc, large de deux pouces six lignes, avec une poche pour contenir le sabre & la bayonnette, d'un bon fusil & d'une bonne bayonnette plus petit & plus léger que celui de l'Infanterie, de deux bons pistolets, & enfin d'une bandouliere de buffle blanc, large de trois pouces six lignes avec une cartouche assez ample, pour contenir 36 coups à tirer.

Les bas-officiers & les Officiers doivent être armés de sabres & de pistolets, mais ne point avoir de fusils.

§ 4.

L'épée est la meilleure arme de la Cavalerie; elle doit être bien proportionnée aux objets auxquels elle est destinée, c'est-à dire, à frapper d'estoc & de taille; à cet effet, elle ne doit être ni trop large ni trop étroite, ni trop courte, ni trop longue, ni trop lourde, ni trop légére, & d'une bonne trempe.

Le mousqueton pour la grosse Cavalerie, & le fusil pour les dragons, quoique l'on en dise, ne

ne sont point à rejetter ; ces armes ont leur utilité dans les escarmouches & les poursuites, & sur-tout dans tous les cas où la Cavalerie est obligée de faire le service à pied, principalement lorsqu'elle doit se garder dans ses quartiers.

Les pistolets sont du plus grand usage dans la mêlée & dans les poursuites, mais cette arme doit être tirée à brûle pourpoint, & ajustée à la hanche gauche de l'ennemi.

La situation renversée de ces armes à feu, exige la plus grande attention de la part du cavalier à les visiter souvent ; le mouvement du cheval fait que les balles descendent volontiers vers l'embouchure.

§ 5.

Le harnachement du cheval fait aussi partie de l'armement de la Cavalerie, & l'on ne sauroit porter une attention trop sérieuse, à en donner des modéles réfléchis & parfaits dans toutes les parties qui le composent.

Il faut s'attacher sur-tout aux selles de la grosse Cavalerie, & les faire aussi simples & aussi légéres qu'il est possible, toutes fois assez solides, pour ne point exiger des réparations trop multipliées & pour ne point blesser les chevaux, chaque fois qu'un corps de Cavalerie se trouve dans le cas de faire des marches fatiguantes, ou de rester sellé nuit & jour.

Au reste, le moyen le plus efficace, pour avoir très peu de chevaux blessés, est d'entretenir toujours en temps de paix comme en temps de guerre, de bonnes couvertes de laine pour

mettre sous les selles, pliées en quatre, & pour servir en même temps à couvrir les chevaux aux écuries & au piquet.

Les selles Hongroises sont les meilleures pour la Cavalerie légére ; elles sont très légéres, peu sujettes à réparations, & ne blessent jamais, quand elles sont bien sanglées & posées sur une bonne couverte de laine pliée en quatre.

§ 6.

L'Infanterie doit être armée d'un excellent fusil, qui ait quatre pieds deux pouces de longueur, y compris la crosse avec une bonne bayonnette, qui ait 22 pouces de longueur, y compris la douille.

Le fusil doit être garni en cuivre; ces garnitures sont d'un entretien plus facile que celles de fer & rendent les armes plus légéres.

Le canon du fusil doit être bronzé, afin que l'on n'ait pas besoin de l'éclaircir; le frottement l'use & le rend si menu, qu'il s'échauffe aussitôt que le soldat en a tiré quelques coups; Il y a d'ailleurs une façon de bronzer les canons de fusils avec du sang de lievre, jamais la rouille ne les gâte. Les chasseurs, sur-tout ceux du nord employent communément cette méthode.

Outre le fusil & la bayonnette, le soldat doit être armé d'un sabre court & léger, garni en cuivre jaune, & attaché à un baudrier de buffle blanc, large de deux pouces six lignes avec une poche pour contenir le sabre & la bayonnette, & enfin d'une bandouliere de buffle blanc, large de quatre pouces, avec une cartouche assez

ample, pour contenir au moins 60 coups à tirer.

Le sabre est à la vérité une arme plutôt d'ostentation que réellement utile au fantassin ; mais si sa longueur & son poids sont proportionnés de maniere à ne point le gêner, il est bon qu'un ancien respect pour le nom fasse encore conserver la chose ; en donnant à tous les soldats des sabres, c'est perpétuer un ancien usage capable de produire les meilleurs effets, ne dût-il servir, qu'à donner un certain relief à un soldat.

§ 7.

Les bas-officiers de l'Infanterie, doivent être armés d'un fusil avec une bayonnette, plus léger & plus petit que celui du soldat, d'un sabre & d'un baudrier comme celui du soldat, & enfin d'une cartouche propre à contenir 12 coups à tirer, fixée à une ceinture de buffle blanc, large de deux pouces, attachée au tour du corps sur la veste.

Les Officiers d'Infanterie ne doivent avoir d'autres armes qu'une bonne & forte épée, qui soit uniforme dans toute l'armée, & portée dans un baudrier large de deux pouces quatre lignes de buffle blanc, ou couvert d'un galon d'or ou d'argent, & un hausse-col aux armes ou au chiffre du Souverain.

En général, il faut donner à tout ce qui appartient à l'armement de l'Officier, tout le brillant dont des armes peuvent être susceptibles, afin d'en imposer par leur éclat, sans toutes fois entraîner à des dépenses excessives & superflues.

CHAPITRE QUATRIEME.

Habillement des troupes.

PARAGRAPHE PREMIER.

Si l'on examine l'habillement de la plus grande partie des troupes de l'Europe, on trouvera que l'épargne & l'amour du coup d'œil, l'emportent sur les égards que l'on doit à la santé; c'est cependant un point essentiel, auquel on ne sauroit faire assez d'attention; l'économie doit avoir des bornes, & ne point dégénérer en lésine.

L'habillement des gens de guerre doit être simple, solide & convenable à leurs fonctions, assez ample pour que le soldat puisse le boutonner sur la poitrine & le bas-ventre, & qu'en agissant, il n'y soit gêné en aucune maniere, croisé sur le derriere & à un seul pli, enfin assez long pour couvrir lorsqu'il est boutonné les cuisses du soldat jusqu'au dessus du genouil; s'il étoit plus long cet excès de longueur seroit inutile pour la Cavalerie qui a des manteaux, & trop embarrassant pour l'Infanterie; car le soldat étant obligé de marcher dans des temps pluvieux, & par de mauvais chemins seroit bientôt accablé de fatigue; l'expérience prouve que toute l'humidité descend & se rassemble

dans les pans de l'habit, & le rend excessivement pesant.

§ 2.

Il importe peu à la vérité, quelle coupe, quel modele il est necessaire de suivre, cependant il en faut un.

Je préfererois le modele à la Polonoise sans revers pour la Cavalerie, & la coupe françoise pour l'Infanterie.

Les habits de l'Infanterie doivent être croisés sur le derriere, avoir des revers qui descendent jusqu'à la ceinture, & être garnis ainsi que ceux de la Cavalerie de deux épaulettes de fer à charnieres couvertes de drap de la même couleur que le parement & le collet, & les revers doivent pouvoir se croiser & se boutonner sur la poitrine & le bas-ventre.

Un bon & ample manteau est un meuble essentiel pour la Cavalerie; mais il ne peut être qu'embarrassant & incommode pour l'Infanterie qui n'a déjà que trop à porter.

Il faut donner à cette troupe des sarraux d'une étoffe de laine sur fil, fabriquée exprès pour cet objet, faits de maniere que le soldat puisse les mettre par-dessus son habit, & qu'ils croisent sur tout le corps.

Des sarraux serviront bien plus utilement à garantir le soldat dans le mauvais temps, de l'intempérie de l'air, à empêcher qu'il ne se mouille d'outre en outre, & sur-tout à conserver son habillement; ils seront aussi bien moins embarrassants que des manteaux, qui, s'ils sont amples & longs, accablent le soldat de

leur poids ; si au contraire ils sont étroits & courts, ils ne sont pas d'une grande ressource.

La seule chose que l'on puisse alléguer à l'avantage des manteaux, est qu'ils peuvent servir utilement au soldat pour se couvrir la nuit dans la tente ; mais il est affreux d'imaginer que le soldat qui a marché toute la journée par la pluye & le mauvais temps, soit reduit à se couvrir d'un manteau que l'eau a percé ; la plupart des maladies dans une armée ne proviennent que de cette cause.

Il vaut bien mieux substituer à ces manteaux, deux bonnes & grandes couvertures pour chaque tente ; on les enveloppe dans les tentes les jours de marche, & transporteés sur des chevaux de bât, elles ne sont jamais exposées à être mouillées ; le soldat les trouve toujours séches, lorsqu'il en a besoin pour se couvrir dans la tente.

Outre ces couvertures, il faut encore avoir en campagne un certain nombre de bonnes redingottes par compagnie, qu'il faut toujours transporter avec les tentes, afin de servir aux soldats en faction dans le camp ou dans les quartiers.

§ 3.

La coëffure la plus convenable à tout homme de guerre, est sans contredit le casque à la Romaine ; le chapeau perd bientôt sa forme & sa grace, & ne garantit point des injures de l'air ; le casque au contraire resiste à tout, & dure long-temps.

Si l'on donne aux troupes des casques faits d'un excellent cuir bouilli à l'épreuve du coup de sabre, on peut en faire en même temps, & le plus bel ornément militaire, & la coëffure la plus utile & la plus commode.

§ 4

La chaussure de la Cavalerie en général est la botte.

Les bottes fortes sont les meilleures pour la grosse Cavalerie, & les bottes molles pour la Cavalerie légére.

La chaussure qui convient le plus à l'Infanterie, est les guêtres & les souliers.

Les guêtres doivent être de toile noircie pour l'été, & pour l'hiver d'une étoffe fabriquée exprès pour cet objet en laine sur fil bien teinte en noir; elles doivent être faites de façon, qu'elles descendent jusqu'aux talons, & y joignent bien, que le soldat n'y soit gêné en aucune maniere, & qu'il puisse les chausser aisément & promptement, & éviter les jarretieres.

Les souliers doivent être bons, d'un cuir doux, mais fort, ronds & à talons bas; faits ainsi, ils chaussent bien, font porter la pointe des pieds en dehors, tendre le jarret, effacer les épaules, & par conséquent marcher avec bonne grace.

La chaussure de l'Officier d'Infanterie doit être en tout temps des bottes légéres.

§ 5.

La couleur la plus convenable pour l'habit, est à mon avis le bleu ou le gris de fer teint en laine; les vestes, culotres & doublures doivent être blanches dans l'Infanterie, & de couleur de chamois dans la Cavalerie.

Ces dernieres couleurs, quelques salissantes qu'elles soient de leur nature, s'entretiennent facilement, & à peu de frais dans la plus grande propreté, & sont rrès parantes & avantageuses sous les armes, sur-tout lorsque les paremenrs & les collets sont d'une couleur rranchante & bien assortie à celle de l'habit.

Tous les régiments d'Infanterie, de grosse Cavalerie, de Cavalerie légére, doivent être habillés du même uniforme, & n'être distingués entre eux que par le numéro de leur ancienneté marqué sur les boutons; cette distinction suffit pour connoître les régiments de près, d'autant plus que les drapeaux les distinguent de loin, au lieu que la distinction communément usitée par les différentes couleurs des paréments devient si difficile & quelques fois si bisarre, sur-tout dans les grandes armées, que cette variété ne remplit également pas l'objet que l'on en attend, & que l'on ne peut la démêler.

§ 6.

L'habillement des bas-officiers, ne doit différer de celui du soldat, que par quelque mar-

que extérieure sur l'habit, formée d'un galon d'or ou d'argent.

Leurs casques doivent être distingués de ceux des soldats par quelque ornement de plus.

Du reste ils doivent avoir leurs sabres garnis, comme ceux des simples soldats d'une dragonne de cuir avec un gland de poil de chevre melangé de couleurs tranchantes, pour distinguer les compagnies, dont chacune doit avoir une couleur distinctive qui lui soit particulierement affectée.

§ 7.

L'habillement de l'Officier est nécessairement distingué de celui du soldat, par la qualité de l'étoffe & des boutons.

Il n'y a pas de mal d'y ajouter d'autres marques plus éclatantes encore, pourvu qu'elles n'entraînent point de trop grandes dépenses.

Mais c'est sur-tout par la beauté de leurs casques & de leurs armes qu'ils doivent être le plus particulierement distingués.

Les habits des Officiers doivent être garnis comme ceux des soldats, de deux épaulettes de fer à charnieres couvertes d'un galon tressé d'or ou d'argent; ces épaulettes servent à distinguer les grades entre les Officiers, mais il faut que cette distinction soit utile sans devenir humiliante.

En conséquence les Officiers supérieurs doivent avoir deux épaulettes à franges; les Capitaines & les Officiers subalternes n'en doivent avoir qu'une à frange & l'autre sans frange.

Les épaulettes des Colonels doivent être distinguées de celles des Lieutenants Colonels, celles des Lieutenants Colonels de celles des Majors, non pas par la richesse mais par une marque quelconque distinctive qui denote le grade.

Les Capitaines doivent avoir une seule épaulette à frange, marquée comme celles des Colonels, les Lieutenants une seule comme celles des Lieutenants Colonels, les seconds Lieutenants une seule comme celles des Majors, les sous-Lieutenants comme les seconds Lieutenants, mais avec une marque qui les en distingue.

§ 8.

L'habillement des Officiers Généraux doit être composé des mêmes couleurs que celui des troupes, & être distingué par une broderie en or plus ou moins riche suivant leur grade.

L'aiguillette en or & en argent peut servir de distinction, l'une aux Officiers de l'Etat-Major de l'armée, l'autre aux aides de camp.

L'écharpe & la dragone sont les plus beaux ornements que l'on puisse donner aux Officiers; l'écharpe a été instituée pour marquer que l'Officier est de service, ou chargé de quelque fonction militaire, & ne doit être portée que dans ces circonstances; la dragone au contraire, doit être constamment attachée à l'épée de l'Officier, quand même il n'a aucune fonction à remplir; il faut qu'elle soit considérée comme la marque distinctive & particuliere de l'Officier, & tellement sacrée qu'il soit expressément defen-

du à qui que ce puiſſe être d'en porter, s'il n'eſt breveté Officier, ſoit en activité du ſervice, ſoit après l'avoir quitté avec honneur.

Ces deux ornements doivent être en or ou en argent mêlangés de ſoye d'une couleur tranchante ſuivant les armes du Souverain, & uniformes pour tous les Officiers, depuis le général juſqu'au dernier Officier ſubalterne; par conſéquent leur richeſſe doit être règlée de maniere que l'un & l'autre puiſſent ſe les procurer ſans ſe ruiner.

CHAPITRE CINQUIEME.

Entretien des troupes.

PARAGRAPHE PREMIER.

C'est moins le nombre des habitants, qui doit déterminer la quantité des troupes, qu'un Gouvernement peut entretenir, que la considération des revenus plus ou moins grands.

L'administration la plus simple & la moins chargée de détails qu'un Gouvernement puisse former pour l'entretien de ses troupes, réside dans l'établissement d'une masse pour chaque objet d'entretien annuel, dans chaque régiment, à raison de tant par homme, payée des mêmes fonds que la solde, & toujours sur le pied du complet, & ayant lieu en temps de paix comme en temps de guerre.

En conséquence il y aura dans chaque régiment d'Infanterie trois différentes masses annuelles, une pour les recrues, une pour l'habillement & la buffleterie, & une pour l'entretien annuel du soldat, en linge, chaussure, réparations d'habillement, d'équippement & d'armes.

Il y aura dans chaque régiment de Cavalerie, une masse annuelle pour les recrues, une pour les remontes, une pour l'habillement, l'harnachement & la buffleterie, une pour les fourrages, & une pour l'entretien annuel du ca-

valier, en linge, chaussure, réparations d'habillement, d'équippement & d'armes.

Les masses de recrues, de remontes & d'habillement, existeront pour tout le régiment en général, & seront régies par les chefs des corps.

La masse du petit entretien & des réparations, ainsi que celle des fourrages pour la cavalerie, existeront dans chaque compagnie, dans chaque escadron, & seront régies par les Capitaines; cet arrangement est d'autant plus convenable, qu'il intéresse le Capitaine envers sa troupe, & celle-ci à l'égard de son Capitaine, & que cet intérêt personnel & réciproque, est capable de produire les plus grands avantages & les plus réels pour le bien du service.

§ 2.

Les chefs des corps seront rendus personnellement & solidairement responsables de ces masses mises en commun dans chaque régiment; ils seront de plus tenus de rendre compte tous les ans, à la revue d'inspection, de l'emploi qui en aura été fait, ainsi que des frais indispensables qu'elles auront supportés pendant l'année, afin que leur état soit toujours constaté, & que sous quelque pretexte que ce puisse être, il ne puisse en être detourné aucune somme pour autre fin que celle à laquelle elles sont particulierement destinées; par ce moyen, le Gouvernement peut calculer avec justesse toutes ses dépenses, qui concernent les troupes, & se forme à cet égard l'administration la plus aisée.

Les régiments sont chargés de leurs recrues, de leurs remontes, de leur habillement & de tout leur entretien, & intéressés à ce que toutes ces parties soient dans le meilleur état possible.

Les chefs des corps en répondent, & doivent être punis sévérement, s'ils se relâchent en quelque point que ce puisse être.

§ 3.

La paye des troupes en général doit être forte; il vaut mieux en avoir un petit nombre de bien entretenues & bien disciplinées, que d'en avoir beaucoup qui ne le soient pas.

Il est vrai que la solde du simple soldat, ne sauroit être fort considérable vu là quantité que les Souverains entretiennent de nos jours; mais elle doit l'être assez pour fournir suffisamment à sa subsistance.

Une paye trop modique abat le courage du soldat, & le met dans la nécessité d'avoir recours pour vivre à toutes sortes d'expédients, parmi lesquels il y en a souvent qui ne conviennent point à un homme de guerre.

Je ne prétends point dire par là, qu'un Gouvernement doive donner au simple soldat plus que sa subsistance absolue, mais je voudrois faire considérer comme une chose de la plus grande importance, de règler la paye du soldat, de maniere qu'il puisse y trouver la subsistance indispensable, & qu'outre cette paye il lui soit fourni aux dépens du Gouvernement du pain à raison de deux livres par jour, un habillement complet tous les deux ans, & tous les ans le petit entretien en linge & chaussure

& autres choses nécessaires à sa tenue, sans qu'il lui en coûte, & sans qu'il lui soit fair la moindre retenue sur sa solde.

Tout ce qui n'est point de la derniere nécessité, ou ce qui est au-de-là de la subsistance absolue, le soldat peut le gagner lorsqu'il n'est point occupé aux fonctions militaires, d'une maniere honnête, & par des travaux convenables à son état ; on doit même lui permettre à cet effet, quand il trouve l'occasion de travailler à son profit, de payer son service à ses camarades, qui ne travaillent point, & qui marchent à sa place.

§ 4.

Outre la subsistance, le logement doit être fourni au soldat gratis.

Le logement des troupes doit être assis de la maniere la plus avantageuse pour le bien du service, & la moins onéreuse pour les habitants.

En temps de paix, toutes les troupes, même la Cavalerie, sont mieux placées dans les villes qu'à la campagne ; outre que l'Officier y est plus à portée d'avoir continuellement l'œil sur les soldats, il y a une raison d'Etat à faire dépenser la paye de l'armée dans les villes, où il y a des artisans & un commerce.

La maxime la plus sûre, & la plus analogue à la discipline & au bon ordre, est de loger les troupes dans des casernes ; c'est au Gouvernement à en faire construire de bonnes dans toutes les villes, & à les faire munir de fournitures bien conditionnées à raison d'un lit pour

deux hommes; une attention sur-tout très essentielle, & à laquelle il ne faut jamais manquer, s'il est possible, c'est ne jamais faire coucher plus de deux soldats dans un lit.

Une maxime encore des plus avantageuses pour le bon ordre & la santé, c'est d'obliger les soldats à faire ordinaire en tout temps, & de leur fournir en conséquence tous les ustenciles qui leur sont nécessaires à cet effet.

§ 5.

En temps de guerre le soldat doit être habillé plus souvent qu'en temps de paix; son entretien annuel en réparations, en linge & chaussures, doit donc être augmenté alors en proportion de ce qu'il en use de plus en campagne, par les marches & les fatigues inévitables à la guerre.

Au reste la solde & la ration de pain du soldat doivent être constamment les mêmes, paix ou guerre.

Mais comme en temps de guerre les vivres augmentent toujours de prix, & qu'alors la paye & le pain ne peuvent suffire à la subsistance du soldat, il faut lui donner en campagne un supplement de solde en denrées, comme viande, légumes, ris ou orge, & les distribuer avec ordre & économie, en conformité des listes authentiques des soldats effectifs.

Il faut sur-tout porter une attention particuliere, tant dans les camps que dans les quartiers, à ce que toutes les marchandises que l'on y vend soient bonnes & non falsifiées, à ce que les poids & mesures soient justes, ré-

glés,

glés, & non arbitraires, enfin à ce que chaque chose néceſſaire à la vie, principalement le tabac, l'eau-de-vie & le vinaigre, ſoit bonne & taxée à un prix raiſonnable, de maniere que le marchand y trouve un gain honnête, & que le ſoldat ne ſoit point trompé; & puiſſe ſe la procurer au moyen de ſa paye.

Le tabac & l'eau-de-vie ſont deux choſes dont le ſoldat ne peut ſe paſſer, & il faut y avoir une attention particuliere.

Le vinaigre eſt un préſervatif contre les maladies, & l'on ne ſauroit prendre trop de ſoins, à ce qu'il y en ait de la meilleure qualité, à ce qu'il en ſoit diſtribué à chaque ſoldat une portion qui lui ſerve pluſieurs jours pour en verſer quelques gouttes dans l'eau qu'il boit, & à ce que toutes les fois qu'il boit de l'eau, cette pratique ſoit exactement ſuivie.

§ 6.

Quant aux vivres, la viande ne doit jamais manquer dans une armée; les bœufs & les autres beſtiaux ſuivent & pâturent par-tout; il faut les diſtribuer en différents dépôts, que l'on fait avancer à meſure que l'on en a beſoin.

Il n'en eſt pas de même du pain; cette partie des vivres jette ſouvent un Général dans le plus grand embarras.

Il vaudroit bien mieux en temps de guerre accoutumer le ſoldat au biſcuit; c'eſt une très bonne nourriture & fort ſaine; dans la plus grande partie du Royaume de Suéde on ne connoît preſque pas d'autre pain, & on le

fait dans la plus grande perfection ; il se conserve long-temps dans les magasins, au moins pendant six mois ; un soldat en emporte aisément avec lui pour dix jours, & il ne faut pas à beaucoup près autant de charroi pour le transporter qu'il en faut pour le pain, qui certainement ne vaut pas mieux pour la nourriture du soldat, & occasionne un train de voitures bien plus considérable.

Mais dans l'état où sont les choses, voici les mesures qui me semblent les plus convenables pour assurer cette partie des subsistances en campagne, & pour la rendre la moins embarrassante que possible.

§ 7

La boulangerie de campagne doit être composée d'un certain nombre de caissons suffisant pour porter au moins pour un mois de farine bien battue dans des tonneaux ou dans des sacs, d'une certaine quantité de voitures suffisante pour porter les fours de fer, les pétrins, & tous les ustenciles nécessaires, & enfin d'une quantité d'ouvriers & d'autres gens nécessaire pour l'activité de ses travaux & l'administration de ses détails.

Tout cet équipage doit être proportionné à la force de l'armée, & pouvoir comme elle se subdiviser au besoin.

La boulangerie de campagne doit suivre l'armée dans tous ses mouvements, & n'en jamais être éloignée qu'à cinq lieues au plus.

Quand l'armée reste long-temps dans la même position, la boulangerie doit faire construire des fours de maçonnerie, pour ménager ceux de fer; elle doit à cet effet toujours être établie dans les endroits les plus commodes pour son travail, sous une garde proportionnée à son train, & suffisante pour en assurer la conservation, qui d'ailleurs doit être assurée par la position de l'armée.

§ 8.

Les caissons de la boulangerie doivent être d'une construction simple, légére & convenable à la nature du pays, attelés de quatre bons chevaux, & par la position bien choisie des dépôts de farine, n'être assujettis qu'à de petites marches.

Lorsque la moitié des caissons est vuide, on l'envoye chercher de nouvelles farines au dépôt le plus proche de l'armée, & on ne la fait venir qu'à mesure du besoin.

Par ce moyen le train de la boulangerie, n'est jamais complet qu'à l'ouverture de la campagne; car cette quantité de caissons, dont l'idée est embarrassante au premier aspect, se trouve reduite au bout de quinze jours à la moitié, & reste à ce nombre pendant toute la campagne, l'une & l'autre moitié allant alternativement au dépôt des farines.

§ 9.

Les troupes vont prendre le pain à la boulangerie.

A cet effet, chaque compagnie d'Infanterie, chaque escadron de Cavalerie doit avoir un caisson de pain, propre à contenir & à porter du pain au moins pour quatre jours.

Ces caissons doivent être construits & attelés de même que ceux de la boulangerie, & mieux s'il est possible, & par la position bien choisie des fours, n'être assujettis qu'à de petites marches ; ils ne doivent jamais quitter le régiment auquel ils appartiennent, & pendant qu'une moitié est en chemin pour chercher du pain aux fours, l'autre moitié est toujours chargée au régiment.

Au moyen de cet arrangement les troupes ne peuvent jamais manquer de pain, & ce qui est d'une conséquence infinie à la guerre, c'est que l'on est en état d'en fournir sur le champ, les détachements pour autant de jours qu'il est nécessaire, de sorte que la distribution du pain ne peut jamais retarder leur departr, ni par ce retard donner le temps à l'ennemi d'en être instruit.

§ 10.

Ces caissons attachés aux troupes sont de la plus grande utilité, non-seulement par les avantages & les facilités qu'ils procurent à tous égards pour les subsistances, mais par le secours dont ils peuvent être d'ailleurs pour plusieurs autres besoins.

1° On peut s'en servir pour le transport du petit entretien du soldat ; chaque compagnie, chaque escadron peut en mettre dans un coffre sur le devant, ou en ballots dans les trousse-

res de son caisson, de sorte que le soldat ne peut jamais manquer de souliers, de guêtres, de bas, ni de chemises, précaution qui est encore fort essentielle à la guerre.

2° On peut s'en servir pour transporter les malades aux hôpitaux, ainsi que pour emporter l'habillement, l'armement & l'équipement des soldats désertés ou morts, de sorte que rien ne se perd, que l'on n'est obligé de rien jetter ni de rien abandonner.

Outre ces caissons de compagnies, il faut qu'il y en ait un particulier par régiment, pour transporter la caisse & autres choses essentielles & indispensablement nécessaires à la suite d'un corps.

Tous ces caissons doivent être fournis aux troupes aux dépens du Gouvernement; mais une fois fournis, les Chefs & les Capitaines doivent être chargés de les entretenir toujours en bon état, moyennant une certaine somme fixée par an, qui doit leur être payée tant pour l'entretien du caisson que pour celui de l'atrellage & des harnois.

§ II.

Une maxime bien importante, est d'entretenir constamment les troupes en temps de paix dans tout l'équipage de campagne, qui leur est nécessaire pour la guerre, de sorte qu'il n'y ait plus que les chevaux à acheter; par ce moyen une armée sera toujours prête à entrer en campagne, un mois après que les troupes en auront été prévenues, & à marcher au premier ordre.

Il faut sur-tout fixer l'équipage de campagne des Officiers, de maniere que chacun, suivant son grade, ne puisse avoir précisément que la quantité qui lui est indispensablement nécessaire, & tenir la main avec la plus grande sévérité, à ce que le réglement fait à cet égard soit exécuté au pied de la lettre.

Mais alors il faut que la quantité fixée d'équipage soit absolument proportionnée & réglée, en conséquence des besoins indispensables de chaque Officier, relativement à son grade; si on la restreint trop, on met l'Officier dans la nécessité, ou d'enfreindre ce qui lui est prescrit, ou de manquer de l'aisance qui lui est nécessaire pour sa conservation & pour le bien du service.

§ 12

La paye de l'Officier doit être constamment la même, en tout temps, paix ou guerre, & réglée de maniere qu'il puisse pendant la paix se préparer les moyens de faire la guerre, & que chacun, suivant son grade, jouisse à tous égards d'une aisance proportionnée à son rang, & à la représentation que ce rang exige. De bons quartiers d'hiver, le pain & la viande pour les domestiques & le fourage pour les chevaux, doivent être les seuls suppléments de solde, qu'il soit besoin de donner aux Officiers pendant la guerre.

Mais alors il ne faut avoir aussi dans une armée que le nombre d'Officiers absolument indispensable; si l'on donne de gros appointements, la paye & l'entretien d'un nombre sura-

bondant d'Officiers, augmentent extrêmement la dépense : & la quantité prodigieuse d'équipages, qui en est une suite naturelle, cause un embarras excessif à la guerre, & ruine le pays qui en est le théâtre ; si au contraire on ne donne pas des appointements honnêtes aux Officiers, on n'aura que des gens riches, qui ne tiennent pas au mal être, & à la rigueur de la discipline, & dont les propos sont toujours séditieux, ou des misérables dont le courage est abattu, & dont l'ambition est bornée au point, que l'avancement ne les intéresse gueres, parce que le grade leur devient à charge.

§ 13.

Les bons Officiers, ceux sur lesquels on peut compter, sont de pauvres gentilshommes, qui n'ont, pour ainsi dire, que la cape & l'épée.

Si on les met dans le cas de vivre honorablement de leur emploi, & d'en soutenir le grade avec decence, ils regarderont le service comme un ordre dans lequel ils entrent, & n'auront, ni ne connoîtront d'autre domicile que leur troupe.

L'espérance fait tout endurer aux hommes, mais si on la leur enleve ou qu'elle soit trop éloignée, on leur ôte l'ame ; il faut qu'un gentilhomme puisse regarder comme un état considérable, & comme une fortune éclatante, d'avoir une compagnie & non comme une charge, d'être élevé aux grades supérieurs.

Il faut qu'il soit moralement sûr d'y parvenir, par ses talents, par ses actions, par ses services, enfin qu'il puisse esperer, lorsque des

blessures ; des infirmités, ou un grand âge passé au service, le rendent incapable de le continuer, & que ces cas sont bien constatés, une pension de retraite honorable qui lui donne de quoi vivre le reste de ses jours dans une certaine aisance.

§ 14.

Rien n'est plus défectueux dans un Gouvernement que la vénalité des charges militaires ; elle desole la pauvre noblesse & lui ôte toute émulation, parce qu'elle la prive de l'espérance d'obtenir des emplois, dont l'élévation puisse la dédommager des peines & des souffrances d'une vie laborieuse, qu'elle sacrifie avec confiance à la renommée & à un avenir flatteur.

La meilleure maxime est celle qui entraîne le moins d'inconvénients, & sans contredit de n'avancer personne qu'à son rang, ou pour quelque action distinguée.

Tout Officier est censé un homme d'honneur, capable de remplir tous les devoirs de son état, & ne sauroit parconséquent souffrir des passe-droits sans une cruelle mortification.

Il me paroît donc convenable de règler les avancements de maniere, que les Officiers parviennent dans leurs régiments, à chaque vacance de grade en grade, suivant leur rang d'ancienneté, jusqu'au grade de Major ; ils roulent ensuite dans toute l'armée pour être avancés de grade en grade, suivant leur ancienneté & leur capacité, aux charges de Lieutenant Colonels, de Colonels & d'Officiers Généraux.

Il doit cependant y avoir des exceptions à

cette régle, en faveur des personnes d'une naissance & d'un rang illustre, pourvu que cette préference soit justifiée par un mérite distingué, ou en faveur des personnes qui par des actions brillantes ou des talents supérieurs, se signalent d'une maniere éclatante, c'est-à-dire, par des coups où le génie ait plus de part, que la simple bravoure ; or, ces cas demandent à être bien constatés, car tout Officier est censé être brave, mais tous n'ont pas de génie ni même une intelligence transcendante.

Lorsque tous ces points sont bien établis, on peut contenir les troupes dans la discipline la plus sévere.

LIVRE CINQUIEME.

Discipline militaire.

CHAPITRE PREMIER.

Discipline quant à l'ordre des troupes.

PARAGRAPHE PREMIER.

Les troupes étant formées, armées, habillées, & entretenues, la premiere chose qui se présente est la discipline; elle doit être exercée avec sagesse & avec une fermeté inébranlable; si les fautes les plus légéres, sur-tout celles de désobéissance, n'étoient punies promptement & sévérement, il n'y auroit ni repos, ni sûreté, & les troupes seroient plus pernicieuses qu'utiles, plus formidables à l'Etat qu'à l'ennemi même.

La discipline militaire doit avoir pour but, d'accoutumer les troupes pendant la paix à remplir leur devoir avec exactitude, afin qu'il leur paroisse léger, lorsqu'elles doivent agir à la guerre.

Pour y parvenir, il faut établir des punitions & des recompenses promptes; c'est là le point

essentiel dans les troupes; les châtiments doivent prévenir les mauvaises actions, & les recompenses doivent faire éclater les bonnes.

Il faut sur-tout ne point croire avoir tout fait en ordonnant beaucoup; il faut au contraire faire le moins d'ordonnances que l'on peut, mais les faire exécuter avec la plus grande attention, punir sévérement sans distinction, même sans considération, tous ceux qui manquent à leur devoir, ou qui abusent de l'autorité qui leur est confiée, & recompenser avec éclat, ceux qui se signalent par de belles actions.

§ 2.

Le bon ordre peut seul maintenir une constitution militaire; si chacun étoit le maître, il y auroit autant de chefs que de têtes.

Il ne doit jamais y avoir qu'un seul chef, qui commande & ordonne de tout, & ce doit toujours être l'Officier le plus élevé en grade, ou à parité de grade, le plus ancien.

Tout Officier qui commande, mérite une confiance entiere.

Dans les actions de guerre, il doit lui être permis d'agir pour le bien du service, suivant les circonstances de son propre mouvement, & sans attendre des ordres supérieurs.

Mais dans l'exécution des loix militaires, il seroit dangereux que cette confiance leur donnât un pouvoir arbitraire, & qu'ils pussent abuser impunément de leur autorité en quelque point que ce soit.

Un chef doit être sévére, mais en se faisant craindre, il doit se faire aimer; à cet effet, sa

févérité doit toujours être fondée fur la justice la plus exacte & accompagnée d'une honnêreté, qui fans avoir l'air de la fausseté, ait celui de la bonté.

§ 3.

La discipline militaire proprement dite, n'est autre chose que la soumission que des gens de guerre ont faite de vivre suivant les loix de leur profession, & d'obéir aux ordres de leurs supérieurs.

Cette définition suppose que tout Gouvernement doit établir des loix militaires, & des statuts de guerre, qui prescrivent la fidélité envers le Souverain; la bravoure vis-à-vis de l'ennemi, l'obéissance à l'égard des supérieurs, & une conduite en tout honnête & réglée, & qui proposent des récompenses aux observateurs de la loi, & des châtiments aux refractaires.

Ces châtiments doivent être grands pour les grands crimes seulement, doux & prompts pour le reste; si pour la moindre faute les châtiments sont trop sévéres, s'il y va dabord de la vie, de la santé, de l'honneur, de la fortune d'un homme, les délations deviendront rares, parce que l'on répugnera à accuser un coupable, & il sera difficile de rémédier aux abus & de les faire cesser.

Il faut sur-tout bien prendre garde de ne point faire regarder comme vils, certains châtiments, qui ne doivent point être dèshonnorants, tels que la bastonnade, les verges; il n'y en a point, & l'on ne peut point en imaginer de plus prompts, & tout le monde est forcé

de convenir qu'il en faut abſolument de cette eſpece.

§ 4.

Les loix & les ſtatuts de guerre doivent expliquer avec netteté, & regler avec préciſion les devoirs de chaque militaire.

Tout militaire doit les avoir entre les mains, afin de ſe les rendre familiers, les ſuivre de point en point, & les faire exécuter à ceux qui lui ſont ſubordonnés.

La partie principale des devoirs du ſimple ſoldat, c'eſt-à-dire, la fidélité envers le Souverain, la bravoure vis-à-vis de l'ennemi, & l'obéiſſance à l'égard des ſupérieurs, doit être exprimée dans le ſerment qu'il prête à ſa réception au corps de n'en jamais abandonner les enſeignes.

Le reſte doit dépendre des ordres de ſes Officiers, auxquels il doit obéir en tout ce qui concerne le ſervice, & les devoirs de ſon état, ſans murmurer & ſans marquer la moindre repugnance.

Chaque Officier doit la même obéiſſance à ſon tour, à tous ceux qui ſont dans un grade ſupérieur, & ont droit de lui commander; cette ſubordination exacte, loin d'avilir le courage, eſt l'ame du ſervice militaire; l'on a toujours vu que plus la diſcipline étoit ſévére, plus les armées où elle étoit établie, ont exécuté de grandes choſes.

§ 5.

La discipline militaire doit être uniforme & constante.

A cet effet, le Gouvernement doit faire des réglements, qui déterminent si précisément, les pouvoirs, prérogatives & fonctions de tous les Officiers, depuis le Général jusqu'au dernier subalterne, tant en garnison qu'en campagne, tant pour le service de paix que pour celui de guerre, qu'aucun d'eux ne puisse se croiser, ni nuire au bien du service & à l'harmonie générale.

Ces réglements doivent prescrire à tous les Officiers leur service, la maniere dont ils doivent commander aux troupes, contenir les habitants dans leur devoir envers l'Etat, dans la conduite que ceux-ci doivent tenir à l'égard des troupes, & dans l'harmonie qui doit règner entre elles & eux, & porter toutes les parties de la discipline & de la police militaire au plus haut degré de perfection.

Ces réglements doivent enfin établir une uniformité inaltérable dans les troupes, en contenant l'imagination & l'activité, souvent plus dommageables que réellement utiles des chefs, de maniere que les principes de la discipline, de l'exercice, de la tenue ne puissent varier suivant leurs caprices, & régler le service & les exercices des troupes, de maniere que le soldat soit entretenu dans l'habitude d'une fatigue moderée, qui ne puisse nuire à sa santé.

§ 6.

Tels ſont les points eſſentiels que l'on ne doit jamais oublier dans un réglement militaire, dont les objets principaux ſont, l'un le ſervice de garniſon, & l'autre le ſervice de campagne.

Dans le premier, il faut ſuivre les troupes depuis leur établiſſement dans le ſervice, l'exercice, la police, la diſcipline, l'inſtruction, des manœuvres, d'attaque & de defenſe, les événements des ſiéges juſqu'à leur depart des quartiers.

Dans le ſecond, il faut les ſuivre depuis leurs préparatifs de guerre, juſqu'à leurs quartiers d'hiver.

Ces deux objets doivent être liés ſi intimement à la conſtitution des troupes, & l'un à l'autre, que le ſervice de garniſon ſe faſſe avec les mêmes règles & la même vigilance que celui de campagne, que les différences & reſtrictions que peuvent y apporter les circonſtances de guerre, de proximité plus ou moins grande des frontieres & de l'ennemi y ſoient indiquées, & enfin que les garniſons puiſſent être regardées, comme des écoles toujours ſubſiſtantes de diſcipline, de ſubordination, d'inſtruction & d'exercices.

§ 7.

Enfin la diſcipline militaire doit être ſolide. A cet effet, il ne faut ſouffrir dans les trou-

pes, que ce qui est véritablement utile, des choses qui peuvent se pratiquer à la guerre, des principes bons & courts, une tenue & une propreté simple & peu coûteuse.

Rien n'est plus nécessaire que d'occuper beaucoup le soldat, soit en l'exerçant, soit en l'obligeant à entretenir ses armes, son équipement & son habillement dans la plus grande propreté; autrement l'Officier sera sans cesse occupé à réprimer les désordres que son trop de loisir lui fera commettre.

Mais en général il ne faut point trop exiger des hommes; car alors ils font tout mal ou avec dégoût, & sur-tout ne point surcharger le service & la discipline de règles minutieuses & superflues; excepté dans les parades & les manœuvres, il ne faut point gêner les soldats, ni les tourmenter inutilement ou mal à propos; qu'ils portent alors leurs armes suivant leurs commodité, qu'ils se parlent entre eux, pourvu qu'ils n'élevent pas la voix, qu'ils observent un certain maintien décent, leur rang, leur file, & leur distance, qu'au premier avertissement de l'Officier, tout soit arrangé dans un clin-d'œil, & qu'alors personne ne parle ni ne remue davantage; tel est le caractère d'une vraie discipline.

§ 8.

C'est uniquement aux chefs qu'il faut s'en prendre pour ce qui concerne l'ordre qui doit régner dans une troupe.

Ce

Ce sont les chefs seuls qui doivent en répondre, & à cet effet se faire puissamment aider par les autres Officiers supérieurs, & ceux de l'Etat-Major de leurs régiments.

Ils doivent sur-tout veiller & tenir la main, à ce que les Capitaines remplissent tous leurs devoirs dans la plus grande exactitude ; ce sont eux principalement, qui sous l'autorité du chef, doivent maintenir un régiment dans le plus grand ordre, en exerçant & instruisant leur troupe, & en la conduisant comme il convient; c'est à eux seuls, que le chef doit s'en prendre, si les soldats ne remplissent pas leurs devoirs.

Les Officiers subalternes doivent à cet effet, pour ce qui concerne les détails intérieurs des compagnies, ne dependre que des Capitaines seuls, & les Capitaines doivent avoir sur les Officiers subalternes la plus grande autorité, & ce pouvoir doit être soutenu avec vigueur de l'autorité suprême du chef.

Les Capitaines & les Officiers subalternes doivent s'occuper sur-tout, à inspirer à leurs soldats de l'honneur, de l'ambition, de la bravoure, de la fierté, & l'opinion d'être supérieurs à tous les autres soldats du monde.

Il doit être permis à tous les Officiers sous les armes, comme par tout ailleurs, de corriger leurs soldats lorsqu'ils manquent, & de les encourager à faire leur devoir ; exiger de l'Officier le même silence, la même immobilité sous les armes que du soldat, c'est reduire le premier à l'état d'une pure machine, & le moyen de ne point obtenir du dernier ce qu'on exige de lui ; il ne faut point sous les armes, que l'Officier fasse des commentaires, ni la

conversation avec ses soldats, mais il doit pouvoir leur imposer silence, & les corriger quand ils font mal, & cela autant qu'il est possible, en peu de mots, à demi voix ou par signes, sans quoi le soldat se néglige, & la crainte de l'Officier ne sera jamais établie dans une troupe comme elle doit l'être.

§ 9.

Si l'on exige ainsi des chefs, tout ce qui concerne la discipline, & le bon ordre des régiments, si ceux-ci exigent la même chose de chaque Capitaine relativement à sa compagnie, comme ayant à cet effet tout le pouvoir nécessaire sur ses Officiers subalternes, sur ses bas-officiers & sur ses soldats; le Gouvernement établit la discipline la plus aisée, la plus sûre & la plus solide.

Dans toutes les manœuvres, ainsi que dans l'action du feu, chaque quart de rang d'un bataillon est considéré comme un corps particulier, sous les ordres absolus, & la conduite directe & privée du Capitaine qui le commande, de sorte que soit à l'xercice, soit à la guerre, toute la besogne se fasse par les Capitaines commandants les divisions, ce qui est d'autant plus raisonnable que dans l'action réelle & au bruit des armes, il n'est pas possible qu'un chef puisse se faire entendre, ni se trouver par tout.

Enfin en rendant ainsi les Capitaines seuls responsables de leur compagnies, on les oblige à s'occuper eux mêmes de leur troupe, à tout exiger à cet égard de leurs Officiers subalternes, & à les punir s'ils se négligent; delà, les Ca-

pitaines jouissent de la véritable considération qu'ils doivent avoir ; la subordination convenable de l'inférieur au supérieur se trouve parfaitement bien établie , & de la subordination bien établie , s'en suit nécessairement l'instruction de l'Officier de grade en grade , & c'est un des points principaux de tout le service militaire.

Mais cette instruction ne doit point consister à faire pratiquer aux Officiers l'exercice comme à de simples soldats ; il faut les instruire & les exercer comme des hommes , qui doivent en instruire d'autres, qui doivent faire faire l'exercice à leurs troupes , & conduire ces troupes à la guerre ; il faut enfin que les Officiers subalternes soient instruits autant que les Capitaines, ceux ci autant que les Officiers supérieurs , & ces derniers autant que les Officiers Généraux , sans cela on ne parviendra jamais à ce degré de perfection & de solidité, auquel il est si important de conduire & de faire atteindre les gens de guerre , ni à cette harmonie générale , & cet accord parfait , qui fait le beau & le grand d'une constitution militaire.

§ 10.

Les moyens les plus puissants , les plus nerveux que l'on puisse mettre en usage à cet égard , consistent seuls , selon moi , dans l'arrangement dont je vais faire connoître l'importance.

Dans un Etat , il y a toujours des troupes sur pied , en tout temps , paix ou guerre ; il doit donc y avoir un général toujours en place , qui commande seul toutes les troupes , qui en soit le chef principal , & l'inspecteur général ,

ſeul chargé de répondre au Gouvernement en général, & au departement de la guerre en particulier, de tous les détails qui les concernent.

Ce Général en chef, doit avoir à ſa ſuite un Etat-Major d'armée toujours ſubſiſtant, pour l'aider dans l'exécution des différents détails de ſa charge.

L'armée doit être diſtribuée en trois grandes diviſions, à la tête de chacune deſqu'elles il doit y avoir un général pour la commander, & en répondre directement au Général en chef.

Chaque diviſion doit être compoſée d'un certain nombre de départements, tant d'Infanterie que de Cavalerie, à la tête de chacun deſquels, il doit y avoir un Lieutenant-Général, pour le commander & en répondre directement au Général commandant la diviſion.

Chaque département doit être compoſé de deux Brigades, à la tête de chacune deſquelles il doit y avoir un Brigadier pour la commander & en répondre directement au Lieutenant-Général commandant le département.

L'Etat-Major de l'armée, compoſé d'Officiers Généraux, de Colonels, de Lieutenants Colonels, de Majors, de Capitaines & d'éleves ſubalternes, doit toujours reſter près de la perſonne du Général en chef, recevoir de lui des leçons de théorie & de pratique, être employés par lui, les uns à lever des plans & des cartes, les autres à reconnoître des pays, des terrains, des poſtes, des camps, des marches & des champs de bataille, & tous à former des raiſonnements, des mémoires, des diſpoſitions, d'attaque, de defenſe & de manœuvres, & le Général doit les corriger ſur les fautes qu'ils

peuvent faire, & leur donner les lumieres qui peuvent leur manquer sur ces différents objets.

§ 11.

L'armée ainsi arrangée, le Général en chef, fera une fois par an, la revue génerale de toutes les troupes.

Il rassemblera à cet effet celles de chaque division en un lieu, & les y fera camper pendant quinze jours seulement, tant pour les exercer aux grandes manœuvres & à l'image de la guerre, que pour en faire la revue.

Dans cette revue, il examinera un régiment après l'autre, dans le plus grand détail, & en voyant défiler, il cherchera à connoître tous les Officiers, de nom & de figure, relira avec attention les notes de leur conduite & de leurs talents, & s'assurera de leur authenticité, pour dire des choses honnêtes aux uns, & faire des réprimandes & des exhortations à ceux qui seront mal notés; il parlera même aux soldats que les chefs lui feront remarquer & les nommera; une conduite semblable le fera adorer des troupes, & lui attirera leur confiance.

Il verra ainsi toutes les divisions, & partagera cette opération de maniere qu'il puisse en voir deux au printemps, & la troisieme en automne.

§ 12.

Dans l'intervalle de la revue générale, le Général de chaque division, le Lieutenant Général de chaque département, le Brigadier de

chaque Brigade feront les inſpecteurs particuliers des régiments qui font à leurs ordres, auront fur eux une inſpection continuelle, entreront dans les moindres détails, & les feront manœuvrer autant qu'ils le jugeront néceſſaire pour le bien du ſervice.

Toutes les fois qu'ils voudront faire prendre les armes aux troupes qu'ils commandent, ce fera le plus élevé en grade, ou le plus ancien qui ordonnera ce qu'elles doivent faire; il aſſemblera à cet effet, tous les Officiers qui commandent ſous lui, & conviendra avec eux par écrit de tout ce qu'il veut faire exécuter; il ne doit jamais rien changer aux choſes dont il ſera une fois convenu ſans en prévenir & en inſtruire auparavant ceux qui doivent faire exécuter & diriger les mouvements qu'il veut que l'on faſſe; car il convient qu'ils ſoient toujours parfaitement au fait de leur beſoigne, & puiſſent s'en bien pénétrer, afin de ne jamais manquer par cauſe d'ignorance.

§ 13.

En général tous les ordres doivent ſe donner par écrit, & il faut en tenir un journal très exact; non-ſeulement les Généraux qui commandent des troupes & les chefs des régiments, mais auſſi tous les Capitaines doivent tenir chacun un journal, de tous les ordres tant Généraux que particuliers & relatifs aux détails intérieurs des régiments.

Les ordres doivent être concis & clairs autant qu'il eſt poſſible.

Quand il s'agit de faire prendre les armes à une troupe, le plus ancien Officier doit, lorsque rien ne s'y oppose, prescrire la veille l'heure à laquelle la troupe doit prendre les armes & l'ordre dans lequel elle doit se mettre en marche, instruire chaque Officier, sur-tout ceux qui commandent les divisions de ce qu'ils ont à faire & expliquer les manœuvres que la troupe doit exécuter, la maniere dont elle doit se déployer, & l'allignement sur lequel elle doit se mettre en bataille; il faut toujours indiquer les deux points d'allignement de la droite & de la gauche d'une troupe; non-seulement toutes les fois qu'elle doit se mettre en bataille, mais même toutes les fois qu'elle doit changer de position, & ces deux points de vue doivent toujours se rapporter à des choses fort remarquables, & faciles à distinguer de loin, comme qui diroit la droite sur tel clocher, sur tel arbre, la gauche sur telle maison, sur telle éminence.

§ 14.

Lorsque toute cette machine sera bien montée, que tous les ressorts qui en dépendent seront bien compassés & dirigés par des hommes consommés & d'expérience, intégres, d'une habileté & d'une probité reconnues, & qu'aucun objet d'intérêt, de fortune, ni de plaisir ne sauroit distraire des fonctions dont ils sont chargés; il sera facile, non-seulement d'établir, mais aussi de maintenir constamment un ordre permanent, & une uniformité invariable dans la

discipline & le service militaire, & les avantages que l'on tirera d'un tel établissement seront infinis.

L'Etat-Major de l'armée, sera une école toujours subsistante, pour des Officiers qui ont du génie, du talent, & du goût pour la guerre, & dans laquelle ils se formeront à la conduite des déployements & des manœuvres; les Généraux tireront de cette école des aides de camp tout à fait formés, & au fait du métier; le reste sera employé utilement en campagne aux détails de l'armée, & à la conduite des marches, & de toutes les opérations de la guerre en général.

Quant aux troupes, l'inspecteur général tiendra la main à ce que les Généraux des différentes divisions soient tous parfaitement d'accord, sur tous les points de la discipline, de l'exercice & du service.

Il s'assurera à chaque revue, de l'exécution exacte de ses ordres; il examinera & verra par lui même, si les intentions du Gouvernement sont suivies de point en point; il rendra personnellement responsables les Officiers Généraux qui auront souffert des usages différents, & les chefs des régiments qui les auront introduits; enfin il leur donnera à cet égard des instructions si précises, qu'il en sera puissamment aidé, & qu'il en résultera nécessairement cette égalité, cette uniformité, cette harmonie, & cet accord parfait qui caractérisent la bonté & la solidité d'une constitution militaire bien ordonnée.

§ 15.

Chaque Officier Général commandant une division, un département, une Brigade, étant ainsi responsable à l'inspecteur Général, veillera & tiendra la main, à ce que les chefs des régiments qui sont à ses ordres, soient tous bien d'accord sur l'exécution de la discipline, la manutention de la tenue, de la propreté, de la conservation du soldat, sur les usages du service, sur les principes & l'exécution de la position du port & du maniement d'armes, de la marche, des évolutions & des manœuvres, sur la maniere d'instruire & de commander; il les accordera s'ils ne le sont pas, en raisonnant avec eux sur les principes & sur les moyens les plus simples & les plus faciles de les enseigner aux soldats, & de les leur faire comprendre en peu de paroles, & sans faire des harangues pleines de redites qui ne finissent point, & qui lassent l'attention du soldat; enfin il les rendra personnellement responsables de l'ordre qui doit subsister à cet égard dans leurs corps respectifs.

Il est d'autant plus important de s'occuper sérieusement de cet objet, que l'on trouve déjà assez de difficultés dans le service journalier & les exercices de la paix, à maintenir les régiments en ordre. Combien ne doivent elles pas s'accroître dans le danger & le tumulte des armes, si les troupes n'en ont pas si fort contracté l'habitude, qu'elle leur soit devenue, pour ainsi dire, naturelle.

§ 16.

Voilà les moyens les plus efficaces pour atteindre au principe univerſel d'une bonne conſtitution militaire.

Il réſide principalement en ce que les troupes d'une même Puiſſance ſoient toutes diſciplinées, entretenues & exercées, d'après des principes uniformes, & que le langage que l'on parle au ſoldat, la méthode par laquelle on le forme aux exercices & aux évolutions, les moyens que l'on employe à ſa diſcipline, à ſa tenue & à ſa converſation, ſoient les mêmes dans tous les corps d'une armée.

La diverſité des principes, la contrariété des opinions, la variété des uſages ne peuvent qu'entraîner des conſéquences dangereuſes; elles s'oppoſent dabord à la juſteſſe & à l'égalité ſi néceſſaires, lorſque tous les corps ſe trouvent réunis pour ſe mouvoir & combatre enſemble, mais le pis eſt qu'elles produiſent le dégoût & l'aliénation des eſprits.

Si les troupes d'une même armée ne ſont point généralement exercées à executer uniformement les mêmes manœuvres, & à combattre ſur les mêmes principes, ſi dans une même armée, tour l'exercice ne forme point un ſyſtème lié & ſuivi de regles & de manœuvres, auquel tout le monde ſoit obligé de ſe conformer, ſans qu'il ſoit libre à qui que ce ſoit d'y faire la moindre altération, ou de les changer ſuivant ſes caprices, il eſt impoſſible que les Généraux puiſſent tirer de l'exercice des

troupes tout l'avantage qu'il est capable de procurer, & qu'ils sont en droit d'en attendre, ni concerter leurs mouvements & leurs opérations de maniere à en assurer le succès.

§ 17.

Après l'arrangement que je viens de proposer, le point principal pour parvenir à cette uniformité si essentielle, est que les principes de la discipline, de l'exercice & de la tenue, & que la méthode de les enseigner, & de les faire executer soient réglés d'une maniere invariable par les ordonnances du Gouvernement, que tout le monde ait le même ton, le même langage, les mêmes usages. Que la tenue soit simple & unie, propre sans excès, bonne sans recherche, & ne coûte rien au soldat; car toute tenue militaire de pure parade, & qui ne peut servir ni se soutenir à la guerre, outre qu'elle est excessivement coûteuse ne vaut rien pour des soldats, qui sont faits pour avoir toujours un air de guerre.

Que dans le service journalier, dans les exercices de détail, tout se pratique uniformément, de sorte que toutes les parties distinctes du tout, ayent du moment qu'elles sont réunies, cet ensemble & cet accord si nécessaires au succès des manœuvres.

Enfin que les chefs & les Officiers supérieurs des régiments soient obligés de se dépouiller de tout amour propre, & de tout préjugé, en

faveur de leur propre imagination & de leurs propres idées, & de concourir avec zèle au bien de la choſe, en ſe conformant de point en point à ce qui eſt preſcrit par les ordonnances du Gouvernement, que l'on doit toujours ſuppoſer ſages & bien faites, ſans y ajouter ni en retrancher.

Il reſte d'ailleurs un champ toujours aſſez vaſte aux génies, aux talents & aux intelligences particulieres.

CHAPITRE SECOND.

Discipline quant à l'exercice de l'Infanterie.

PARAGRAPHE PREMIER.

La nécessité d'exercer les gens de guerre, est une chose si évidente par elle même, qu'elle n'a plus besoin d'être prouveé ; le simple raisonnement, l'usage & l'expérience de tous les temps en sont autant de preuves autenthiques.

Mais l'exercice des troupes porté au point où il doit aller, & exécuté avec l'esprit qui doit le diriger, est une des principales parties de la discipline militaire, & offre une carrière d'opérations très vaste.

Il ne doit avoir d'autre but, que de rendre les troupes disciplinées & dressées à se mouvoir & à combatre en tout lieu ; à cet effet l'essentiel est de bien ménager le temps, & de ne l'employer qu'à des choses utiles, & qui se raportent directement à l'action.

Le plus grand inconvénient où l'on puisse donner, & dans lequel on tombe presque généralement, c'est de s'attacher à toute outrance à exercer & à occuper les troupes à des choses qui n'ont pour objet que la parade & le bon air ; ces choses sont ordinairement celles qui sont les plus difficiles, qui consom-

ment le plus de temps, & ne menent absolument à rien; en supprimant de l'exercice, les superfluités & les repétitions inutiles, l'on épargne aux troupes beaucoup de fatigues, & l'on ne perd pas inutilement un temps, dont on peut faire un meilleur usage

Si l'on s'appesantit sur les détails de la discipline & de l'exercice, les troupes sont excédées de fatigues & de travail; les années de la paix s'écoulent, & les troupes se trouvent encore bornées à la premiere école, sans que ceux qui sont chargés de les exercer, ayent pu songer à s'élever au-délà, tant parce que leurs idées sont bornées, que parce qu'ils manquent de principes & d'entendement, où qu'ils ignorent la methode facile qu'il y a d'instruire le soldat; ce qui rend cet ouvrage long & difficile, dégoûtant & ennuieux.

Enfin si toutes les spéculations se tournent sur des choses qui ne donnent que dans la vue; il en est plusieurs qui en elles même très utiles, dégénérent en abus ridicules; les parties les plus essentielles pour la guerre sont négligées, le génie se retrecit par les petits détails, & une longue paix acheve ainsi d'abâtardir entierement le service & l'esprit militaire.

§ 2.

Pour prouver qu'en général la partie de la discipline militaire, qui concerne l'exercice, n'est point mise en execution avec l'esprit qui devroit la diriger, & ne répond gueres au but, que l'on doit s'y proposer, qui est de préparer les troupes aux actions de la guerre; je

vais parcourir les principaux objets de l'exercice, examiner en détail, si la méthode ordinaire d'exercer les troupes, est propre à les former pour la guerre, relever ce qui s'y trouve de défectueux & d'imparfait, & indiquer ce qu'il est à propos de faire pour mettre l'école des troupes sur un pied à en recueillir les avantages que l'on doit attendre des exercices de la paix.

Le premier objet qui se présente, & par où l'on commence ordinairement, est le maniement d'armes; on en a fait jusqu'à présent, & presque dans tous les services l'objet capital de l'exercice.

On ne sauroit disconvenir de sa nécessité, & qu'il ne doive être la premiere école du soldat, & la baze des mouvements qu'il doit pratiquer, pour se servir avantageusement de ses armes dans l'action; mais on peut se dispenser de faire de cet objet de l'exercice, un travail plus étendu qu'il ne doit l'être absolument, soit par l'introduction d'un nombre de mouvements superflus & inutiles, qui rendent ce premier apprentissage d'une longueur insupportable, soit par la difficulté de plusieurs de ces mouvements, qui forcent souvent la structure du corps humain, & rendent cette école encore plus lente & plus rebutante, ou parce que l'on se pique d'une régularité, d'une précision, & d'une promptitude de mouvements trop outrées, & que l'on ne se contente pas d'une perfection moyenne à l'égard d'une chose, qui s'évanouit pour la plus grande partie dans l'action réelle.

§ 3.

Il suffit qu'une troupe exécute le maniement d'armes avec justesse, & principalement avec attention, sans que l'on se fasse une affaire capitale, si dans chaque position les fusils d'un rang, d'une file, ne se trouvent point dans une ligne géométriquement droite, sans en inférer qu'une troupe est bien ou mal exercée.

Il ne faut point non plus se croire indispensablement obligé, chaque fois qu'un bataillon prend les armes pour exercer, de commencer par le maniement des armes; il est bien plus raisonnable, dès qu'une fois les troupes savent exécuter le maniement des armes avec une certaine justesse dans les positions, & avec la promptitude requise, de ne faire faire aux bataillons que les mouvements qui se rapportent directement à l'action; le maniement des armes ne sert qu'à fatiguer les troupes mal à propos, & fait perdre inutilement un temps, dont on peut tirer un meilleur parti.

Il faut enfin se dire & se persuader, que le maniement des armes n'est point l'objet principal de l'exercice des troupes, puisqu'il n'en est qu'un des premiers éléments, & qu'il ne faut pas courir après la perfection de cette partie, en négligeant l'application même que l'on peut en faire, & d'autres objets plus essentiels.

C'est cependant ce qui est arrivé jusqu'à présent, & même si l'on en croyoit quelques tacticiens modernes, un régiment ne feroit autre chose pendant des années entieres, que le maniement des armes & quelques autres manœuvres

vres

vres minutieuſes, inutiles & impraticables à la guerre.

§ 4.

Je paſſe du maniement d'armes à l'action du feu, qui en eſt proprement l'uſage & l'application: au moins c'eſt à cette fin ſeule qu'il doit être dirigé, & qu'il faut en rendre les mouvements naturels & commodes dans l'exécution.

C'eſt particulierement aux mouvements du feu que l'on ne ſauroit exercer les troupes, avec trop d'attention & de célérité, afin de les dreſſer aux attitudes les plus convenables & les plus naturelles pour tirer avec cette aſſurance qui fait la juſteſſe du tir, & de les accoutumer à charger promptement & regulierement.

Mais loin de compaſſer le feu ſur la vîteſſe la plus accélérée, & de s'attacher uniquement à la promptitude la plus grande; il faut conſidérer principalement l'effet qui en peut réſulter pour bien tirer; il eſt néceſſaire que le fuſil ſoit bien chargé, & parconſéquent, il importe de donner au ſoldat le temps précis qui lui eſt néceſſaire, pour exécuter régulierement tous les mouvements de la charge; un feu trop précipité ne peut s'exécuter qu'aux dépens de la charge bien faite, ni ſe ſoutenir long-temps; les armes s'échauffent au point, que les ſoldats ne peuvent plus les manier. L'intérieur des canons une fois échauffé ſe graiſſe de maniere, que l'activité & la force de l'exploſion de la poudre diminuent de plus en plus; & les armes

graissées & échauffées à un certain point, finissent par refuser tout à fait le service, souvent au plus fort de l'action.

Un plus grand feu en fait taire un moindre: c'est une vérité reconnue de tout le monde; mais il ne faut pas confondre les choses; ce n'est point le feu le plus précipité & qui fait le plus de bruit, qui est le plus grand: c'est celui qui est le plus meurtrier; or le feu le plus meurtrier, est certainement celui, dont les tirs sont bien ajustés & bien préparés par la charge réguliere de l'arme, donc c'est à ce feu seul qu'il faut exercer les troupes de préference.

§ 5.

Le feu est considéré presque par-tout, comme un des objets principaux de l'exercice de l'Infanterie; il réussit généralement assez bien sur la place d'exercice, quant au méchanisme de la manœuvre du soldat; mais loin de présenter aux troupes, un but supposé d'action réelle, comme cela devroit se faire dans tous les exercices à feu, il est presque toujours pratiqué d'une maniere abstraite, sans vues réelles, & sans application aux actions de la guerre.

Toutes les actions de campagne demandent un feu vif & nourri; mais la méthode de tirer doit être sûre, simple & naturelle; celle que l'on a par tout de tirer par pelotons, qui se succedent, où tout est compassé, où tout est compté, ne vaut absolument rien, & ne peut servir qu'à faire battre ceux qui s'en servent.

Ce feu ne couvre point assez le front que l'on a à défendre, & est sujet à confusion; le soldat assujetti au commandement, distrait par l'attention qu'il lest obligé d'y faire, empêché par l'attitude gênante, où il est forcé de se tenir, ne peut ajuster son coup dans la crainte de ne pas tirer au commandement; il se presse de tirer vîte, sans s'embarrasser si son arme est en état, il se trouble, il tire à tort & à travers, & pourvu que son arme fasse du bruit, peu lui importe de tirer en l'air ou à terre; étourdi enfin du bruit, & n'entend plus le commandement, tire sans ordre il sans effet, & tout ce beau feu si recommandable par l'harmonie & la cadence dont il est susceptible dans un exercice, dégénére ensuite au plus fort de l'action, en un feu de confusion & de désordre, dont le commandant n'est plus le maître, & qui entraîne souvent des fuites honteuses.

Ce feu enfin pour lequel on conserve toujours la plus grande vénération, n'a cependant jamais produit d'autre effet que de faire beaucoup plus de bruit que de mal, & je n'ai jamais vu, tout militaire en conviendra, qu'il ait été possible de le pratiquer & de le soutenir avec régularité dans une action réelle, bien moins encore qu'il ait jamais causé une destruction assez considérable, pour empêcher d'aller en avant, d'attaquer & d'enfoncer l'ennemi avec la bayonnette.

§ 6

Il y a des militaires qui rejettent le feu tout

à fait, & qui ne veulent combattre qu'à l'arme blanche, d'autres en sont enthousiastes & en veulent par-tout.

Mais l'une & l'autre de ces opinions doivent avoir leurs justes bornes; la nature de nos armes ne laisse plus de doute sur la nécessité & les avantages du feu; il faut seulement l'envisager sous son véritable esprit, & ne le considérer que comme une arme purement defensive, attendu qu'il n'est bon qu'à une certaine distance, & que pour bien tirer il faut s'arrêter.

L'objet principal du feu est d'inquiéter l'ennemi, & de le tenir éloigné, de le détruire quand il est à portée, & qu'on ne peut le joindre, de l'empêcher d'avancer en ordre, d'y jetter la confusion pour mieux l'enfoncer quand on veut le charger avec la bayonnette, & enfin d'achever sa déroute, & de le dissiper totalement sans lui donner le temps de se rallier lorsqu'il a été mis en fuite.

Les qualités essentielles du feu sont, qu'il soit vif & nourri, & qu'en même temps ses tirs soient bien ajustés & bien préparés par la régularité de la charge; qu'il se soutienne ainsi pendant toute la durée d'une action; qu'il embrasse, autant qu'il est possible, tout le front que l'on a à défendre; que le commandant en soit maître, & puisse au plus de fort l'action le faire cesser quand il le juge à propos, pour exécuter un mouvement prompt que les circonstances peuvent exiger.

Or il n'y a que deux méthodes de tirer qui soient susceptibles de toutes ces propriétés: l'une est le feu de bataillons entiers, l'autre est

le feu de billebaude réduit en principes & pratiqué avec ordre, donc il faut adapter ces deux feux à toutes les occasions de la guerre.

§ 7.

Le feu de bataillons entiers, n'est point susceptible d'une grande vivacité, puis qu'il ne peut s'exécuter qu'au commandement, & qu'il ne doit être employé que de fort près, & lorsqu'il s'agit d'enfoncer l'ennemi dans une attaque, l'arrêter dans une retraite; mais il a d'ailleurs toutes les autres propriétés.

Le feu de billebaude peut être rendu aussi vif & aussi nourri, & se soutenir aussi longtemps que l'on veut, puis qu'il s'exécute sans commandement & à la volonté du soldat.

On lui reproche qu'il est difficile d'en être maître, & l'on a raison, lorsque c'est le désordre & la confusion qui l'ont fait naître, ainsi que cela arrive ordinairement dans le fort d'une action, qui a été commencée par le feu de pelotons; mais lorsque ce sera un feu d'ordre, auquel les troupes auront été dressées & exercées d'après de bons principes, lorsqu'il leur sera devenu naturel par une longue habitude, & un exercice continuel, on en sera toujours maître, & on le fera cesser toutes fois & quantes l'on voudra au signal du roulement.

Avec des troupes où il n'y a ni ordre ni principes, tout est difficile, & rien ne réussit que par hazard; mais avec des troupes disciplinées, dressées & exercées d'après des princi-

pes sûrs & invariables, il n'y a rien de difficile.

Au reste si une chose aussi simple & aussi bonne en elle même que le feu de billebaude méthodique, avoit besoin d'être appuyée par des exemples, j'en appellerois au régiment Royal-Deux-Ponts qui a été le premier dans l'armée de France, qui ait réduit ce feu en principes, qui l'ait pratiqué avec méthode, & qui s'en soit servi avec le plus grand succès dans plusieurs actions de la derniere guerre, nommément aux affaires de Corbach & de Villingshausen.

§ 8.

Un abus qui m'a toujours frappé, & qui est presque général, c'est que par une épargne mal entendue, l'on ne suit point avec assez de soin l'usage de faire tirer les soldats à la cible.

Il mérite cependant d'être maintenu & exécuté avec la plus grande attention; rien n'enhardit davantage & ne forme mieux le soldat à bien tirer; une récompense légére à ceux qui ajustent & tirent le mieux, pique l'émulation de tous.

Il faudroit que l'exercice de détail fut toujours terminé par celui de tirer à balle homme par homme, & qu'à cet effet au lieu de cible ordinaire, on se servît d'une figure de bois sculptée ou peinte d'un homme à pied ou à cheval, de sorte que toute l'adresse du soldat se bornât à toucher cette figure, n'importe en quelle partie.

Il faudroit de même que l'exercice par ba-

taillons, fût toujours terminée par celui de tirer à balles par bataillons entiers, & en faisant le feu de billebaude, & qu'à cet effet, il y eût à portée de toutes les garnisons des simulacres quelconques, qui présentassent l'idée & le front d'un bataillon, ou d'un corps de Cavalerie faits de planches.

La dépense particuliere que cet objet pourroit exiger, doit s'évanouir à l'aspect du bien qui peut en résulter; par ce moyen, les troupes s'accoutumeroient à se former le coup d'œil, & à juger de la distance véritable à laquelle un feu doit être commencé, pour produire l'effet que l'on doit en attendre, & pour qu'il soit ménagé à propos, & conduit avec l'intelligence nécessaire pour assurer le succès.

Ces exercices seroient d'autant plus essentiels qu'il arrive toujours à la guerre, que l'on commence à tirer de trop loin, ce qui fait que l'on ne tue personne, & que l'on est tout étonné, lorsqu'on voit l'ennemi enhardi par le peu d'effet de ce feu, s'avancer à grands pas, & souvent il n'en faut pas davantage pour faire perdre contenance à une troupe.

§ 9.

Voilà tout ce que l'on peut dire de plus raisonnable sur le feu de l'Infanterie; ainsi je passe de là aux manœuvres, que je regarde comme le dernier terme, & l'objet le plus essentiel, & le plus important de l'exercice des troupes.

Mais de la maniere dont on les y exerce,

par la complication que l'on met dans leurs mouvements, & par le long appareil qui en résulte, il semble qu'on les pratique uniquement, pour faire voir qu'une troupe les sait faire, & il paroît que l'on ne songe aucunement à l'usage dont elles peuvent être pour la guerre.

Il est inutile d'exercer le soldat à des choses qui ne sont d'aucune utilité; telles sont les évolutions à files & rangs ouverts, les quarrés, les colonnes, où tout est compassé, où tout est compté, jusqu'aux pas qu'il faut faire.

Il faut que le systême des manœuvres soit combiné dans toutes ses parties avec la plus grande simplicité, & forme un ensemble qui se rapporte uniquement à l'ordre adopté pour combattre; telle est la colonne qui se forme tout uniment, par le nombre ordinaire des divisions du bataillon, qui se suivent & se serrent les unes sur les autres, & dont on peut se servir également pour combattre & pour former l'ordre de bataille avec la plus grande promptitude.

Il y a deux sortes de manœuvres; les unes sont des mouvements de pure convenance ou de préparation, les autres sont des mouvements par lesquels on change l'ordre & l'arrangement d'une troupe.

Tous ces mouvements & sur tout les derniers, doivent être simples, prompts & exécutés par le chemin le plus court; à cet effet il faut les faire avec la plus grande célérité, & la plus grande précision, de sorte que chaque division, chaque rang, chaque file, chaque soldat même sache précisement où il doit

aller, & se trouver après le mouvement fini, & y arriver par le chemin le plus court, promptement & en ordre.

Si dans ces mouvements on habitue les troupes à la lenteur, on s'accoutume à les considérer comme impraticables devant l'ennemi, faute d'en connoître le véritable usage, & celui d'un exercice convenable à la nature du mouvement & à l'occasion de s'en servir.

§ 10.

Dans les manœuvres tout dépend du temps, du terrain, du coup d'œil & sur-tout de la grande attention des Officiers qui commandent les corps & les divisions à observer les distances.

Les commandements doivent être brefs ; le chef doit faire le commandement général de la manœuvre que l'on exécute, & chaque commandant de division fait ensuite les commandements nécessaires pour l'exécution.

Si l'on manœuvre en bataille, il faut avoir pour principe qu'il vaut mieux qu'une troupe créve qu'elle s'ouvre.

Si l'on manœuvre en colonne, il faut avoir pour regle, qu'il vaut mieux qu'il y ait entre les divisions trop peu que trop de distance.

Lorsque les troupes savent pratiquer ainsi toutes sortes de manœuvres, un habile Officier sait choisir celle qui est la plus convenable à la circonstance momentanée où il se trouve, profiter des fautes de l'ennemi, & éviter de faire de faux mouvements qui causent toujours la perte de ceux qui les font par ignorance.

C'est pourquoi un Officier qui exerce une troupe à l'image de l'action, s'il est véritablement habile, doit dans son imagination voir toujours l'ennemi devant lui, & régler en conséquence tous ses mouvements.

§ 11.

Le grand but des manœuvres est de former les troupes à se mouvoir pour combattre, & à conserver leur ordre & leur ensemble dans toutes sortes de terrains.

Mais ce but est foiblement rempli, lorsque, comme il arrive communément, les manœuvres & les mouvements des troupes passent rarement les bornes d'une place d'exercice, & que l'on se croit bien habile, quand on y a fait tout le manége des évolutions avec exactitude, sans songer à la différence qu'il y a, entre des manœuvres exécutées dans un terrain choisi exprès, & entre celles que l'on exécute dans un terrain pris au hasard.

Ce n'est point assez que les troupes sachent se mouvoir dans un terrain qui ne met aucun obstacle à l'égalité du pas & au serrement, il faut leur apprendre aussi à vaincre les difficultés du terrain, & à cet effet les mener quelque fois dans des terrains difficiles; si on ne les y accoutume pas, un seul arbre les derange; la moindre chose qui les partage les rompt, & y cause un désordre affreux; d'ailleurs outre les peines infinies que l'on a pour y remettre l'ordre, l'on perd un temps souvent précieux, & qui se répare difficilement.

Les combats se donnent ou dans des plaines ou dans des pays coupés, ainsi il faut que les troupes soient dressées & exercées à conserver leur ensemble, à se mouvoir & à combattre dans toutes ces différentes situations.

A cet effet elles doivent être habituées à obéir à la voix de leurs Officiers; & ceux-ci étant, partie dans les rangs, partie en serre-file, doivent porter une attention & une vigilance extrême à empêcher qu'en plaine, quoiqu'il arrive, que l'on batte ou que l'on soit battu, que l'on trouve beaucoup ou peu de résistance, un bataillon ne se rompe & conserve constamment son ensemble, & l'ordre qu'il doit avoir; dans des pays coupés, où l'on est souvent obligé à chercher des passages, & où l'on ne peut éviter de se rompre, ils auront soin que le bataillon se rallie & se remette promptement en ordre; c'est en cela que réside l'objet le plus essentiel des manœuvres, & à quoi il faut exercer les troupes avec le plus de soin, afin de les accoutumer à conserver toujours leur ordonnance, & de les convaincre de l'avantage qui en résulte, lorsqu'une troupe vient en ordre en charger une autre qui n'y est point.

§ 12.

Le seul moyen de remplir cet objet réside dans la marche.

On ne sauroit trop s'appliquer à en rendre la pratique sûre & précise, en s'attachant à des principes tirés de la nature même des choses, & dont la baze est le tact & la cadence du pas.

On peut se procurer à cet égard la plus grande facilité, en faisant battre la marche dans le véritable esprit, & suivant l'usage pour lequel elle semble avoir été principalement instituée, c'est-à-dire, pour faire marcher en cadence.

Les airs à deux temps y sont les plus propres, suivant qu'ils sont plus ou moins marqués; il faut choisir les mieux cadencés, & les plus convenables pour être exécutés par le tambour, le fifre ou la clarinette qui sont les meilleurs instruments de guerre.

Au moyen de ces instruments on fait marcher les troupes vîte ou lentement à volonté; car il y a bien peu d'hommes, sur lesquels les tons n'ayent pas une puissance sûre, qui les porte naturellement & comme par instinct à aller d'eux mêmes en cadence.

Persuadé qu'il n'est pas possible de faire marcher des troupes en ordre sans le tact; je n'en conclus point, que la continuation non interrompue des sons des instruments soit absolument nécessaire; je pense au contraire qu'il suffit de rafraichir de temps en temps par le son, la mémoire du tact & de la mesure, ou de la corriger par ce moyen quand elle se perd.

D'ailleurs sans avoir besoin d'apporter des preuves de ce que je viens de dire des avantages de la marche cadencée, je suis d'avis qu'on peut les étendre même aux marches ordinaires pour faire toute pendant plusieurs lieues; cette opinion sera traitée de paradoxe; mais si une troupe marche toujours le pas naturel, elle en marchera avec d'autant plus d'aisance; or rien n'avance tant la marche, & rien ne

conſerve plus l'ordre & les diſtances que l'accord des mouvements des mêmes jambes dans le même temps.

§ 13.

Cependant on différe ſur les principes de la marche militaire.

Les uns mettent toute leur étude, & tous leurs ſoins à rendre la marche fiere & majeſtueuſe ; par là ils tombent le plus ſouvent dans le défaut d'une marche trop lente, & qui n'avance point.

D'autres s'attachent trop ſcrupuleuſement à la meſure préciſe de l'étendue & la durée du pas, ſans ſonger qu'il faut en même temps ſe regler relativement au front, & à la diſtance des rangs, & que dans la pratique, quelque choſe de plus ou de moins ne fait pas une différence bien ſenſible pour le ſuccès d'un mouvement.

Il faut tâcher d'atteindre le but de l'art, en s'éloignant le moins que l'on peut de la nature ; or la nature n'enſeigne nullement aux hommes à marcher par rangs par & files, de ſorte que ſi l'on avoit uniquement égard à cette nature, il y auroit autant de pas que d'hommes différents ; il eſt donc néceſſaire de ſe conformer à la nature de l'art, dont l'eſſence eſt l'ordre, qui exige que les hommes faſſent des pas égaux en temps égaux dans toutes ſortes de terrains ; or l'on n'obtient cet enſemble que par des mouvements vifs ; mais leur vivacité doit avoir des bornes, & ne point dégénérer en

une dureté pesante, & capable de fatiguer inutilement les troupes.

§ 14.

Quant au véritable usage de la marche, c'est à quoi on pense le moins; cependant c'est ce qui devroit en être regardé comme l'essentiel.

Tous les mouvements, & sur-tout ceux du bataillon entier, sont presque toujours exécutés dans les exercices ordinaires, en faisant abstraction de toute occasion de guerre.

Delà, la troupe imagine avec raison que l'on n'a d'autre dessein que celui de l'exercer à quelque chose.

Delà, encore faute d'un exercice bien entendu, & rapproché de l'action même, on n'ose entreprendre ces sortes de mouvements dans les occasions de guerre, où on pourroit les employer avec avantage, de crainte de donner prise sur soi à l'ennemi, ou parce que l'on sent alors, que la troupe n'est point exercée comme elle doit l'être pour s'en bien acquitter, ou parce que l'on manque de lumieres, & que l'on ne réflechit point sur la nature du mouvement, sur le temps, la distance, le terrain & autres circonstances, de maniere que si l'on est obligé d'exécuter tel ou tel mouvement au moment qu'il est ordonné, il arrive que l'on s'en tire mal.

Rien n'est donc plus important que de présenter toujours aux troupes dans tous leurs exercices un but réel d'action de guerre.

Il faut sur-tout leur faire bien concevoir que toute troupe dont les files & les rangs sont ser-

rés & bien ordonnés, & qui en charge une autre dont les parties ne sont point liées, ou étant confondues ne résistent que par degrés successifs, ne peut manquer de renverser celle qui lui est opposée, puisque celle-ci quelque valeur qu'elle ait, ne peut soutenir son attaque, nayant ni le poids ni la force de celle dont toutes les parties arrivent & pressent en même temps.

Que la troupe, qui, lorsqu'elle charge, sait mieux conserver son ordre, & qui, lorsqu'elle est rompue, sait se rallier & se reformer le plus promptement, a le plus grand avantage & le plus réel, pour combattre & pour vaincre.

Enfin qu'il n'y a point de regle plus sûre pour une troupe qui doit combattre, soit réellement, soit dans un champ d'exercice, que de rester autant qu'il est possible, toujours liée dans toutes ses parties, afin que lorsqu'elle a battu, aucune d'elle ne s'abandonne, ni ne s'emporte à la poursuite de l'ennemi, ce qui entraîne à la confusion; car dans ce cas, si l'ennemi qui a été poussé est soutenu, il se rallie & retourne sur ses pas, renverse & bat facilement les troupes victorieuses qui se sont abandonnées sur lui inconsidérément & en désordre; d'un autre côté, si elle a été repoussée, elle se ralliera à une certaine distance, & se reformera sur le champ.

§ 15.

Ces principes universels doivent former la baze principale de l'exercice des troupes.

Ils se rapportent tous au même but qui est l'ordre adopté pour combattre; & leur résultat

eſt toujours que toute troupe, ſoit qu'elle ait pouſſé, ſoit qu'elle ait été repouſſée, doit toujours autant qu'il eſt poſſible, ſe maintenir en ordre, & lorſque cela ſera impoſſible, ſe rallier & ſe remettre le plus promptement que faire ſe peut; on ne ſauroit exercer les troupes avec aſſez de ſoin & d'attention, à ces ſortes de cas qui ſont les plus fréquents à la guerre.

En conſéquence il faut les appliquer principalement, à la marche, aux déployements, à l'alignement & à la charge.

Savoir charger vîte & bien mettre en joue, & ajuſter comme il faut, ſe ſervir avec adreſſe & à propos de la bayonnette, bien marcher en bataille & en colonne, ſe deployer avec la plus grande célérité, s'alligner promptement, paſſer très vîte un deffilé & ſe reformer ſur le champ, telle eſt à peu-près toute la ſcience dont elles ont beſoin.

Le plus difficile, le plus important en même temps, & ce qu'il faut exiger le plus des troupes, eſt la marche en bataille; toute Infanterie qui ne peut parcourir en bataille au moins 600 pas, & même le double, ſi le terrain le permet ſans ſe rompre, & ſans perdre du terrain ni ſur la droite ni ſur la gauche, n'eſt jamais propre à la guerre; il en eſt de même de toute Cavalerie, qui ne peut manœuvrer au galop, & charger en bataille au moins 120 pas à toutes jambes ſans ſe rompre.

Quand les troupes auront été dreſſées & exercées, à exécuter toutes ces choſes dans la plus grande perfection, & qu'elles y ſeront faites une fois, elles ſeront bonnes, & tout le reſte leur paroîtra facile.

CHAPITRE

CHAPITRE TROISIEME.

Discipline quant à l'exercice de la Cavalerie.

PARAGRAPHE PREMIER.

Le cheval est sans contredit l'animal le plus propre au combat ; il semble même avoir été créé exprès à cette fin ; sa force est infinie lorsqu'elle est dirigée avec art, & que l'homme sait lui transmettre ses volontés & son courage.

Mais l'esprit d'épargne, & l'amour que l'on a communément pour les chevaux, sont les causes principales du peu de connoissance que l'on a jusqu'à présent, & de la véritable force de la Cavalerie, & des avantages que l'on peut en tirer.

Le caractère distinctif d'une bonne Cavalerie, consiste principalement en ce qu'elle soit leste, & montée sur des chevaux rendus propres à la fatigue par des exercices fréquents ; que ses mouvements soient simples, solides & remplis de célérité, & qu'à cet effet elle les exécute tous au galop & le sabre à la main, & s'applique sur-tout à galoper un train bien allongé ; qu'elle ait peu d'équipage, & ne fasse pas son point capital d'avoir des chevaux gras, & d'une taille énorme, car ils ne sont jamais d'un bon service, & toujours sujets à un plus grand nombre d'accidents, que des chevaux d'une taille

médiocre, mais forts, ramassés & endurcis au travail.

Le meilleur principe que l'on puisse suivre à cet égard, c'est de regarder les chevaux pour rien, lorsque les cavaliers les montent, & pour beaucoup lorsqu'ils sont à l'écurie; j'entends par là, qu'il faut les exercer & les faire travailler souvent, mais qu'il faut en même temps avoir une attention extrême à ne point les excéder, & sur-tout à ce qu'ils soient régulierement bien nourris & bien pansés.

§ 2.

En endurcissant les chevaux à la fatigue, on peut compter d'avoir de la bonne Cavalerie; mais il faut les y faire peu à peu, en les faisant trotter, galoper & courir à toutes jambes, tant séparément qu'en troupe, & par ce moyen les mettre successivement en haleine.

Cette méthode rompt les chevaux, les conserve plus sains, & les fait durer davantage; elle a d'ailleurs l'avantage de former les cavaliers, de les rendre hardis & maîtres de leurs chevaux, & de plus elle leur donne un air de guerre qui leur sied bien.

Elle peut être aisément pratiquée en temps de paix, & dans les quartiers d'hiver; mais lorsqu'on est une fois en campagne, il faut ménager les chevaux, car s'il arrive alors que la Cavalerie voie souvent l'ennemi, elle n'en est que meilleure, & en état d'entreprendre les plus grandes choses.

Les chevaux une fois en haleine, il faut les y maintenir constamment; à cet effet, il faut

promener tous les jours un tiers des chevaux par escadron, & dans ces promenades journalieres exercer les cavaliers, à se servir de leurs sabres, de leurs pistolets & de leurs mousquetons, à faire quelques déployements & quelques manœuvres au trot & au galop, & sur-tout à marcher par deux & par quatre.

Ce dernier point demande plus d'attention que l'on ne pense; il arrive souvent à la guerre dans les marches ordinaires que la Cavalerie est obligée de marcher dans cet ordre, tant pour sa commodité que par la nature du terrain; alors il est de la plus grande importance, que les cavaliers observent toujours leur distance, & ne doublent pas la file à chaque mauvais pas qu'ils rencontrent; car s'il y en a un qui double ou qui s'ouvre, ils le font tous, & ces doublements causent un retard considérable dans les marches.

§ 3.

Un point tout aussi important est, lorsqu'on passe dans l'eau, de ne pas souffrir que les cavaliers laissent boire leurs chevaux; dans cette circonstance, un homme qui fera boire son cheval, arrêtera toute une colonne, ou sera obligé de galoper pour regagner sa place; cet article est d'une conséquence d'autant plus grande, qu'il suffit seul au bout d'une campagne, pour écraser la Cavalerie.

Il est donc essentiel, que les Officiers portent sur ces deux points, une attention particuliere, & y soient extrêmement sévéres; ils ne

fauroient se donner assez de peine, pour y accoutumer les cavaliers dans les exercices journaliers de la paix, & en campagne pour les maintenir dans cet ordre, en punissant dans l'instant; les reprimandes & les exhortations sont alors hors de saison.

Dans les promenades journalieres, il faut aussi exercer les cavaliers à escarmoucher; on employe à cela, où tout le troisieme rang d'une troupe ou quelques files de chaque aîle, ou une escouade de chaque aîle d'un escadron, que l'on fait sortir à la débandade, faire feu du mousqueton & des pistolets, rentrer au coup d'appel, se reformer avec célérité, & se rallier à sa troupe.

Cet exercice est d'autant plus nécessaire, & il faut s'y appliquer avec une attention d'autant plus grande, qu'il est employé à la guerre avec la plus grande utilité, dans les poursuites, dans les retraites, & dans toutes les affaires d'avant & d'arriere garde.

§ 4.

Dans les temps consacrés particulierement aux exercices & aux manœuvres, il faut exercer & manœuvrer la Cavalerie au moins trois fois la semaine.

Toutes les manœuvres qu'on lui fait faire alors, doivent être promptes & rapides comme l'éclair; elles doivent toutes s'exécuter au grand galop, principalement toutes les fois qu'il s'agit de se former en escadron, de changer de front, de déployer & de charger.

Cette façon de mener la Cavalerie rend les

hommes braves & intrépides, & les chevaux apprennent à franchir les fossés & les hayes; d'ailleurs en allant ce train, le poltron est obligé de suivre, & est entraîné par ceux qui sont braves.

Mais pour accoutumer les cavaliers à ne craindre ni les fossés, ni les hayes, & les chevaux à les franchir, il faut exercer la Cavalerie dans toutes sortes de terrains, même dans ceux où ces obstacles se trouvent souvent cachés.

Pour s'en assurer avant qu'une ligne de Cavalerie ne s'ébranle, chaque commandant d'escadron doit détacher un Officier à 600 pas en avant pour reconnoître le terrain, & cet Officier doit aller ventre à terre pour faire cette reconnoissance.

Ensuite la ligne doit se mettre en mouvement & marcher 100 pas au pas, 200 pas au trot, 200 pas au galop, & 100 pas en carriere.

Quiconque tombe alors par sa faute, doit être puni sur le champ; cette punition paroît inhumaine dans la spéculation, mais elle est indispensable dans la pratique, & le seul moyen qu'il y ait de réussir.

§ 5.

En suivant ces principes, on aura bientôt une Cavalerie invincible; voyons maintenant en détail les moyens qu'il faut employer, pour mettre la Cavalerie en état d'atteindre à ce point de perfection.

Dresser les chevaux, & apprendre aux hommes à les monter, c'est là le point principal.

Mais cet objet ne doit pas être poussé trop loin ; il ne faut dans la Cavalerie ni des chevaux de manége, ni des écuyers pour cavaliers ; l'un & l'autre exigeroient trop de temps, & ne seroient d'aucune utilité essentielle ; au contraire si les chevaux des simples cavaliers sont trop bien dressés, parconsequent trop sensibles aux aides, il est impossible qu'un escadron puisse conserver son ensemble & rester serré.

Toute cette école doit se borner, quant au cheval, à le bien placer, à lui former la bouche & les mouvements ; & quant au cavalier, à le placer bien à cheval, à lui apprendre à tenir la bride comme il faut, & à faire usage à propos de la main & des jambes.

Cette école se réduit donc à ce que le cavalier sache se tenir bien à plomb, & ferme dans la selle, les étriers assez longs pour qu'il puisse être bien assis, & assez courts pour qu'il puisse s'élever de dessus la selle, autant qu'il faut pour pouvoir se servir de ses armes avec avantage, tenir la bride fort courte, & faire exécuter à son cheval tous les mouvements nécessaires ; c'est-à-dire, le faire aller en avant, en arriere, à droite & à gauche, de côté sur la droite & sur la gauche, au pas, au trot, au galop, en carriere, & arrêter promptement, quand il le faut, sur tous ces mouvements.

Cela fait, on dresse le cavalier au maniement de ses armes, afin qu'il sache s'en servir avec avantage ; à cet effet, on lui apprend à tirer à cheval avec le mousqueton & les pistolets, & à manier avec adresse son épée, & ce doit être là l'objet principal ; il faut donc s'attacher de préférence, à apprendre au cavalier à pointer ;

& ne point l'exercer à frapper de taille, qu'autant que cela peut lui servir à parer les coups, qui peuvent lui être portés.

§ 6.

Lorsque chaque cavalier sera parfaitement dressé, à manier ses armes, à se tenir à cheval, de maniere qu'il ait un air fier & imposant, qu'il y soit ferme & à son aise, & que le cheval ne soit gêné dans aucun de ses mouvements, à porter son cheval en avant, à le faire reculer, à le tourner à droite & à gauche, à lui faire fuir les talons sur la droite & sur la gauche, à le faire aller au pas, au trot, au galop, & à toutes jambes, & à l'arrêter quand il faut; en un mot lorsque chaque cavalier sera entierement, & en tous les points maître de son cheval, on le fait manœuvrer en troupe.

C'est là le point fondamental de l'exercice de la Cavalerie; une fois parvenu à ce point, il faut s'appliquer principalement à la dresser & à l'accoutumer à bien marcher, c'est-à-dire, à ce que les hommes & les chevaux rassemblés en troupe, agissent tous d'un même mouvement, à observer le plus grand silence & la plus grande attention au commandement, à combattre ensemble, & à se rallier promptement au coup d'appel; c'est de là que dependent toutes les manœuvres, & à quoi l'on ne sauroit trop exercer, & habituer la Cavalerie.

§ 7.

Les combats de Cavalerie doivent toujours se

donner l'épée à la main, & en se choquant de front, on ne doit se servir du pistolet, que dans la mêlée & faute d'épée, & du mousqueton que dans la poursuite.

Quelque soit le succès d'un combat heureux ou malheureux, il ne faut jamais laisser un escadron désordonné; dès qu'un escadron est rompu, il faut le rallier avec la plus grande célérité; car en cas de malheur la retraite est bien moins salutaire à la Cavalerie que le ralliement; en effet, si elle est ralliée la premiere, elle peut espérer une révolution subite & heureuse; en cas de succès elle doit poursuivre l'ennemi en bon ordre, & en usant de précaution; ses étendards doivent donc lui être sacrés, & chaque escadron doit toujours se rallier à son étendard.

A cet effet, quand la Cavalerie charge, les étendards & les trompettes doivent rester en arriere, & lorsqu'il se présente ou que l'on suppose du danger dans une poursuite, ou un ennemi sur les flancs, on fait sonner l'appel, & chaque escadron se rallie à la droite de son étendard.

Il n'est point essentiel alors, que l'ordre de la formation soit observé si strictement, il suffit que chacun se forme à mesure qu'il arrive, pourvu cependant, que les hommes du premier rang se trouvent autant que cela se peut à ce rang.

§ 8.

Quand une ligne de Cavalerie doit marcher en avant, tous les commandants d'escadron doi-

vent prendre un point de vue chacun droit devant soi, afin que la ligne ne puisse se jetter ni à droite ni à gauche.

La ligne doit être pleine & s'ébranler dabord au trot, ensuite au galop, & à 100 pas de l'ennemi ferrer la botte, s'abandonner & charger ventre à terre, le tout au commandement du chef.

Cette charge faite, la ligne doit s'arrêter, & aussitôt toutes les quatriemes divisions des escadrons doivent sortir, se former sur un rang, & aller à la poursuite de l'ennemi, & les escadrons doivent suivre en ordre, au pas ou au trot.

Supposé que la seconde ligne des ennemis viene au secours de la premiere qui a éte culbutée, on fait sonner l'appel, sur quoi toutes ces divisions entrent dans leurs escadrons, & toute la ligne fait une seconde charge soutenue & suivie de la seconde ligne, qui va gagner les flancs de l'ennemi.

Dans ce mouvement en avant, le bon principe est de serrer sur le centre ; car il y a moins d'inconvénients à ce que la ligne créve, que s'il s'y formoit des ouvertures, où l'ennemi puisse trouver jour de percer ; d'ailleurs comme dans un combat de Cavalerie, l'essentiel est de déborder l'ennemi, de le prendre en flanc & de l'envelopper, les escadrons d'une ligne qui se trouvent dans le cas de doubler, peuvent servir utilement à cet objet, ainsi qu'à renforcer quelque partie foible, ou à boucher des ouvertures qui peuvent se former inopinément.

§ 9.

Toutes les fois que la Cavalerie marche en guerre, & que le terrain le permet, elle doit marcher en colonne par escadrons; si alors le terrain lui présente des obstacles, elle dédouble par divisions ou par files, & se reforme comme l'Infanterie.

Le plus ordinairement elle peut marcher en colonne par demi escadrons & même par divisions; mais alors elle doit toujours former les escadrons avant de se mettre en bataille.

Quand la Cavalerie marche en colonne, elle doit toujours avoir une avant-garde, & détacher sur la droite & sur la gauche de la colonne, un certain nombre de cavaliers par escadrons, qui marchent sur les flancs de la colonne sans en déborder la tête, à la distance d'une portée de fusil, en petits pelotons ou un à un, le mousqueton haut; ces cavaliers détachés sur les flancs de la colonne, doivent s'approcher de tous les endroits couverts, comme chemins creux, broussailles, hayes, villages, les fouiller & découvrir s'il n'y a rien de caché, & au coup d'appel venir à toutes jambes rejoindre leur troupe.

Ce sont là à peu près les choses principales, auxquelles il faut former & exercer la Cavalerie, comme les plus utiles & les plus essentielles pour la guerre; il faut y joindre encore une attention particuliere à l'accoutumer à seller & à monter à cheval très promptement, lorsque la Cavalerie est campée, les chevaux non sellés, & les hommes ni habillés, ni ar-

més, il faut qu'elle puisse être en bataille en moins de six minutes, & en moins de douze lorsqu'elle est cantonnée.

§ 10.

Mais différents autres exercices doivent marcher de front avec ceux dont je viens de parler, & former pour la Cavalerie une seconde branche d'instruction.

La Cavalerie doit être exercée à pied. Dans cet exercice il faut s'appliquer principalement à la charge, & donner tous les soins possibles, à ce que les mouvements en soient exécutés avec la derniere exactitude. Car, quoique les feux que la Cavalerie est dans le cas d'exécuter à pied, ne servent à autre chose qu'à mettre ceux qui sont de garde dans les camps & dans les cantonnements en état d'arrêter l'ennemi, qui viendroit les attaquer, afin de donner le temps aux autres de monter à cheval, ce point est assez important pour exiger essentiellement, que la Cavalerie sache charger & tirer aussi bien que la meilleure Infanterie.

La petite guerre est encore un des objets principaux auquel il faut dresser & exercer la Cavalerie; & alors l'attention la plus particuliere doit être portée à lui apprendre comment il faut faire des patrouilles, conduire un détachement à la guerre, reconnoître & découvrir un ennemi.

Il n'est pas moins essentiel d'exercer la Cavalerie à s'accoutumer au feu de l'Infanterie. L'on y parvient en la faisant avancer dessus au pas. Il faut alors traiter les chevaux très froidement,

ne point les châtier, mais les caresser, & les habituer ainsi peu à peu, en approchant toujours davantage; par ce moyen ils s'y accoutument si bien avec le temps, qu'ils vont mettre le nez sur le bout du fusil sans s'étonner; mais en même temps il faut prendre garde de ne point approcher de trop près, car, si une fois un cheval est brûlé de la poudre, on le ramene difficilement. Il faut aussi faire attention de ne point faire des mouvements de côté, ni de conversion, au moment que l'Infanterie tire; car, les chevaux s'y accoutumeroient & tourneroient à la fin de tête à queue à chaque décharge.

Enfin il est également important d'exercer la Cavalerie à nager, & d'accoutumer les chevaux à porter en croupe.

Il est d'autant plus utile de former les hommes, & d'accoutumer les chevaux à toutes ces différentes choses avec la plus grande attention, qu'il y a beaucoup d'occasions à la guerre, où l'on peut tirer de tous ces exercices les plus grands avantages.

§ II.

L'exercice de nager est d'autant plus aisé, qu'il ne demande que de la constance & de l'habitude dans les hommes; car les chevaux nagent naturellement & fort long-temps; il exige seulement quelques attentions essentielles, que je crois devoir faire remarquer ici en passant.

Lorsqu'une troupe de Cavalerie doit passer une riviere à la nage, il faut faire observer aux cavaliers, de dessangler au moins de trois points, d'ôter la gourmette, & de l'accrocher

au montant de la têtiere, pour donner plus d'aisance aux chevaux, de tenir la bride assez haute, pour empêcher que les chevaux ne boivent, & ne soient éblouis, ni étourdis par la vue de l'eau, de fixer eux mêmes toujours la terre, & enfin de remonter les étriers, & de relever les jambes de maniere que celle qui se trouve du côté de la pente de l'eau, soit appuyée contre le cheval.

La troupe doit observer d'entrer dans la riviere beaucoup plus haut que l'endroit où l'on veut aborder, car le courant entraîne toujours, en raison de sa rapidité, & du nombre des corps qui nagent.

Les cavaliers doivent mettre leurs mousquetons à la grenadiere, & disposés à pouvoir s'en servir dans la traversée.

Les rangs & les files d'une troupe, qui doit passer une riviere à la nage, ne doivent être ni trop ni trop peu serrés; s'ils le sont trop, les chevaux nagent difficilement, s'ils ne le sont pas assez, la rapidité de l'eau les emporte; plus les rivieres sont rapides, plus les troupes de Cavalerie destinées à les passer à la nage doivent être grosses; un escadron sur six rangs peut passer les plus fortes rivieres.

§ 12.

Il est très important de faire contracter à la Cavalerie l'habitude de passer l'eau à la nage; elle est souvent employée à assurer les passages des gués, & alors il est essentiel que les hommes & les chevaux ne craignent

point d'entrer dans les rivieres, quelques rapides qu'elles soient.

Pour assurer le passage d'un gué, on établit sur le haut & sur le bas de ce gué, une colonne de la plus grosse Cavalerie.

La colonne du haut doit être épaisse, & ses files & ses rangs fort serrés, afin qu'elle puisse rompre la rapidité de l'eau.

La colonne du bas au contraire doit être même à files & rangs ouverts, afin de faciliter l'écoulement de l'eau; son objet étant uniquement de sauver les soldats, qui pourroient être emportés par le courant.

Ces deux colonnes ainsi disposées & placées, l'Infanterie passe entre deux, la colonne du bas la suit, celle du haut passe la derniere.

Si l'Infanterie est fort nombreuse, il faut faire rélever ces deux colonnes au bout d'un certain temps par d'autres colonnes de même espece, afin que les mêmes chevaux ne restent pas trop long-temps dans l'eau.

§ 13.

La Cavalerie légére doit être formée, non-seulement à tous ces différents genres d'exercices, mais aussi à celui de l'Infanterie, & à accoupler ses chevaux lorsqu'elle met pied à terre; elle doit alors laisser un homme à cheval sur chaque aîle de chaque rang, pour garder & conduire les chevaux par-tout où l'on veut.

La façon la plus ſimple & la plus sûre d'accoupler les chevaux, eſt celle qui les attache l'un à l'autre par la têtiere des brides; il doit à cet effet y avoir à la têtiere de chaque bride du côté gauche, un anneau, & du côté droit une courroie avec une olive au bout, dont la longueur ſoit un peu plus grande que le diametre de l'anneau, l'un & l'autre attachés au haut de la têtiere dans la partie qui eſt entre les oreilles & les yeux.

Lorſqu'il s'agit d'accoupler les chevaux, chaque cavalier d'un même rang paſſe la courroie qui eſt à la têtiere de ſa bride dans l'anneau qui eſt à la têtiere de la bride du cavalier qui eſt à ſa droite, & qui s'y fixe au moyen de l'olive qui eſt au bout.

Mais comme à la guerre on ne peut ſe procurer des connoiſſances, qu'au moyen des partis, & des détachements de gens à cheval, & que c'eſt à cela que doit être déſtinée particulierement la Cavalerie légére, elle doit faire ſon objet capital de la petite guerre, & s'appliquer principalement à la partie des patrouilles & des détachements.

§ 14.

Le but de ces commiſſions eſt rarement de combattre; mais il n'y a certainement aucune occaſion à la guerre qui manifeſte autant le courage, les talents & l'intelligence d'un Officier.

Un Officier détaché ainſi à la guerre avec une troupe, doit éviter de combattre & même s'il ſe peut d'être aperçu.

Chargé principalement de reconnoître la position, les forces, les manœuvres de l'ennemi, d'éclairer ses demarches, de pénétrer ses desseins, il n'a d'autre objet à remplir que de s'instruire avec exactitude de tout ce qu'il pourra decouvrir de l'ennemi, & de rendre au Général un compte fidele de tout ce qu'il aura vu & appris.

Cette commission exige une prudence, une circonspection, une présence d'esprit, un sang-froid, & une fermeté à toute épreuve, & surtout une connoissance universelle & particuliere du pays, des chemins, des sentiers, des défilés, des passages, de tous les endroits praticables, dans les rivieres, ruisseaux, & marais, des bois, de leur étendue, des routes dont ils sont percés, des ravins, des coupures, des hayes, buissons, villages, moulins ou maisons isolées ou dispersés dans la campagne & dans les bois.

Aucune de ces choses ne doit être inconnue à un Officier de troupes légeres, & pour connoître toutes ces particularites, il faut nécessairement faire l'inspection des lieux; les meilleures cartes ne suffisent point pour acquérir ces lumieres.

§ 15.

Un Officier qui commande un tel détachement, doit marcher avec la plus grande circonspection, se tenir lui même à son avant garde, & se faire précéder encore, flanquer & éclairer par des cavaliers qui marchent un à un, & de distance en distance, qui tâchent de decouvrir au loin, & qui fouillent exactement

ment tous les endroits propres aux embuscades.

Il doit s'approcher ainsi de l'ennemi, le plus près qu'il peut, en évitant toujours de se laisser reconnoître, & sur-tout, toujours se poster de maniere à ne pouvoir être coupé; la connoissance qu'il doit avoir du pays, doit lui servir à éviter la rencontre des détachements, & à tourner les postes de l'ennemi.

Si l'ennemi est campé, il doit tâcher d'observer la situation & l'étendue du camp, le nombre des troupes & la disposition des postes.

Si l'ennemi est en marche, il doit s'attacher à examiner l'ordre de la marche, sa disposition, sa direction, la route qu'il prend, les lieux où il passe, & enfin toutes les manœuvres qui y sont relatives; il doit interroger à cet effet, les prisonniers qu'il fait, les déserteurs qui lui arrivent, & toutes les personnes quelconques qu'il rencontre venant de l'ennemi, afin de s'instruire de tout ce qui l'interresse, & qu'il ne peut voir par lui même, s'en emparer & les garder soigneusement, afin qu'aucun ne puisse s'échapper & le decouvrir.

§ 16.

S'il voit venir à lui des troupes, & qu'il ne puisse les éviter, si c'est en allant à l'ennemi, il doit tâcher de faire montre & manœuvrer de maniere à paroître plus fort qu'il ne l'est effectivement; car alors l'objet qu'il a de voir ce qui se passe chez l'ennemi, se change en

celui d'empêcher, que l'ennemi ne soit pas instruit de sa force ni de ses mouvements, & dans cette occurrence, la valeur, l'adresse & l'intelligence décident en faveur de celui qui en a le plus; si c'est en revenant, il doit se retirer doucement, & tâcher de toujours faire voir qu'il est soutenu; une retraite bien conduite suspend les actions.

Mais s'il n'y a aucun moyen d'éviter d'être joint, il doit étonner l'ennemi par un attaque brusque, fondre sur lui avec intrépidité, & s'ouvrir un chemin l'épée à la main.

En général les manœuvres de la Cavalerie sont peu uniformes, & souvent inopinées; elles exigent par cette raison beaucoup d'exercice dans les cavaliers, & plus encore de science & d'intelligence dans les Officiers.

Les qualités essentielles qu'un Officier de Cavalerie doit tâcher principalement d'acquerir, sont un coup d'œil prompt & assuré, un esprit toujours présent, une prévoyance à toute épreuve, une activité également pleine de feu & de modération dans l'action; il faut qu'il connoisse bien sa propre force, & celle qu'il va combattre, & en toute occasion il doit mettre sa plus grande ambition à être supérieurement monté, & n'épargner à cet égard ni argent ni peines; sa vie & son honneur dépendent en grande partie de ce point.

§ 17.

Dans les combats de Cavalerie contre l'In-

fanterie, il est sur-tout de la plus grande importance, que la Cavalerie soit conduite par des chefs intelligens, qui sachent opposer à propos la résolution & l'adresse, à la fermeté & au bon ordre, uniques moyens qu'une bonne Infanterie a de lui résister.

Le point principal est alors que la Cavalerie en allant à la charge agisse avec la plus grande célérité ; elle ne doit point donner le temps à l'Infanterie de se former, & en cas qu'elle le soit, elle doit essayer d'y mettre le désordre, soit en l'environnant de toutes parts, soit en tâchant d'attirer tout son feu, ou de l'ouvrir en quelque partie, marcher contre la partie la moins en ordre, fondre dessus à toute bride, sabre à la main & percer.

Si la Cavalerie ne réussit point à rompre l'Infanterie, les escadrons doivent se retirer & aller au loin se rallier ; car comme ces sortes de combats n'ont ordinairement lieu que dans des occasions, où l'Infanterie se trouve abandonnée dans une plaine, où elle est obligée de faire une retraite en raze campage, la Cavalerie peut toujours la suivre de loin, & la joindre en peu de temps, dès qu'il se présente une occasion favorable pour la charger.

L'opiniâtreté ne sert dans ces circonstances, qu'à faire tuer inutilement beaucoup d'hommes & de chevaux, & l'on doit regarder comme une imprudence téméraire & inexcusable dans un chef, si l'avantage de l'Infanterie va jamais jusqu'à la défaite entiere de la Cavalerie.

Telles sont les reflexions qui m'ont paru les plus importantes à faire sur la discipline & l'exercice des troupes ; tel est le véritable esprit qui me semble devoir en diriger l'école ; tel est enfin lemploi que l'on devroit faire du loisir de la paix, si l'on veut récueillir de ces objets les avantages qui en résultent nécessairement & qui sont de préparer les troupes à la guerre & à la victoire.

Fin de la premiere partie.